

Université de Montréal

**La réinsertion sociale : les défis rencontrés à la suite d'une
détention fédérale ou provinciale**

Par Marie-Ève Dubois

École de criminologie
Faculté des arts et de sciences

Rapport de stage présenté
en vue de l'obtention du grade de M.Sc
en criminologie
option analyse criminologique

Avril 2018

© Marie-Ève Dubois, 2018

Résumé

La réinsertion sociale est un processus parsemé d'embûches où un individu faisant face à la justice peut bénéficier d'interventions lui permettant d'être une personne autonome, intégrée à sa communauté et respectueuse des lois. Puisque les programmes de réinsertion sont généralement plus efficaces s'ils correspondent aux besoins de la clientèle, cette étude qualitative réalisée en collaboration avec un organisme communautaire avait pour objectif principal de comprendre les défis de la réinsertion sociale pour des hommes en transition à la suite d'une incarcération. L'analyse de contenu des entretiens menés auprès d'un échantillon de 16 résidents et 8 intervenants de deux maisons de transition a permis de faire ressortir six catégories de défis, soit des défis en lien direct avec le développement personnel, avec le retour à la liberté et avec la stigmatisation, ceux de nature structurelle et relationnelle ainsi que ceux propres à la vie en maison de transition. L'étude explore également les contrastes entre les clientèles provinciale et fédérale, faisant ressortir l'influence que la longueur des peines et des périodes de transition peut avoir sur la réintégration à la communauté. Aussi, une exploration des particularités de la clientèle délinquante sexuelle par rapport à celle ayant commis tout autre type de délits met en lumière le niveau de difficulté supplémentaire qui touche cette clientèle. Dressant ainsi un portrait des difficultés vécues, il a été possible de s'intéresser à l'arrimage entre les services offerts et les défis identifiés par les participants, de sorte que l'organisme puisse veiller à ce que ses programmes soient adaptés aux problématiques de sa clientèle et qu'il puisse offrir le meilleur service possible. Il faut rappeler que, de par la nature de l'objet d'étude, cette recherche fait ressortir plusieurs aspects négatifs de la réinsertion sociale et de l'intervention dans ce domaine. En revanche, malgré l'accent sur les défis, plusieurs participants ont tenu des propos qui faisaient part d'une appréciation des services reçus et d'une satisfaction globale à être hébergés dans les maisons de transition.

Mots-clés : réinsertion sociale, libération conditionnelle, retour en communauté, intervention, délinquance sexuelle, stigmatisation.

Abstract

Reintegration is a difficult process where an offender can have access to services in order to become an autonomous citizen, integrated to his community and law-abiding. Since reintegration programs are usually more effective when they are centered on offenders needs, this qualitative study, in partnership with a community organization, seeks for a better understanding of challenges encountered by ex-convicts at reentry. Semi-structured interviews were conducted with 16 halfway houses residents and 8 staff members to achieve this main objective. Results from content analysis highlight six categories of reentry challenges, those being challenges related to first days following release, structural challenges, relational challenges, challenges related to personal development, challenges according to stigmatization and challenges related to living in halfway houses. The study also compares federal and provincial experience of reentry, showing how longer sentence and shorter transition period can affect community reintegration. Furthermore, sexual offender's experience was compared to challenges encountered by people who committed other types of crime and it seems that this sample of ex-convicts is facing greater barriers according to greater stigmatization and conditions of parole. Shedding light on particular characteristics of such subgroups and reaching a great understanding of reentry challenges allowed us to take an interest in the complementarity of the partner's programs with the difficulties which are facing their users. This way, the partner community organization can ensure that they provide appropriate interventions and programs. It's important to keep in mind that with the emphasis on reentry challenges, the study presents a lot of negative aspects about reentry and interventions in the area. On the other hand, even with a focus on challenges, many participants addressed a general satisfaction about received services and being housed in halfway houses.

Keywords : reentry, reintegration, parole, intervention, sexual delinquency, stigmatization

Table des matières

Résumé.....	ii
Abstract.....	iii
Table des matières.....	iv
Liste des tableaux.....	viii
Liste des sigles.....	ix
Remerciements.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : Description du milieu de stage.....	3
1. 1 L'organisme partenaire.....	3
1.1.1 Programmation provinciale.....	3
1.1.2 Programmation fédérale.....	4
CHAPITRE 2 : Recension des écrits.....	6
2.1 La réinsertion sociale.....	6
2.1.1 Ampleur du phénomène.....	6
2.1.2 Définition.....	8
2.1.3 Le désistement.....	11
2.2 Les difficultés associées à la réinsertion sociale.....	13
2.2.1 Trouver un emploi.....	14
2.2.2 Avoir de faibles ressources financières.....	15
2.2.3 Établir un réseau de soutien prosocial.....	17
2.2.4 Changer de mode de vie.....	19
2.2.5 Vivre avec le poids du casier judiciaire.....	20
2.2.6 Autres facteurs influençant la réinsertion sociale.....	21

2.3 Les programmes de réinsertion sociale	22
2.3.1 L'efficacité des programmes.....	22
2.3.2 L'accès aux programmes	25
2.4 Cadre théorique – Théories de l'étiquetage et du désistement	27
2.4.1 La théorie de l'étiquetage.....	27
2.4.2 L'étiquetage de la réhabilitation.....	27
2.4.3 Théorie du désistement criminel – La transformation cognitive.....	29
2.5 Problématique	30
CHAPITRE 3 : Méthodologie	33
3.1 Méthode	33
3.1.1 Méthodologie qualitative	33
3.1.2 Entretiens semi-dirigés	34
3.1.3 Grilles d'entretien.....	35
3.2 Échantillonnage.....	37
3.2.1 Construction de l'échantillon	37
3.2.2 Profils des participants.....	38
3.3 Cueillette de données.....	39
3.3.1 Observation du milieu.....	39
3.3.2 Recrutement des participants	39
3.3.3 Déroulement des entretiens.....	40
3.3.4 Corroboration des données.....	41
3.4 Stratégie d'analyse – Analyse thématique.....	41
3.4.1 Analyse verticale des données.....	41
3.4.2 Analyse horizontale des données	42
3.5 Limites méthodologiques	42

CHAPITRE 4 : Résultats.....	45
4.1 Mise en contexte, survol du vécu des participants.....	45
4.1.1 Éléments marquants de l’histoire de vie.....	45
4.1.2 Trajectoires criminelles.....	46
4.1.3 Expérience dans le système judiciaire.....	47
4.2 Les défis de la réinsertion sociale.....	48
4.2.1 Les défis liés au retour à la liberté.....	48
4.2.1.1 La multitude de démarches à entreprendre.....	48
4.2.1.2 La réintégration en communauté.....	50
4.2.1.3 Le temps.....	51
4.2.2 Les défis de nature structurelle.....	51
4.2.2.1 L’argent.....	52
4.2.2.2 L’emploi.....	55
4.2.2.3 Le retour aux études.....	60
4.2.2.4 Le logement.....	62
4.2.3 Les défis de nature relationnelle.....	65
4.2.3.1 Les relations familiales.....	65
4.2.3.2 Les relations conjugales.....	70
4.2.3.3 Les relations amicales.....	73
4.2.4 Les défis en lien avec le développement personnel.....	76
4.2.4.1 Les difficultés d’ordre personnel.....	76
4.2.4.2 Le stress.....	81
4.2.5 Les défis liés à la stigmatisation.....	83
4.2.5.1 L’impact de la médiatisation.....	83
4.2.5.2 La stigmatisation par les conditions.....	84

4.2.5.3 La stigmatisation par le contact avec les autres.....	84
4.2.6 Les défis liés à la vie en maison de transition.....	89
4.2.6.1 L'encadrement.....	89
4.2.6.2 La cohabitation.....	92
4.2.6.3 La relation aux intervenants.....	94
CHAPITRE 5 : Discussion.....	98
CONCLUSION.....	112
Références.....	115
Annexe 1A – Grille d’entretien semi-dirigé – résident.....	I
Annexe 1B – Grille d’entretien semi-dirigé – intervenant.....	III
Annexe 2A – Profil des participants.....	IV
Annexe 2B – Profil des participants.....	V
Annexe 3A – Fiche résumé – résident.....	VI
Annexe 3B – Fiche résumé – intervenant.....	VIII
Annexe 4 – Tableau synthèse des distinctions.....	IX

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des types de défis vécus par les résidents	97
Tableau 2 : Profils des participants faisant partie de l'échantillon de résidents	IV
Tableau 3 : Profils des participants faisant partie de l'échantillon d'intervenants	V
Tableau 4 : Synthèse des distinctions entre les différents sous-groupes étudiés	IX

Liste des sigles

ALC : Agent de libération conditionnelle

ASRSQ : Association des services de réhabilitation sociale du Québec

CLCC : Commission des libérations conditionnelles du Canada

CQLC : Commission québécoise des libérations conditionnelles

ICCLR : *International Center for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*

LDS : *Liverpool Desistance Study*

LO : Libération d'office

MSP : Ministère de la Sécurité publique

OSLD : Ordonnance de surveillance de longue durée

RBR : Modèle d'intervention Risques-Besoins-Réceptivité

Remerciements

Avant toutes choses, je tiens à remercier l'organisme partenaire de m'avoir accueillie au titre de stagiaire en analyse criminologique alors que l'organisation n'a pas l'habitude d'offrir ce type de stage. Aussi, il m'est important de souligner l'ouverture de l'organisme à accueillir un projet de ce genre, qui porte tout de même un regard critique sur l'intervention menée dans le cadre des services offerts. C'est effectivement parce qu'il y a une volonté d'offrir des services adaptés et efficaces de la part des dirigeants que le projet a été lancé. Des remerciements plus particuliers s'adressent aux superviseuses de stage. Leur implication plus importante dans le processus de recrutement des participants pour la collecte des données a été grandement appréciée. Elles étaient toutes deux des éléments indispensables à la réussite de cette étape.

Par la suite, je tiens à remercier mon directeur, Frédéric Ouellet, de m'avoir si bien encadrée et soutenue tout au long de cette recherche. Ses rétroactions offertes autant de fois qu'il a été nécessaire pour aider à gérer les angoisses de la rédaction auront été plus qu'appréciées.

Finalement, je souhaite remercier famille et amis pour leur temps (surtout de relecture), leur soutien et leurs encouragements, sans quoi la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible.

INTRODUCTION

Depuis les années 1950, la réinsertion sociale a pris une place importante au sein du système de justice au Canada, notamment à la suite des recommandations du rapport de la Commission Royale pour la révision du Code criminel (1954), du rapport Fauteux (1956) et du Rapport du Comité Ouimet (1969) (Landreville, 2007; Quirion, 2012). L'accent mis sur la réinsertion sociale lui attire d'ailleurs la reconnaissance de certains pays européens qui s'en inspirent à certains égards. La philosophie du système pénal se base sur l'idée que la réhabilitation des individus ayant commis des actes délictueux est le meilleur moyen de pouvoir réduire la récidive et d'assurer la protection de la société (Landreville, 2007; Ministère de la Sécurité Publique, 2010). Cette protection étant l'objectif du système judiciaire, la réhabilitation est alors devenue une finalité pénale moderne permettant de produire des individus capables de répondre aux critères normatifs et politiques de la société à laquelle ils appartiennent (Quirion, 2012). On définit généralement la réinsertion sociale comme le processus par lequel un individu ayant été reconnu coupable d'un crime se réintègre à la société une fois sa peine purgée. Il s'agit effectivement d'un processus qui vise à outiller le délinquant afin qu'il puisse se réintégrer en bon citoyen. Une amélioration du travail fait en réinsertion sociale permettrait à cet effet de contribuer à la sécurité durable de tous (Travis, Solomon et Waul, 2001). Par contre, la réinsertion sociale n'est pas chose simple et plusieurs individus font face à toutes sortes de défis dans leur parcours vers la réintégration sociale et le désistement criminel. Les organismes communautaires, dont fait partie l'organisation partenaire à cette recherche, sont donc des acteurs indispensables (MSP, 2014).

La difficulté du processus de réinsertion sociale est l'une des réalités avec laquelle la clientèle de l'organisme communautaire partenaire doit composer. En effet, cet organisme à but non lucratif offre différents services professionnels visant à favoriser la réhabilitation et la réinsertion de contrevenants sous juridiction provinciale et fédérale (Maison de transition, 2017a). L'organisme place la réinsertion sociale et la protection de la communauté au centre de ses préoccupations en offrant toute une gamme de programmes adaptés aux besoins de sa clientèle (Maison de transition, 2017a). C'est d'ailleurs par souci de pouvoir répondre le mieux possible aux problématiques de sa clientèle que les dirigeants de l'organisation ont permis la

réalisation de cette recherche visant à comprendre les défis que pose la réinsertion sociale pour les résidents de ses centres résidentiels communautaires. Afin d'atteindre cet objectif, des entretiens semi-dirigés ont été réalisés auprès d'un échantillon de résidents et d'intervenants des deux centres d'hébergement de l'organisme.

Ainsi, le premier chapitre de ce rapport présente une brève description du milieu de stage et, plus principalement, des programmations fédérale et provinciale offertes via le service d'hébergement. Par la suite, on retrouve au deuxième chapitre une revue de la littérature au sujet de la réinsertion sociale et des défis qu'elle pose. On y trouve notamment la définition des différents concepts en lien avec cette étude, les résultats d'études antérieures s'étant intéressées à la question des difficultés en lien avec la réinsertion sociale ainsi que du contenu en lien avec les programmes et les interventions dans ce domaine. De plus, le cadre théorique choisi pour cette recherche, soit la théorie de l'étiquetage, ses dérivés et une théorie du désistement y sont présentées. Le troisième chapitre porte sur la méthodologie favorisée pour atteindre les objectifs de cette recherche, soit une méthodologie de type qualitative. En quatrième partie de ce rapport se trouve la présentation des résultats obtenus à la suite de l'analyse des transcriptions des entretiens. Ces résultats sont également discutés dans le dernier chapitre où le point est fait sur les différents objectifs de la recherche. Finalement, ce rapport se termine avec une conclusion sur les défis que pose la réinsertion sociale pour les personnes hébergées en contexte transitoire à leur sortie de détention ainsi que des recommandations en lien avec ces constats.

CHAPITRE 1 : Description du milieu de stage

Puisque la recherche se déroule dans le cadre d'un stage auprès d'un organisme communautaire œuvrant dans le milieu de la réinsertion sociale, il est pertinent avant toute chose de s'intéresser aux buts et missions de cet organisme ainsi qu'aux différents services qui permettent l'atteinte de ceux-ci de sorte de bien cerner les intérêts de mener une telle recherche. Une attention plus particulière est portée sur les services-clés offerts via les services d'hébergement étant donné qu'ils sont les services ciblés par la présente étude.

1. 1 L'organisme partenaire

Le partenaire est un organisme à but non lucratif qui œuvre dans le domaine de la réinsertion sociale (Maison de transition, 2017a). En effet, l'organisme a pour mission d'offrir des services favorisant la réinsertion en communauté d'une clientèle d'hommes judiciarisés (Maison de transition, 2017a). Leur pratique se caractérise par une expertise professionnelle à encadrer et à soutenir les individus dans leur processus de réhabilitation tout en visant la protection de la société (Maison de transition, 2017a). Afin d'atteindre ses objectifs, l'organisme offre une multitude de programmes et de services. On compte parmi ces services, des programmations destinées à une clientèle d'hommes sous mesure fédérale ou provinciale dont l'intervention vise l'encadrement et le soutien par un service d'hébergement au sein de la communauté (Maison de transition, 2017a). Outre les services d'hébergement, l'organisme offre un service de suivi en communauté, un programme de prévention en délinquance sexuelle et un service d'appartements supervisés (Maison de transition, 2017a). L'organisme partenaire travaille également en continuité avec les programmes et les services offerts dans la communauté et en établissements (Maison de transition, s.d.-a). Puisque l'étude vise plus particulièrement à la clientèle du volet-hébergement, voici un peu plus de détails sur les programmations qui y sont offertes.

1.1.1 Programmation provinciale

La programmation provinciale peut accueillir une trentaine d'hommes qui ont reçu l'une des formes de mise en liberté suivantes : permission de sortir, libération conditionnelle, ordonnance de probation avec surveillance et emprisonnement avec sursis (Maison de transition,

2017a). Plusieurs valeurs sont au cœur des interventions effectuées auprès de la clientèle qui s'inscrivent dans une approche psychosociale de type communautaire, dont la responsabilisation et le potentiel de changement (Maison de transition, s.d.-a). Le séjour d'un individu est divisé en trois étapes distinctes, visant des objectifs spécifiques. D'abord, la première étape consiste en une semaine d'intégration où le résident se familiarise avec le centre et les différents règlements alors que l'équipe d'intervention tente de connaître l'individu et d'identifier les problématiques qui seront à travailler durant le séjour (Maison de transition, s.d.-a). La deuxième étape est l'étape la plus longue où l'on fixe des objectifs pour ensuite faire les démarches nécessaires à l'atteinte de ceux-ci (Maison de transition, s.d.-a). Différents sujets sont abordés en fonction des besoins particuliers de chacun, dont l'emploi ou la formation, la gestion financière, les loisirs et le logement. Finalement, la troisième étape a lieu durant le dernier mois d'hébergement et consiste principalement en la réalisation d'un bilan général de la trajectoire de l'individu au cours de son séjour ainsi qu'une préparation à sa sortie (Maison de transition, s.d.-a).

Outre cette programmation régulière, d'autres programmes spécialisés s'adressent à une clientèle judiciairisée au niveau provincial selon les besoins de ces individus. Ces programmes s'adressent notamment à une faible proportion de résidents qui sont assujettis à une mesure d'emprisonnement avec sursis ou ceux qui ont de courtes peines (moins de 6 mois) (Maison de transition, 2011a; 2012). Une clientèle en délinquance sexuelle peut également bénéficier du service d'hébergement et de la programmation provinciale (Maison de transition, 2011b).

1.1.2 Programmation fédérale

L'organisme prévoit une programmation destinée à la clientèle fédérale qui accueille, elle aussi, une trentaine d'hommes en sortie de détention (Maison de transition, 2017a). Les valeurs qui guident les interventions auprès de cette clientèle sont identiques à celles guidant la programmation provinciale. L'approche des intervenants s'inspire des modèles de réadaptation psychosociale ainsi que de celle de la thérapie de la réalité (Maison de transition, s.d.-b). La programmation régulière suit les trois mêmes étapes que celles présentées antérieurement (Maison de transition, s.d.-b). Une clientèle en délinquance sexuelle peut également avoir accès à la programmation fédérale (Maison de transition, 2014). Une part importante de cette clientèle

participe également au programme externe de prévention quant aux relations entre délinquants sexuels et leur famille, s'adressant uniquement à la clientèle fédérale (Maison de transition, 2014).

CHAPITRE 2 : Recension des écrits

Avant de s'intéresser à l'étude visant la compréhension des défis de la réinsertion sociale, le chapitre qui suit fait une revue de la littérature en lien avec les différents concepts associés au sujet. À cet effet, la première section porte sur le concept de la réinsertion sociale. Ensuite, on s'intéresse aux différentes difficultés de la réinsertion sociale identifiées par des études subséquentes avant de s'intéresser aux programmes de réinsertion. Puis, un cadre théorique est proposé afin de mettre en lien les différents concepts présentés, soit celui des théories de l'étiquetage et du désistement. Finalement, tous ces éléments sont mis en relation en fin de chapitre afin de cerner la problématique à laquelle cette étude tente de répondre.

2.1 La réinsertion sociale

Avant toute chose, le concept de la réinsertion sociale se trouvant au cœur de cette étude, il est pertinent d'observer l'ampleur de ce phénomène. Par la suite, bien que cela ne soit pas une tâche facile, il est question de définir le concept. Finalement, il est intéressant d'aborder le désistement criminel puisqu'il s'agit d'un concept y étant fortement associé.

2.1.1 Ampleur du phénomène

Dans les faits, dans quelle mesure les individus en processus de réinsertion sociale sont-ils présents dans la société ? Techniquement, tout individu ayant commis un délit et ayant fait face à la justice doit se réhabiliter et se réinsérer socialement. Ainsi, en 2013-2014, plus de 360 000 causes ont été entendues par les tribunaux canadiens de juridiction criminelle, dont 63% se sont terminées par un verdict de culpabilité (Statistique Canada, 2015). Cela représente environ 226 800 cas d'individus qui, pris selon la définition large énoncée plus tôt, font face à la réinsertion sociale. Par contre, il faut noter que ce chiffre est probablement surévalué par rapport à la réalité étant donné qu'une personne peut avoir été mêlée à plus d'une cause. Somme toute, il s'agit tout de même d'une population assez importante et cette proportion de verdicts de culpabilité était demeurée stable depuis une dizaine d'années lors de la publication du *Juristat* (Statistique Canada, 2015). Au Québec, on parle d'un taux de verdict de culpabilité légèrement plus élevé que la moyenne canadienne, figurant ainsi dans les provinces ayant les taux les plus élevés (Statistique Canada, 2015).

En 2013-2014, la peine d’incarcération était ordonnée dans un peu plus du tiers des cas de condamnation (36%), faisant de cette peine la deuxième plus souvent imposée au Canada (Statistique Canada, 2015). Le taux d’incarcération canadien était de 139/100 000 adultes en 2014-2015 et était de 77/100 000 adultes pour le Québec (Alter Justice, 2016). Le sens commun voudrait que ce type de peine, étant la plus restrictive et octroyée dans des cas plus graves, implique que les individus qui doivent la purger soient probablement dans des situations plus complexes pouvant nécessiter un travail de réinsertion plus important. La lourdeur de ce type de cas pourrait peut-être expliquer les données qui suivent sur la récidive, concept généralement défini comme la commission d’une nouvelle infraction (Observatoire de la récidive et de la désistance, 2017).

Selon la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), bien que la mesure soit généralement associée à une réussite, en 2012-2013, 15% des libérations conditionnelles ont été révoquées soit parce que le délinquant était en bris de condition ou parce qu’il avait commis une nouvelle infraction (Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec, 2018). Durant cette même période, environ 11% des délinquants en semi-liberté et 40% de ceux en libération d’office n’ont pu achever leur mesure pour les mêmes motifs (ASRSQ, 2018). Ces chiffres illustrent qu’une portion non négligeable des individus qui sont en liberté sous conditions n’arrive pas à se réinsérer socialement. La récidive est en partie influencée par le travail de réhabilitation fait en détention ainsi que par le déroulement de la réintégration à la communauté (Borzycki, 2005). Les défis rencontrés à la libération peuvent effectivement entraver la capacité de devenir un citoyen respectueux des lois (Griffiths, Dandurand et Murdoch, 2007). De plus, ces statistiques ne sont qu’une illustration des individus qui récidivent pendant qu’ils sont toujours sous la surveillance du système judiciaire, mais il serait prétentieux de croire que de ceux qui ont mené à terme leur peine, tous se sont réinsérés puis désistés.

À la lumière des éléments présentés ci-dessus, il est possible de constater que les personnes qui purgent leur peine dans la communauté ou qui sont en réintégration à la fin de leur peine vivent des difficultés faisant en sorte que bon nombre d’entre eux n’arrivent pas à mener à terme leur réinsertion sociale, la réussite de celle-ci étant généralement associée à

l'absence de récidive. Bien qu'il ne faut pas négliger l'idée qu'une proportion de ces individus puisse ne pas être intéressée à se réinsérer et/ou à se conformer aux lois, il s'agit d'une situation qui mérite d'être examinée afin d'arriver à comprendre les raisons pour lesquelles ces échecs ont lieu dans le but de trouver des solutions pour intervenir auprès de ces individus motivés à réussir de sorte qu'ils puissent se réinsérer convenablement.

2.1.2 Définition

Il peut paraître difficile de bien cerner le concept de la réinsertion sociale. En effet, on retrouve dans la littérature les termes « réinsertion sociale », « insertion sociale », « réhabilitation » et « réintégration » qui semblent particulièrement liés, sinon interchangeables. Le survol des définitions qui suit permet de se positionner quant à l'utilisation de ces différents termes.

Selon l'Association des Services de Réhabilitation Sociale du Québec (ASRSQ), la réinsertion sociale se définit non seulement par l'absence de récidive, mais par le fait, pour un individu, de « vivre en conformité avec les normes et les valeurs », de « développer un sentiment d'appartenance à sa communauté », de « subvenir adéquatement à ses besoins » et de « vivre un certain bien-être » (ASRSQ, 2014). Ainsi, la réinsertion sociale réfère à un état où il y a eu développement de capacités permettant à l'individu de prendre soin de sa personne et de vivre adéquatement en société, incluant l'absence d'activités délictueuses. La définition offerte par les ministres dans le Plan d'action gouvernemental de 2010-2013 s'apparente beaucoup à cette définition, référant à « un ensemble d'interventions dont l'objectif est que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable, et ce, dans le respect des lois » (MSP, 2010). La différence est que cette définition évoque davantage un processus qu'un état. Selon l'ASRSQ, la différence entre le concept de réinsertion sociale et celui d'insertion sociale est que pour parler de réinsertion, cela laisse entendre que l'individu ait déjà été inséré dans la société auparavant (ASRSQ, 2014). On peut par contre remettre en question l'idée que les délinquants soient tous insérés socialement avant d'être pris en charge par le système judiciaire (Borzycki, 2005; Griffiths et al., 2007). Il serait alors plus juste de parler d'insertion sociale pour les individus dont le mode de vie avant tout contact avec la justice ne correspond pas aux différents

éléments de la définition présentés. La réinsertion pour ces individus serait plus ardue (Maruna, 2001).

Le concept de la réhabilitation, tel qu'employé par Borzycki (2005) et par Göbbels, Ward et Willis (2012) est un objectif correctionnel qui se base sur un processus d'intervention qui cible les facteurs criminogènes dans le but de mettre fin à la délinquance d'un individu. Brown, Spencer et Deakin (2007) abordent aussi cette dimension du concept de la réhabilitation, mais en y ajoutant la notion de restauration des droits et privilèges qui font de la personne un membre actif de la société. Quirion (2012), quant à lui, fait référence au concept de la réhabilitation dans son article en le définissant comme « l'idée que l'on puisse avoir recours aux mesures pénales afin de transformer les personnes judiciairisées de façon à ce qu'elles deviennent des individus qui puissent répondre à un certain nombre de critères normatifs et politiques » (Quirion, 2012). Dans ce même article, l'auteur fait référence à la réadaptation par le système pénal par le biais de stratégies et de programmes visant la transformation des individus dans le but de les réintégrer à la société (Quirion, 2012). Cette définition semble un point de liaison entre les deux concepts présentés plus tôt. À la lecture de cet article, il est possible de comprendre la réhabilitation et la réinsertion comme deux étapes consécutives d'un même processus ; la réhabilitation ferait alors référence au travail effectué afin d'acquérir un certain nombre de capacités nécessaires à la vie en société alors que la réinsertion serait le moment où l'individu met en pratique ses nouvelles acquisitions pour se réintégrer à la société (Quirion, 2012).

L'ASRSQ préfère le concept de la réintégration sociocommunautaire à celui de la réinsertion sociale, celui-ci étant davantage axé sur la création d'une interdépendance entre l'individu et sa communauté en parlant de « processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque [l'individu] participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où [il] évolue et qu'[il] a développé un sentiment d'appartenance à leur égard » (ASRSQ, 2014). Borzycki (2005) aborde aussi le concept de réintégration qui renvoie, dans ce cas, à l'idée que l'individu est un participant dans son processus de retour à la société et non un simple acteur passif recevant des services. Dans un rapport de *l'International Center for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy* (ICCLR), Griffiths et al. (2007) s'intéressent aussi la réintégration sociale et la définissent

comme étant toutes les interventions qui sont mises de l'avant à partir de l'arrestation d'un individu afin de le soutenir dans son processus de réinsertion sociale à la suite d'une incarcération.

Il existe aussi toute une littérature sur le concept de « *reentry* ». Cela réfère parfois au moment précis où un prisonnier est libéré (Borzycki, 2005; Göbbels et al., 2012) et d'autres fois, au processus de transition entre la détention et la liberté (Borzycki, 2005; Travis et al., 2001; Visher et Travis, 2003). Ce dernier implique généralement des services et du soutien (Petersilia, 2003; Seiter et Kadela, 2003; Veysey, Martinez et Christian, 2009). Selon Visher et Travis (2003), la « *reentry* » est aussi bien un processus qu'un objectif. Ce concept est donc propre à la situation des personnes ayant reçu une sentence de détention.

À la lumière des différentes définitions présentées, il est possible de voir qu'il existe plusieurs concepts et également plusieurs définitions associées à ces différents concepts. Ces termes sont tous employés, et ce, souvent de manière pouvant être interchangeable. On constate effectivement qu'il s'agit de définitions compatibles la plupart du temps. Bien que des zones grises demeurent quant à la question d'insérer ou de réinsérer les contrevenants, il semble qu'une forme de consensus se trouve dans l'idée que la réinsertion ou réintégration sociale se définit généralement comme un processus où, un individu faisant face à la justice, pourra bénéficier d'interventions visant à développer suffisamment de capacités pour lui permettre d'être une personne autonome, respectueuse des lois et intégrée à sa communauté, le développement de ces capacités étant la réhabilitation. Cette définition se caractérise par ses volets multiples et donne lieu à certaines ambiguïtés : quand un individu est-il considéré comme réinséré socialement ? Est-ce lorsque tous les critères sont remplis ? Un individu qui n'adhère pas aux valeurs de la société, qui n'a pas de lien d'attachement particulier à sa communauté, mais qui est respectueux des lois serait-il considéré comme réinséré socialement ? Le désistement criminel est effectivement fortement associé à la conception d'une réinsertion sociale réussie (Cid et Martí, 2017; Kazemian, 2007), mais est-ce que cela suffit ?

2.1.3 Le désistement

Théoriquement, le désistement se définit assez simplement par l'absence d'un certain type d'évènement, soit par le fait de cesser de commettre de nouvelles infractions criminelles dans le cas du désistement criminel (Maruna, Lebel, Naples et Mitchell, 2009; Maruna, 2001, 2012; Maruna, Lebel, Mitchell et Naples, 2004). Il s'agit donc effectivement de l'une des finalités recherchées lorsqu'on parle de réinsertion sociale. On retrouve deux courants dans la littérature lorsqu'on s'intéresse à la définition conceptuelle du désistement criminel. D'abord, le désistement criminel est considéré par certains comme un évènement précis caractérisé par la cessation des activités criminelles (Kazemian, 2007; Maruna, 2001). La difficulté avec cette définition du désistement est qu'en pratique, il est plutôt complexe de pouvoir reconnaître ce moment (F.-Dufour, Brassard et Martel, 2015; Maruna, 2001). En effet, il faut considérer qu'il est fréquent pour les délinquants de prendre des pauses de leurs activités délictueuses sans pour autant y avoir mis un point final (Kazemian, 2007; Maruna, Lebel et al., 2004). À quel moment peut-on alors considérer qu'un individu s'est désisté ? Les données officielles sont-elles un bon indicateur considérant le chiffre noir de la criminalité ? Les délinquants poursuivent alors peut-être leurs activités sans toutefois avoir de démêlés avec la justice. En fait, l'utilisation des données officielles ne permet pas de départager les individus désistés du crime des récidivistes qui commettent de nouvelles infractions avec succès (évitent l'arrestation) (Observatoire de la récidive et de la désistance, 2017; Ouellet, Boivin, Leclerc et Morselli, 2013). Meisenhelder (1977) a, quant à lui, décidé de considérer l'évaluation subjective des contrevenants du moment de leur désistement.

D'autres chercheurs préfèrent une définition du désistement criminel qui le caractérise plutôt comme un processus d'arrêt et de maintien de l'abstention des comportements délictueux que comme un évènement précis (Cid et Martí, 2017; F.-Dufour et al., 2015; Göbbels et al., 2012; Harris, 2014; Laws et Ward, 2011; Maruna, 2001; Observatoire de la récidive et de la désistance, 2017). Il s'agit alors pour des individus ayant été impliqués dans des activités délictueuses de s'abstenir de commettre de nouveaux délits à long terme (Maruna, 2001). Cette définition rendrait mieux compte de tous les changements qui se produisent lorsqu'un individu se désiste qu'une définition basée sur un moment précis (Kazemian, 2007). On note dans la

littérature trois principaux courants au sujet de l'explication de ce processus de maintien, bien que cela soit, à ce jour, toujours un sujet à débat (Cid et Martí, 2017; F.-Dufour et al., 2015).

La première explication consiste en l'effet de la maturation sur la propension au crime, qui résulte en un désistement naturel (F.-Dufour et al., 2015; Maruna, 2001). Ce premier facteur explicatif, de type ontogénique, explique le désistement par l'idée que le contrevenant devient un adulte responsable avec le temps et change son comportement (Maruna, 2001). L'effet de maturation a été étudié par Sampson et Laub (2003) qui reprenait l'échantillon de 500 hommes de l'étude classique de Sheldon et Eleanor Glueck (1950). Ainsi, on retrouve dans leur conclusion que l'âge est un facteur déterminant du désistement et que même les délinquants les plus sérieux se désistent (Sampson et Laub, 2003). Cela se trouve en continuité avec le lien maintenant bien établi en criminologie entre l'âge et le crime (Hirschi et Gottfredson, 1983). Par ailleurs, la maturation aurait le même effet sur le désistement des crimes de nature sexuelle (Harris, 2014; Laws et Ward, 2011).

Ensuite, le deuxième courant considère que le désistement criminel résulte d'une transformation cognitive ou identitaire (Cid et Martí, 2017; F.-Dufour et al., 2015; Göbbels et al., 2012; Laws et Ward, 2011; Maruna, 2001). Ce changement se caractériserait par la prise de décision rationnelle de cesser les comportements délictueux (F.-Dufour et al., 2015), notamment à la suite d'évènements marquants (*turning points*) (Göbbels et al., 2012; Maruna, 2001). Ce changement serait d'ailleurs l'un des objectifs poursuivis par les traitements en matière de délinquance sexuelle (Harris, 2014). En conclusion de la *Liverpool Desistance Study* (LDS), Maruna (2001) réfère à ce processus avec une idée de « *making good* » où, au-delà d'une simple motivation, les personnes doivent se convaincre qu'elles peuvent réellement changer en se construisant une histoire de rédemption, laquelle explique le comportement criminel par des contraintes externes et permet de libérer la « vraie identité » de l'individu (Maruna, 2001). De l'étude ressort la notion d'*empowerment* associée au désistement (Maruna, 2001). L'*empowerment* réfère généralement à la capacité ou à la possibilité d'agir sur le choix du mode de vie dans le cas présent (Le Bossé, 2008). Certains auteurs spécifient que cette transformation cognitive ou identitaire ne pourrait être possible sans l'apport de la structure sociale (Cid et Martí, 2017; Martinez, 2009; Maruna et al., 2009; Maruna, 2001; Maruna, Lebel et al., 2004)

ou de facteurs de motivation externes (éviter la prison, protéger sa famille) (F.-Dufour et Brassard, 2014).

Le troisième courant porte sur ces facteurs de motivation externes en expliquant le désistement criminel principalement par l'effet du contrôle social formel et informel (F.-Dufour et al., 2015; Laws et Ward, 2011; Maruna, 2001; Meisenhelder, 1977). De type sociogénique, cette explication repose entre autres sur l'effet qu'un mariage cohésif, un emploi significatif ou le service militaire peuvent avoir sur la vie de l'individu (Harris, 2014; Laub et Sampson, 1993). Le processus de désistement ne serait rendu possible que s'il est initié par la structure sociale en offrant des possibilités à l'individu (F.-Dufour et al., 2015).

Le désistement est donc un concept qui se définit théoriquement assez simplement comme étant soit le moment où il y a arrêt de commission de nouveaux délits soit comme le processus de maintien de cette abstention. L'observation concrète de celui-ci pose par contre quelques problèmes autant chez les intervenants que chez les délinquants eux-mêmes lorsque vient le temps d'identifier à quel moment se produit ce changement (Maruna et al., 2009). L'exploration des différents courants théoriques concernant le désistement a permis de souligner quelques éléments associés à la réussite de ce processus, dont la maturation, la transformation cognitive ou identitaire et les facteurs de contrôle social formel et informel. La section qui suit permet de s'intéresser davantage aux facteurs opposés, soit ceux qui rendent la réinsertion sociale puis le désistement criminel plus difficile.

2.2 Les difficultés associées à la réinsertion sociale

La réinsertion sociale semble poser un certain nombre de défis aux personnes judiciarisées. À ce propos, il existe des barrières internes et externes et ce qui est perçu telle un obstacle peut varier d'un individu à l'autre (Göbbels et al., 2012). L'expérience varie notamment en fonction des caractéristiques individuelles, des relations interpersonnelles, du contexte législatif et communautaire (Visher et Travis, 2003). Cette section porte donc sur les principales difficultés ayant été identifiées au préalable dans la littérature. La communauté scientifique s'est également intéressée aux facteurs de risque de récidive, aux facteurs de réussite ainsi qu'aux besoins en lien direct avec la réinsertion sociale. Puisque tous ces concepts sont liés à la

réinsertion sociale, cette section les inclut aussi dès lors qu'ils permettent une compréhension plus complète des difficultés de la réinsertion sociale.

Il est également à noter que bon nombre des idées présentées sont tirées des résultats de l'étude de Brown réalisée en 2004, lequel avait mené des entretiens auprès d'agents de libération conditionnelle (ALC) en les questionnant sur les défis des libérés conditionnels dans leurs 90 premiers jours de remise en liberté. L'auteur avait alors identifié dix thèmes importants qui se retrouvent parfois regroupés sous différents libellés dans les prochains paragraphes et mis en relation avec les résultats d'autres études.

2.2.1 Trouver un emploi

L'ASRSQ identifie l'accès à l'emploi tel un élément important de la réinsertion sociale du fait que cela permet le développement de l'estime de soi, l'élargissement du réseau social et la création d'un sentiment d'appartenance (ASRSQ, 2015). Avoir un emploi semble effectivement un facteur non négligeable de la réinsertion sociale lorsque Dickson & Polaschek (2014) montrent que, jumelé à un plan général de réinsertion de bonne qualité, le fait d'avoir un plan d'emploi à sa sortie de prison permet de réduire la récidive dans les six premiers mois de liberté. À vrai dire, avoir un emploi significatif a maintes fois été associé à la réussite de la réinsertion sociale, au désistement criminel ou à la réduction de la récidive (Griffiths et al., 2007; Holzer, Raphael et Stoll, 2004; Kruttschnitt, Uggen et Shelton, 2000; Laub et Sampson, 1993; Meisenhelder, 1977; Morani, Wikoff, Linhorst et Bratton, 2011; Petersilia, 2003). De plus, les programmes axés sur la formation et l'emploi seraient reconnus pour leur effet de réduction de la récidive (Seiter et Kadela, 2003). En contrepartie, le fait d'être sans emploi, d'être peu performant ou de vivre de l'instabilité dans la sphère professionnelle sont, quant à eux, des facteurs de risque (Andrews, Bonta et Wormith, 2006; Cid et Martí, 2017; Gunnison et Helfgott, 2011; Laub et Sampson, 1993).

Alors qu'il semble y avoir consensus sur l'importance de trouver du travail dans le processus de réinsertion sociale, plusieurs études ont néanmoins conclu que de trouver un emploi constitue un défi à la suite du passage dans le système judiciaire (Cnaan, Draine, Frazier et Sinha, 2008; Griffiths et al., 2007; Harris, 2014) et qu'il s'agit de l'un des plus importants

(LaVigne, Davies, Palmer et Halberstadt, 2008; Muntingh, 2008; Seiter et Kadela, 2003). Dans leur étude s'intéressant aux problèmes vécus par des contrevenants en maison de transition, Duffee & Duffee (1981) ont constaté que le besoin d'aide pour se trouver un emploi était le plus souvent nommé, besoin aussi identifié par d'autres auteurs (Göbbels, Willis et Ward, 2014; Morani et al., 2011). Ce qui rend la recherche d'emploi ardue est entre autres le manque d'expériences professionnelles (Brown, 2004; Nhan, Bowen et Polzer, 2017; Seiter et Kadela, 2003; Visher, LaVigne et Travis, 2004), de compétences (Brown, 2004; Gunnison et Helfgott, 2011; Nhan et al., 2017; Petersilia, 2003; Seiter et Kadela, 2003), de formation (ASRSQ, 2018; Petersilia, 2003), d'éducation (Visher et al., 2004) et/ou de motivation (Petersilia, 2003). Aussi, les délinquants éprouvent des difficultés en raison de l'incapacité à travailler avec un ordinateur et des difficultés à préparer un curriculum vitae (Nhan et al., 2017). En plus de ces barrières, la recherche d'emploi se complexifie en raison d'une forte discrimination par les employeurs à l'égard des personnes judiciairisées, ayant des doutes sur la fiabilité de ces individus (ASRSQ, 2018; Helfgott, 1997; Holzer et al., 2004; Petersilia, 2003). Une étude ayant interrogé des employeurs a montré que l'aversion était augmentée vis-à-vis les crimes violents (Holzer et al., 2004). Beaucoup d'employeurs procèdent à la vérification des antécédents judiciaires et cette tendance contribue à accentuer ces difficultés (Helfgott, 1997; Petersilia, 2003). Une étude s'étant intéressée à la situation spécifique des délinquants sexuels a montré que les difficultés en matière d'emploi sont exacerbées pour cette catégorie d'infractions, les employeurs étant rebutés par les risques potentiels pour les employés, les clients ou la réputation de l'entreprise (Brown et al., 2007). De plus, peu d'emplois seraient disponibles, et parmi ceux qui sont disponibles, beaucoup seraient des emplois temporaires ou saisonniers (Brown, 2004).

Ainsi, bien que de trouver un emploi soit reconnu comme un atout essentiel à la réinsertion des personnes judiciairisées, celles-ci font face à plusieurs embûches dans ce domaine et cela devient un réel défi. Des difficultés à se trouver un emploi impliquent aussi des difficultés à obtenir une source de revenu, ce qui génère d'autres problèmes.

2.2.2 Avoir de faibles ressources financières

Avoir peu ou pas de revenu engendre son lot de difficultés et plusieurs personnes judiciairisées sont dans des situations précaires avant même d'être en contact avec la justice

(Cnaan et al., 2008). Duffee & Duffee (1981) ont d'ailleurs conclu que l'argent et l'emploi sont les deux plus grandes préoccupations des individus dans leur réinsertion sociale. Compte tenu de ce qui précède, les personnes judiciairisées éprouvent des problèmes à obtenir un emploi et donc cette source de revenus. De plus, ceux à l'emploi ont généralement des salaires modiques (Brown et al., 2007). La situation financière est aussi influencée par la difficulté à avoir accès aux services sociaux, à du financement, à des assurances ou à une marge de crédit (ASRSQ, 2015; Brown, 2004; Duffee et Duffee, 1981; Helfgott, 1997). Une étude qualitative réalisée auprès de plus de 300 hommes et femmes a soulevé qu'environ 60% des participants avaient des dettes importantes au moment des entretiens (deux à trois mois après leur libération) et qu'ils devaient avoir recours au soutien financier de leur famille (Visher et al., 2004).

Parmi les conséquences d'une situation économique précaire, on retrouve les problèmes à se trouver un appartement (ou toute autre forme d'hébergement) et à se déplacer (Brown, 2004; Cnaan et al., 2008). À cet effet, Morani et al. (2011) se sont intéressés aux besoins des personnes à leur sortie de prison en étudiant la façon dont les individus allaient utiliser les 3 000 \$US qui leur étaient donnés pour combler ces besoins. Les résultats montrent qu'acheter une passe d'autobus (99,2%) et se trouver un endroit où loger (90,2%) figuraient parmi les quatre besoins les plus fréquents (Morani et al., 2011). Les déplacements et l'hébergement ont aussi été identifiés comme des barrières à la réinsertion par Nhan et al. (2017) (voir aussi Duffee et Duffee, 1981; Griffiths et al., 2007; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008). Les participants avaient principalement recours aux transports en commun et mentionnaient que de pouvoir se déplacer était primordial pour la réinsertion, mais que le service était difficilement accessible dans cette région du Texas (Nhan et al., 2017).

Outre les transports et l'hébergement, les faibles ressources financières génèrent également d'autres difficultés telles que l'incapacité à combler les besoins de base. Après une période d'incarcération, les contrevenants doivent souvent rebâtir leur vie à partir de peu ou pas de biens matériels (Borzycki, 2005). Se nourrir et se vêtir ressortent parmi les besoins des ex-détenus à leur libération (Duffee et Duffee, 1981; Morani et al., 2011) et combler ceux-ci implique nécessairement des coûts. Ces individus ont notamment besoin de vêtements appropriés pour mener une recherche d'emploi (LaVigne et al., 2008). De plus, pour les

personnes ayant des enfants, avoir de faibles ressources financières est un facteur nuisible dans les démarches d'obtention de la garde de ceux-ci (Brown, 2004). Il est également difficile de trouver de la disponibilité dans une garderie abordable (Brown, 2004; Duffee et Duffee, 1981).

Le manque de ressources financières crée donc chez les individus une quantité de problèmes assez importante les freinant dans leur processus de réinsertion sociale. En effet, à la lumière des résultats obtenus par ces études, il est possible de voir que de faibles ressources financières affectent plusieurs sphères de la vie des personnes judiciairisées. Ces difficultés ont un impact non négligeable sur la réinsertion sociale lorsqu'on les met en perspective avec le fait que des difficultés avec le logement sont liées à la récidive (Griffiths et al., 2007; Lutze, Rosky et Hamilton, 2014; Petersilia, 2003) et que la stabilité financière est jugée nécessaire au désistement (Cid et Martí, 2017; Petersilia, 2003).

2.2.3 Établir un réseau de soutien prosocial

Le support familial ou communautaire est un élément clé du désistement criminel (Cid et Martí, 2017; Göbbels et al., 2014; Martinez, 2009) et du maintien de l'abstinence en lien avec des problématiques de toxicomanie (Smith et Ferguson, 2005; Visser et al., 2004). La famille peut apporter un support tant au niveau émotionnel que financier (Visser et al., 2004). Selon Visser et al. (2004), il y aurait une association entre relations familiales et conjugales et la capacité à trouver un emploi. Considérant l'association entre l'emploi et le désistement, cela favoriserait alors la réinsertion sociale. La littérature montre cependant qu'il est difficile pour les personnes judiciairisées de construire un réseau de soutien en raison de multiples défis associés aux relations familiales, conjugales et sociales.

En effet, un premier défi dans l'établissement d'un réseau aux valeurs prosociales est d'établir un support familial (Brown, 2004; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008; Petersilia, 2003). D'abord, se construire un réseau aux valeurs prosociales peut être difficile lorsque le milieu naturel de la personne valorise la délinquance (Brown, 2004). La présence de personnes criminalisées dans la famille est d'ailleurs un facteur d'échec de la réinsertion sociale selon les intervenants interrogés par Gunnison et Helfgott (2011). Les contrevenants doivent alors se débrouiller en l'absence de

cette structure et chercher à développer des liens avec d'autres personnes pouvant avoir une influence positive dans leur vie (Brown, 2004). À l'opposé, bénéficier du support familial lorsque celle-ci n'est pas dysfonctionnelle peut aussi être problématique considérant les réticences que les membres de la famille ont à réintégrer un ex-détenu (Brown, 2004). Les difficultés à rétablir les relations familiales sont largement documentées dans la littérature (Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Muntingh, 2008). Les membres de la famille cherchent habituellement à s'assurer que l'individu a changé (Brown, 2004). Aussi, on retrouve dans la liste des problèmes rencontrés dans la sphère familiale le fait de ne pas voir sa famille assez souvent pendant la période de transition, notamment en raison de la distance, et d'éprouver des difficultés à résoudre des conflits à la sortie de prison (Duffee et Duffee, 1981; LaVigne et al., 2008). Pour ceux qui ont des enfants, certains éprouvent des difficultés à reconnecter avec eux après l'absence occasionnée par la détention (Cnaan et al., 2008), et ce, plus particulièrement dans les cas de délinquance sexuelle (Harris, 2014).

En plus du réseau familial, certains ex-détenus désirent développer une relation conjugale à leur libération (Muntingh, 2008). À ce sujet, il est intéressant de noter qu'un mariage cohésif est l'un des événements marquants pouvant favoriser le désistement criminel (Laub et Sampson, 1993; Meisenhelder, 1977). En revanche, pour les délinquants sexuels interrogés dans le cadre de l'étude sur le désistement de Harris en 2014, la perspective de rencontrer une femme était difficilement envisageable en raison de la peur d'avoir à dévoiler les antécédents à une partenaire potentielle. D'autre part, Cnaan et al. (2008) comptaient la réunion avec une conjointe ou une épouse parmi les problèmes auxquels les détenus font face à la libération.

Par la suite, l'établissement d'un réseau de soutien dans la communauté peut également s'avérer difficile (Brown, 2004). Pour les individus se retrouvant en transition loin de leur communauté d'attache, cela peut demander un travail d'intégration difficile en raison d'une différence au niveau linguistique, culturel et/ou religieux (Brown, 2004). Aussi, les personnes résidant en maison de transition éprouveraient des difficultés à se faire des amis à l'extérieur du centre (Duffee et Duffee, 1981). Comme pour les relations familiales, la réunion avec un réseau social criminalisé peut nuire à la réinsertion sociale (Andrews et al., 2006; Gunnison et Helfgott,

2011). Les fréquentations antisociales sont un prédicteur de récidive qui ferait l'unanimité dans le champ de la criminologie (Gendreau, Little et Goggin, 1996).

Les études montrent donc qu'au niveau relationnel, les personnes judiciarisées rencontrent plusieurs difficultés dans l'établissement d'un réseau de soutien pouvant avoir une influence positive sur eux, alors qu'un réseau de ce type est un élément permettant de faciliter la réinsertion sociale.

2.2.4 Changer de mode de vie

L'un des défis auquel les personnes en processus de réinsertion sociale font face est celui de ne pas recommencer les comportements délictueux antérieurs (Brown, 2004). On retrouve parmi ces comportements : obtenir un revenu d'activités criminelles, avoir une mauvaise éthique de travail et négliger son apparence physique (Brown, 2004). Si certains comportements sont à éviter, certaines attitudes le sont également. On parle alors de démotivation, d'être dépassé par le rythme de la vie (à l'extérieur de la prison), de l'impatience, de l'ennui, de découragement, de faible estime de soi et de stratégies d'adaptation antérieures pouvant entre autres mener à la consommation (Brown, 2004; Smith et Ferguson, 2005). L'arrêt de la consommation est d'ailleurs une des difficultés importantes de la réinsertion (Cnaan et al., 2008; Morani et al., 2011). Les hommes en transition de l'étude de Duffee et Duffee (1981) avaient aussi soulevé le besoin d'aide pour contrer une problématique en lien avec la consommation d'alcool ou de drogues, besoin aussi identifié dans des études subséquentes (Helfgott, 1997; Seiter et Kadela, 2003). Selon Cnaan et al. (2008), la tentation d'échapper aux difficultés de la réinsertion par le sexe, l'alcool et la drogue peut être d'autant plus grande puisque tous ces éléments sont accessibles. Ces difficultés sont importantes dans la mesure où la consommation excessive est identifiée tel un facteur de risque de commission de délits (Andrews et al., 2006; Gendreau et al., 1996; Laub et Sampson, 1993).

Changer de mode de vie peut aussi amener d'autres situations problématiques, comme de ne pas savoir comment occuper son temps libre (Duffee et Duffee, 1981). Ne sachant pas comment s'occuper, il peut être plus difficile de résister à l'envie de retourner vers ses anciens passe-temps « nuisibles ». Une faible implication dans des activités prosociales est l'un des

facteurs de risque ciblé dans le modèle d'intervention bien connu RBR (risque-besoin-réceptivité) (Andrews et al., 2006). C'est probablement pourquoi Link & Williams (2017) ont trouvé une corrélation positive forte entre les loisirs et la réhabilitation.

Essentiellement, les personnes judiciairisées doivent habituellement apporter des changements à leur vie s'ils souhaitent se réinsérer et cesser leurs activités criminelles. À la lumière des éléments soulevés dans la littérature, on comprend que pour des individus ayant un mode de vie enraciné dans des valeurs criminelles ou pour ceux qui sont aux prises d'une dépendance, effectuer ces changements peut poser un défi de taille.

2.2.5 Vivre avec le poids du casier judiciaire

Le casier judiciaire stigmatise les condamnés (Brown, 2004) et la stigmatisation est une importante barrière à la réinsertion sociale (Tan, Chu et Tan, 2016). Le concept de stigmatisation en criminologie réfère généralement au rejet d'un individu sur la base d'un jugement posé à l'égard de ses valeurs ou de ses agissements criminels et qui, de ce fait, nuit à sa réconciliation avec la société (Benson, Alarid, Burton et Cullen, 2011; Braithwaite, 1989). La société n'a généralement peu ou pas de sympathie pour les criminels (MSP, 2010). La stigmatisation peut donc avoir un impact sur les efforts de réintégration d'un individu (Brown, 2004). Le casier judiciaire réduit effectivement les chances d'obtention d'un emploi, d'un appartement ou d'une assurance, d'accès à un programme d'études et de maintien de relations (ASRSQ, 2015; Benson et al., 2011; Brown, 2004; Gunnison et Helfgott, 2011; Helfgott, 1997; Petersilia, 2003). En effet, de manière générale, la population s'oppose à accueillir une personne judiciairisée comme voisin et les propriétaires ont tendance à rejeter les candidatures de ces individus lorsqu'ils font la vérification des antécédents judiciaires (Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008). Des résultats similaires ont été obtenus par des études s'intéressant au cas des employeurs (Helfgott, 1997). Comme soulevé précédemment, ces résultats s'expliquent de la peur et de la méfiance que suscite un casier judiciaire (Petersilia, 2003; Veysey, Christian et Martinez, 2013). Un dossier d'incarcération était d'ailleurs la deuxième réponse la plus populaire dans l'étude des barrières à la réinsertion sociale de Nhan et al. (2017).

En somme, le casier judiciaire suscite des réactions plutôt négatives à l'égard des personnes judiciarisées et cela donne lieu à des difficultés dans plusieurs sphères de la vie de ces individus. Des études se sont intéressées à la classe particulière des délinquants sexuels. Le stigma attaché à un dossier de délinquance sexuelle est immense (Harris, 2014; Laws et Ward, 2011). La révolusion, la peur et la colère sont les réactions répandues face à ce type de déviance (ASRSQ, 2013b; Göbbels et al., 2012; Petersilia, 2003). Les croyances de la société seraient influencées par l'image présentée par les médias et ceux-ci ont tendance à mettre en lumière des cas plus sensationnalistes que représentatifs (Laws et Ward, 2011). Ces idées portent à croire que les conséquences de la stigmatisation pourraient être plus importantes puisque c'est le cas pour le stigma. Aucune étude empirique ne s'est intéressée à la comparaison de ce groupe de délinquants par rapport aux autres sur cette question spécifique.

2.2.6 Autres facteurs influençant la réinsertion sociale

La littérature fait part d'autres éléments qui peuvent avoir une influence sur le processus de réinsertion sociale. D'abord, pour les individus qui ont été sentencés à une incarcération, la transition entre l'environnement très structuré de la détention et la liberté, où il y a une structure faible ou inexistante, peut mettre ces individus en situation de risque (Cnaan et al., 2008).

Par la suite, de sérieux problèmes de santé peuvent également nuire ou du moins ralentir les individus dans leur réinsertion (Cnaan et al., 2008). Dans un rapport de recherche publié en 2008, Mallik-Kane et Visser ont constaté que 80% des hommes et 90% des femmes libérés avaient des problèmes de santé chroniques qui nécessitaient une attention. On compte tant des problèmes de santé physique (asthme, diabète, SIDA, VIH) que de santé mentale (dépression, autres troubles de santé mentale) parmi ces besoins (Duffee et Duffee, 1981; Mallik-Kane et Visser, 2008). Un document préparé par l'ASRSQ sur la détention fédérale stipule que, notamment en raison de la surpopulation, les conditions de détention ne sont pas considérées comme thérapeutiques dans l'optique où plusieurs détenus souffrent de troubles de santé mentale (ASRSQ, 2013a). Ainsi, on comprend que le bassin de libérés comprend des individus dont l'état santé mentale peut faire en sorte qu'ils ne soient pas dans une condition idéale pour la réinsertion sociale.

Finalement, un troisième élément peut affecter le processus de réinsertion sociale et il s'agit de la difficulté d'accès à des programmes (Brown, 2004; Seiter et Kadela, 2003). S'intéressant au cas de la délinquance sexuelle, Göbbels et al. (2014) mentionnent qu'un manque de ressources en plus des restrictions qui touchent ces individus sont des barrières à la réinsertion de ceux-ci. Cette barrière concernant l'accès aux programmes est davantage explicitée dans la section suivante qui porte justement sur les programmes de réinsertion sociale.

Cette section du rapport a permis de mettre en lumière toutes sortes de défis que les recherches antérieures ont étudiés. Il semble alors que dans leur processus de réinsertion sociale, les individus ont de la difficulté à combler certains besoins qui sont pourtant reconnus comme étant des éléments clés de leur réussite. Effectivement, ils sont contraints dans la recherche d'emploi notamment en raison de la stigmatisation que leur casier judiciaire occasionne. Cela contribue à leur condition économique précaire, qui vient avec son lot de conséquences sur la capacité à répondre aux besoins de base. Il n'est donc pas étonnant que cette population se voit tentée de retourner vers des modes de vie délinquants, d'autant plus que l'accès aux programmes est limité.

2.3 Les programmes de réinsertion sociale

Cette section porte sur les programmes de réinsertion sociale, ceux-ci étant généralement considérés comme des outils qui favorisent la réussite du processus. D'abord, il est question de l'étude de l'efficacité des programmes de réinsertion sociale. Par la suite sont présentées des critiques, dont celle de la difficulté d'accès à ces ressources.

2.3.1 L'efficacité des programmes

Plusieurs méta-analyses ont été réalisées dans le but d'évaluer l'efficacité des différents programmes de réinsertion sociale et on constate que les résultats ne sont pas uniformes. De manière générale, les programmes de réinsertion sociale sont jugés efficaces (Seiter & Kadela, 2003). Ils permettraient une réduction des arrestations suite à la libération (Visher, Lattimore, Barrick et Tueller, 2017) et de la récidive (Ndrecka, 2014; Seiter et Kadela, 2003). L'efficacité serait augmentée notamment lorsque le programme vise des individus présentant un risque élevé de récidive et qu'il est offert par les agences de justice pénale. La revue systématique des

évaluations des programmes de réinsertion effectuée par Kendall, Redshaw, Ward, Wayland et Sullivan en 2018 révèle que les facteurs influençant le succès des programmes sont les compétences des intervenants, un accès au support social et à un hébergement et une continuité des interventions entre la détention et la liberté. Il faut noter que les conclusions d'une méta-analyse récente vont plutôt à contresens, indiquant que les programmes n'ont aucun effet significatif sur la récidive (Berghuis, 2018).

Il existe plusieurs types de programmes qui sont mis en place afin de faciliter la réinsertion (ASRSQ, 2018). On retrouve effectivement des programmes axés sur l'éducation, le développement professionnel et le travail, sur l'arrêt de la consommation de substances, sur la violence et la violence sexuelle, sur l'intervention en maison de transition et sur la préparation à la sortie de prison (Seiter et Kadela, 2003). En s'intéressant plus spécifiquement à certains types de programmes, d'autres méta-analyses ont étudié l'efficacité de ceux-ci. Newton, Day, Giles, Wodak, Graffam et Baldry (2018) montrent que les programmes en lien avec la formation ou l'emploi sont efficaces et davantage lorsqu'ils ciblent des individus à risque élevé et qu'ils sont offerts rapidement suite à la libération. L'efficacité de ce type de programme ne fait toutefois pas l'unanimité (Ndrecka, 2014). Les résultats concernant les programmes d'hébergement sont nuancés également. Ces programmes permettraient de réduire les nouvelles convictions mais n'auraient pas d'effet sur les révocations selon Lutze et al. (2014). D'autre part, une méta-analyse conclut que la majorité des études (à quelques exceptions près) ne témoignent pas de résultats significatifs entre les participants bénéficiant de ce type de programme vis-à-vis les autres (Growth, Kinner, Conroy, Baldry et Larney, 2018). Finalement, il semblerait qu'il y a un consensus quant à l'efficacité des programmes pour délinquants sexuels (Kim, Benekos et Merlo, 2016; Kruttschnitt et al., 2000; Laws et Ward, 2011; Schmucker et Lösel, 2015; Seiter et Kadela, 2003). Ceux-ci seraient plus efficaces auprès d'une clientèle juvénile que la clientèle adulte et lorsqu'offerts en communauté plutôt qu'en institution (Kim et al., 2016; Schmucker et Lösel, 2015). Il est intéressant de noter que certains programmes trouvent parfois leur efficacité autrement que sur la prédiction de la récidive en augmentant la réussite scolaire (pour les programmes éducatifs) ou en réduisant la fréquence et la sévérité des crimes commis par exemple (pour les programmes en maison de transition) (Seiter et Kadela, 2003).

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur la question de la meilleure approche à favoriser pour l'intervention en réinsertion sociale, sans qu'il semble y avoir de consensus sur les meilleures pratiques (Griffiths et al., 2007). Dickson & Polaschek (2014) ont comparé l'approche orientée vers l'évitement (éviter la récidive, travailler sur les facteurs de risque) et celle orientée selon un mouvement d'« approche » (travailler sur les facteurs de protection, les facteurs de réussite). Leurs résultats montrent que les deux types d'intervention ont le même pouvoir de réduction du risque que présentent les individus pour leur communauté (Dickson et Polaschek, 2014). D'un autre côté, une étude s'étant penchée sur la même comparaison a plutôt conclu que l'approche positive, nommée « modèle de renforcement » dans le cas de cette étude, était celle à favoriser (Ward et Stewart, 2003). Une approche uniquement axée sur la surveillance serait, quant à elle, non efficace (Griffiths et al., 2007; Ndrecka, 2014). Il est important qu'il y ait des interventions qui visent le développement de capacités ou le traitement de problématiques (Griffiths et al., 2007) de sorte de travailler sur le changement individuel (Visher et al., 2017). Kazemian (2007) soutient, à ce sujet, que l'intervention favorisant le désistement criminel en est une qui permet le développement d'habiletés cognitives et la mise en pratique de celles-ci. Aussi, selon Day, Ward, & Shirley (2011), les programmes devraient se développer en se basant sur des fondements théoriques et non uniquement sur le savoir pratique. De plus, des liens entre les programmes offerts en détention et ceux offerts en communauté seraient à favoriser (Borzycki, 2005; Griffiths et al., 2007; Travis et Petersilia, 2001) puisque les programmes débutant en détention et se poursuivant en communauté ont un impact plus important sur la récidive (Ndrecka, 2014).

Outre ce qui a déjà été avancé comme étant des facteurs ayant un impact sur l'efficacité des programmes de réinsertion sociale, certains avancent qu'une intervention adaptée aux besoins de la personne est préférable (Andrews, Bonta et Hoge, 1990; Newton et al., 2018). En effet, les services auraient avantage à cibler les besoins criminogènes, soit des éléments qui permettent de réduire les risques de récidive (Andrews et al., 1990). Une intervention efficace implique donc une évaluation de l'individu quant aux risques qu'il présente et à ses besoins (MSP, 2014). L'utilisation d'un langage de « risques » et de « besoins » serait par contre à éviter avec les personnes judiciairisées (Maruna, Porter et Carvalho, 2004). Au sujet des besoins, certains délinquants sentent parfois qu'ils sont mal compris par le système (Brown, 2004). Une

étude s'est justement intéressée à ce possible écart entre la perception des intervenants et les réels besoins de sa clientèle pour conclure que les deux groupes sont généralement en accord quant aux problèmes vécus par les clients, les quelques différences se trouvant dans le degré de sévérité attribué à ceux-ci (Duffee et Duffee, 1981). Gunnison et Helfgott (2011) ont obtenu des résultats similaires en interrogeant des officiers correctionnels. Borzycki (2005) a conclu de son côté que les besoins de certains groupes d'ex-détenus n'étaient pas aussi bien comblés, dont les populations de femmes, de délinquants sexuels et de personnes atteintes de troubles de santé mentale.

Finalement, certains soulignent que tous les acteurs du réseau de services de réinsertion sociale devraient veiller à ce que la collaboration entre eux soit favorisée. À cet effet, Nhan et al. (2017) mentionnent que les conflits et le manque de communication entre les différents acteurs seraient associés à la création de confusion chez les clients, à la réduction de l'efficacité des mesures ainsi qu'à des probabilités de récidive plus élevées. Le manque de coordination et la décentralisation des services seraient une barrière à la réinsertion sociale (Cnaan et al., 2008; Helfgott, 1997)

2.3.2 L'accès aux programmes

Parfois, même si les personnes judiciairisées sont bien intentionnées et souhaitent aller chercher l'aide nécessaire dans des programmes pour se réinsérer, elles éprouvent des difficultés au niveau de la disponibilité, de la qualité et de l'organisation de ceux-ci. En effet, ils font parfois face à un manque de places disponibles en maison de transition (Brown, 2004). Il semblerait fréquent que ces individus se retrouvent sur des listes d'attentes pour des programmes ou des services communautaires (Borzycki, 2005; Brown, 2004; Seiter et Kadela, 2003). Selon Cnaan et al. (2008), le problème d'accessibilité aux services pour les ex-détenus se trouve dans la capacité de connecter et de s'adapter à cette clientèle. Aux États-Unis, le manque de ressources pour le traitement de différentes problématiques et pour la réinsertion au marché du travail serait une situation dénoncée par les agents de libération conditionnelle à travers le pays (Petersilia, 2003). D'autre part, Morani et al. (2011) ont montré que lorsqu'on leur en donne la chance, les personnes judiciairisées en processus de réinsertion veulent profiter des ressources et s'engager à faciliter leur retour en société.

De plus, il semblerait que les contrevenants ne soient pas suffisamment informés par rapport aux services qui sont offerts (Brown, 2004; Nhan et al., 2017). À ce sujet, Mellow et Christian (2008) ont analysé 13 guides qui sont offerts aux détenus pour préparer leur sortie de prison. Ces guides visent justement à donner de l'information sur les services disponibles (Mellow et Christian, 2008). Les auteurs ont conclu que plusieurs composantes de ces guides devraient être retravaillées afin qu'ils soient mieux adaptés aux besoins de son public et surtout à ses capacités (informations désuètes, niveau de langage trop élevé) (Mellow et Christian, 2008). Cela peut donner lieu à ce que les détenus soient mal préparés à la libération. L'augmentation du recours à l'incarcération aurait aussi pour conséquence de faire en sorte que les individus soient moins bien préparés à réintégrer la société (Travis et Petersilia, 2001).

Au niveau de la satisfaction quant aux services reçus, Brown (2004) note que le système ne semble pas en mesure de cibler les besoins de cette clientèle, que l'inexpérience des agents de libération conditionnelle crée des défis supplémentaires pour les libérés conditionnels et qu'ils ne recevraient pas suffisamment de supervision. Une autre étude montre des résultats similaires alors que la majorité des répondants a jugé que les programmes n'avaient pas été aidants pour la réinsertion sociale (Visher et al., 2004).

Plusieurs programmes et services semblent avoir démontré leur efficacité pour favoriser la réinsertion sociale en influençant le niveau de risque de récidive que présentent les individus ou le développement de capacités permettant la réinsertion. Par contre, les avis sont partagés quant aux caractéristiques qui font d'un programme un service efficace. Aussi, il semblerait que les personnes judiciairisées aient du mal à être informées puis à participer aux programmes en plus d'être déçues lorsqu'elles arrivent à y être admises.

2.4 Cadre théorique – Théories de l'étiquetage et du désistement

Différentes théories sont agencées pour composer le cadre théorique de cette étude. Les propositions explicites de chacune d'elles sont décrites dans la prochaine section. La théorie de l'étiquetage est d'abord présentée surtout pour établir certains concepts de base qui sont repris dans une théorie de l'étiquetage de la réhabilitation avant de terminer avec une théorie du désistement criminel, soit la théorie de la transformation cognitive.

2.4.1 La théorie de l'étiquetage

La théorie de l'étiquetage a d'abord été formulée par Frank Tannenbaum, Edwin Lemert et Howard S. Becker (Braithwaite, 1989; Ouimet, 2009). L'idée principale de cette théorie est que la stigmatisation agit telle une « *self-fulfilling prophecy* » (Braithwaite, 1989). Maruna (2012) explique que cela suppose qu'un individu jugé comme dangereux et indigne de confiance intègre ce stigma et devient, bien souvent, dangereux et indigne de confiance. Dans sa théorie du « *reintegrative shaming* », Braithwaite (1989) explique que la stigmatisation est criminogène puisqu'elle fait en sorte que la personne identifiée comme déviante se met en recherche ou est attirée vers une subculture criminelle qui est elle aussi marginalisée. Une fois stigmatisé, il est alors difficile de voir comment se sortir de ce cycle. Cela fait écho à la difficulté que pose la stigmatisation par le casier judiciaire énoncé plus tôt. Il s'agit donc d'une théorie qui explique non seulement la délinquance, mais qui peut expliquer, dans le cas qui intéresse davantage cette étude, la continuité des activités délictueuses en lien avec le défi que pose la stigmatisation des personnes judiciairisées dans leur processus de réinsertion sociale.

2.4.2 L'étiquetage de la réhabilitation

Maruna (2012) s'est intéressé à la théorie de l'étiquetage appliquée au désistement, soit une théorie de l'étiquetage de la réhabilitation. Cette théorie permet une compréhension de la réussite du processus de réinsertion sociale. En effet, un peu comme le stigma criminel peut avoir pour effet de faire intégrer une identité déviante à la personne stigmatisée, l'auteur croit que par ce processus de négociation de l'identité, une personne judiciairisée pourra se réhabiliter (Maruna, 2012). Le désistement serait donc influencé par les interactions avec les autres, mais cette fois-ci, de manière positive. Maruna et al. (2009) et Maruna (2012) présentent le concept du « *looking-glass self-concept* », notion empruntée de l'interactionnisme symbolique, qui

réfère à l'idée qu'une personne est en fait une réflexion de la manière dont cette personne est perçue par les autres. Une personne judiciairisée doit changer afin de se conformer aux normes de la société, mais la société doit également accepter la réintégration de cet individu pour qu'il y ait réhabilitation (Hirschfield et Piquero, 2010; Maruna et al., 2009; Maruna, 2001; Maruna, Lebel, et al., 2004). Ce principe a été étudié de manière empirique et les résultats montrent que le maintien du désistement repose, entre autres, sur la négociation d'une identité réformée ou autrement formulée, sur l'étiquetage prosocial (Maruna et al., 2009; Maruna, Lebel, et al., 2004). Les résultats de la célèbre *LDS* allaient aussi en ce sens en soulignant que c'est lorsqu'ils sentaient que quelqu'un d'autre croyait en eux que les participants à l'étude ont pris conscience de leur valeur et ont pu changer (Maruna, 2001). Une société qui ne croit pas en la réhabilitation des personnes judiciairisées fera donc face à des délinquants qui ne croient pas qu'ils peuvent changer (Maruna, 2001). Alors que les auteurs précédents font davantage référence au désistement de la délinquance générale, Göbbels et al. (2012) ont aussi repris une notion similaire dans leur théorie intégrative du désistement criminel sexuel, en abordant le processus de « *de-labeling* ». La réussite de la réinsertion sociale passe donc par un étiquetage positif de l'individu, reconnaissant de cette façon sa réhabilitation et permettant sa réintégration à la société. Meisenhelder (1977) propose que la certification, composante symbolique qui vérifie que l'individu est réformé, correspond à la dernière phase du désistement. La théorie du « *reintegrative shaming* » soutient également que pour qu'il y ait réinsertion, il doit y avoir des gestes de réceptivité de la communauté, ceux-ci pouvant se trouver dans un éventail de comportements exprimant le pardon allant du simple sourire à la cérémonie formelle (Braithwaite, 1989). Ces gestes permettent que le stigma criminel soit attribué à l'acte posé et non à l'individu (Braithwaite, 1989).

Le principe de l'étiquetage est donc pertinent dans le cadre de cette étude puisqu'il semble qu'il puisse avoir un effet tant pour la persistance dans le crime que pour le désistement criminel (Maruna et al., 2009). Ce cadre théorique permet de mettre en lumière un des défis importants de la réinsertion sociale (la stigmatisation) tout en permettant d'offrir des pistes de solution afin de permettre aux individus de se réinsérer socialement et de se désister du crime.

2.4.3 Théorie du désistement criminel – La transformation cognitive

En continuité avec certaines des idées présentées précédemment s'inscrivant dans une logique d'interactionnisme symbolique, Giordano, Cernkovich et Rudolph (2002) sont d'avis que le désistement criminel (impliquant généralement une réussite de la réinsertion sociale) est rendu possible par une relation réciproque entre l'individu et son environnement. Ils sont les auteurs d'une des théories intégratives du désistement, soit la théorie de la transformation cognitive (Giordano et al., 2002). Ils indiquent que la théorie permet de comprendre les mécanismes inhérents au désistement d'hommes ou de femmes impliqués dans une criminalité significative et ce, tout en considérant les obstacles contemporains rencontrés dans les parcours de vie. Leur étude à la fois qualitative et quantitative leur a permis d'élaborer une théorie du désistement selon l'enchaînement de quatre transformations cognitives. D'abord, il s'agit d'une ouverture de l'acteur face aux changements. Ensuite, il s'agit pour l'individu d'être exposé à des « *hooks for change*¹ » et d'avoir la capacité de reconnaître l'opportunité de changement. Ces « *hooks for change* » sont des opportunités dans l'environnement (ex. : prison, religion, naissance d'un enfant, relation maritale) qui agissent à titre de catalyseur au changement vers une identité prosociale. L'idée est donc que l'exposition et la réceptivité de l'individu sont importantes à cette étape. La troisième transformation cognitive implique le développement d'un « *replacement self* » pouvant se substituer à l'identité déviante. L'acteur prend positivement avantage des opportunités pour catalyser ce changement identitaire et en arrive à un dernier changement cognitif, soit celui de voir ce nouveau mode de vie comme étant incompatible avec la délinquance. Les auteurs précisent que ces changements cognitifs sont interreliés et qu'ils ont une influence directe sur les comportements, aboutissant au désistement criminel.

Cette théorie reconnaît non seulement le rôle propre de l'individu dans son processus de désistement, mais elle précise qu'une interaction est nécessaire avec l'environnement (Giordano et al. 2002). Ayant établi plutôt la prémisse qu'il y a une forte association entre le désistement criminel et la réinsertion sociale, cette théorie proposée par Giordano et ses collègues offre un

¹ Se traduisant généralement par « grappins à changement ».

cadre théorique intéressant permettant de comprendre comment les obstacles rencontrés par les personnes judiciarisées lors de la réinsertion sociale peuvent freiner ces individus dans leur processus de désistement du crime.

2.5 Problématique

La réinsertion sociale a été définie plus tôt comme étant un processus où une personne judiciarisée pourra bénéficier d'interventions visant le développement d'un certain nombre de capacités lui permettant d'être une personne autonome, intégrée à sa communauté et respectueuse des lois, donc désistée du crime. Ce processus est parsemé pour plusieurs de multiples embûches. La réinsertion sociale est effectivement un processus complexe qui comprend des défis multiples, souvent liés les uns aux autres (LaVigne et al., 2008; Petersilia, 2003). Il semble en effet que les individus éprouvent des difficultés à combler certains besoins qui sont pourtant reconnus comme étant les éléments clés de leur réussite. D'abord, l'emploi est reconnu pour être un des meilleurs atouts de la réhabilitation (ASRSQ, 2015; Griffiths et al., 2007; Holzer et al., 2004; Kruttschnitt et al., 2000; Laub et Sampson, 1993; Meisenhelder, 1977; Morani et al., 2011; Petersilia, 2003), mais représente un réel défi pour plusieurs individus qui présentent des déficits de formation, d'éducation et d'expériences à ce niveau (ASRSQ, 2018; Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011; Harris, 2014; LaVigne et al., 2008; Morani et al., 2011; Muntingh, 2008; Nhan et al., 2017; Seiter et Kadela, 2003; Visher et al., 2004). Cette difficulté à se trouver un emploi nourrit un autre problème auquel ces personnes font face : avoir de faibles ressources financières. Effectivement, l'argent est une préoccupation importante des personnes judiciarisées puisque de minces ressources économiques engendrent plusieurs problèmes en lien avec la capacité à subvenir aux besoins de bases (nourriture, hébergement, vêtement, transport) (Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Griffiths et al., 2007; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008; Morani et al., 2011; Nhan et al., 2017). Un autre défi est celui d'établir un réseau de soutien social avec la famille, une conjointe et la communauté, tâche qui peut être plutôt difficile à la suite d'une coupure due à l'incarcération, à des conflits dans les relations ou lorsque les personnes sont loin de leur famille et/ou communauté (Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008; Muntingh, 2008; Petersilia, 2003). À cela s'ajoutent les tentations de

reprendre un mode de vie déviant (Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Morani et al., 2011) et les conséquences de la stigmatisation (ASRSQ, 2015; Benson et al., 2011; Braithwaite, 1989; Brown, 2004; Gunnison et Helfgott, 2011; Harris, 2014; Helfgott, 1997; Laws et Ward, 2011; Petersilia, 2003), sans compter que certains sont parfois dans des états de fragilité physique ou psychologique (Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Mallik-Kane et Visser, 2008).

Les défis sont multiples et les statistiques, tant dans les données officielles que dans les données autorapportées, montrent effectivement que plusieurs individus n'arrivent pas à mener à terme leur libération conditionnelle (ASRSQ, 2018). Or, l'échec de la réinsertion sociale des personnes judiciarisées engendre des coûts non négligeables pour la société autant au niveau économique qu'en ce qui a trait à la sécurité publique (Griffiths et al., 2007). Certaines études ont soulevé certaines insatisfactions des clients de programmes de réinsertion sociale alors que d'autres ont montré que ces programmes peuvent être efficaces en suivant un certain nombre de principes, dont celui d'être adapté aux besoins et aux demandes de la clientèle (Andrews et al., 1990; Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Kruttschnitt et al., 2000; Laws et Ward, 2011; Morani et al., 2011; Nhan et al., 2017; Seiter et Kadela, 2003; Visser et al., 2004).

C'est donc dans cette optique que l'organisme communautaire partenaire à cette recherche, un organisme à but non lucratif dont la mission est d'offrir des services favorisant la réinsertion en communauté d'une clientèle d'hommes judiciarisés, trouve l'intérêt de s'interroger sur les difficultés que vit sa clientèle afin de veiller à ce que ses programmes soient adaptés à ces problématiques dans le but d'offrir un bon service (Maison de transition, 2017a). Ainsi, dans le cadre d'un stage en analyse criminologique, il est question de s'intéresser à la réinsertion sociale des individus hébergés en maisons de transition à la suite d'une peine d'incarcération. L'objectif de la recherche est d'abord de comprendre les défis auxquels cette clientèle a à faire face dans le cadre de la réinsertion sociale. Pour se faire, des entrevues qualitatives ont été réalisées auprès de la clientèle des centres résidentiels communautaires et auprès de quelques intervenants permettant ainsi d'avoir une perspective plus nuancée sur les défis vécus. Ensuite, dans la mesure où la littérature présente la situation de contrevenants

fédéraux et provinciaux², mais rarement une comparaison de ces deux clientèles, un des objectifs secondaires est de faire l'étude comparative des discours de ces deux groupes. Explorer les ressemblances ou les différences est pertinent puisque l'organisme offre des services tant pour une clientèle fédérale que provinciale. Dans le même ordre d'idée, le partenaire accueillant une clientèle en délinquance sexuelle, un autre objectif consiste en l'étude comparative de ce sous-groupe à celui des individus n'ayant pas été condamnés pour un délit de nature sexuelle. L'exploration de ces contrastes est intéressante étant donné que les études traitent généralement soit uniquement à la situation des délinquants sexuels ou bien à la délinquance générale, sans faire de comparaison de ces profils au sein d'une même étude. En dressant un portrait des différents défis généraux ou particuliers à certains sous-groupes, il est ensuite possible de s'intéresser à l'arrimage entre les services offerts ou les interventions menées par l'organisme et les difficultés identifiées par les participants.

² Ce qui distingue la clientèle fédérale de la clientèle provinciale est la durée des sentences. Une condamnation à une détention de deux ans ou plus est purgée dans un établissement fédéral, alors que celles inférieures à deux ans sont purgées en établissements provinciaux en vertu de l'article 743.1 du Code criminel (ministère de la Justice, 2017).

CHAPITRE 3 : Méthodologie

Ce chapitre porte, dans un premier temps, sur une description du type de méthodologie qui a été sélectionné ainsi que des motifs qui justifient ce choix. Par la suite, l'outil principal utilisé pour la recherche, une grille d'entretien, est présenté. Suivent ensuite les informations quant à l'échantillon, la cueillette des données et le déroulement des entretiens. Finalement, le chapitre se termine par la présentation de la stratégie d'analyse utilisée, soit l'analyse thématique du contenu des entretiens, ainsi que des principales limites méthodologiques de l'étude.

3.1 Méthode

3.1.1 Méthodologie qualitative

La méthodologie qualitative en sciences sociales est une méthode de recherche qui s'intéresse à la compréhension de phénomènes par le biais du sens que les participants attribuent aux expériences, aux circonstances, aux perspectives et aux histoires (Ormston, Spencer, Barnard et Snape, 2013). C'est une méthode qui offre des données riches et détaillées dont l'analyse permet de rendre justice à la complexité et aux nuances dans la compréhension du phénomène étudié (Ormston et al., 2013). De ce fait, c'est une méthode capable de prendre en compte le caractère unique de chacun des participants (Ormston et al., 2013). La méthodologie qualitative est effectivement caractérisée par la souplesse de son approche, construisant l'objet et ajustant la méthode tout au long de la recherche (Pires, 1997; Weiss, 1994). Sandelowski (1995) note d'ailleurs que dans ce domaine de recherche, il est difficile de délimiter les différentes étapes de la recherche (préparation des données, analyse, interprétation) puisque des pistes d'analyse et d'interprétation émergent dès la collecte des données et donnent lieu à des rectifications en cours de route, le but étant toujours de répondre le mieux possible à la problématique de recherche. En comparaison à la méthodologie quantitative où le principe consiste principalement à faire des calculs et à trouver des corrélations, la méthode qualitative procède par interprétation, résumé et intégration des données (Weiss, 1994). Il s'agit donc, comme le suggère Mucchielli (2006), d'une méthode où le chercheur fait appel à des processus de comparaison, d'induction, de généralisation, de recherche de forme ou d'invention de sens afin d'extraire des résultats de ses données. La méthodologie qualitative est pertinente, entre autres, pour intégrer plusieurs perspectives, décrire des processus, évaluer les facteurs de

réussite et d'échec de programmes ou d'intervention et explorer des contextes d'intervention (Mucchielli, 2006; Ritchie et Ormston, 2013; Weiss, 1994). Une méthodologie qualitative peut être de type comparative, permettant ainsi de s'intéresser aux différentes manifestations d'un phénomène au sein de plusieurs groupes (Ritchie et Ormston, 2013).

Toutes ces caractéristiques font donc de la méthodologie qualitative la méthode de choix pour répondre à la question de recherche de cette étude. En effet, l'objectif principal est la compréhension du processus de réinsertion sociale et de ses défis, ce processus étant reconnu pour sa complexité. En s'intéressant à l'expérience subjective des individus, il sera possible d'atteindre un niveau de profondeur supérieur dans la compréhension du phénomène et de considérer l'expérience unique de chaque participant en fonction de ses expériences de vie. De plus, eu égard à ce qui précède, la méthodologie qualitative est utile lorsqu'on souhaite intégrer plusieurs perspectives et cela fait partie des objectifs de cette recherche en s'intéressant à la perspective des intervenants et à celle des usagers. Aussi, la recherche souhaite explorer le vécu de différents sous-groupes. Une méthodologie qualitative de type comparative pourra donc permettre de s'intéresser aux nuances dans les propos entre les groupes de provenance fédérale et provinciale et des groupes de délinquants sexuels par rapport aux autres types de délinquance.

3.1.2 Entretiens semi-dirigés

Les entretiens semi-dirigés constituent une des multiples techniques pouvant être utilisées en méthodologie qualitative. Il s'agit d'une méthode qui permet un équilibre entre la liberté offerte au participant dans ses réponses et un minimum de structure donné par l'intervieweur afin qu'il puisse cibler les éléments permettant de répondre à sa question de recherche (Michelat, 1975). En effet, ces entretiens consistent en un échange verbal dans lequel l'intervieweur tente de recueillir des informations sur son objet d'étude en posant un certain nombre de questions à partir d'une liste préétablie tout en laissant place à ce que le participant puisse aborder des sujets qu'il considère importants dans le cadre de l'étude dans ses propres mots (Longhurst, 2003).

Il s'agit de la stratégie qui a été privilégiée dans le cadre de cette étude. En effet, les résidents des centres d'hébergement ont pu identifier eux-mêmes les éléments marquants de leur

parcours de vie, les difficultés principales associées à leur réinsertion sociale ainsi que les services qu'ils jugent aidants ou moins aidants. Cet espace était également offert aux intervenants lors des entretiens, leur offrant ainsi la liberté de cibler les points jugés plus pertinents à aborder. Cette liberté permet de connaître la perception des participants et ainsi, de bien répondre à la question de recherche. La structure imposée par l'intervieweur a permis de s'assurer que tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension du phénomène ont été discutés lors des entretiens.

3.1.3 Grilles d'entretien

Afin d'avoir une structure de base à laquelle se référer pour s'assurer que tous les thèmes ont été abordés avec chacun des participants, des grilles d'entretiens ont été préparées et sont présentées en Annexe 1A (grille d'entretien - résidents) et Annexe 1B (grille d'entretien-intervenants). Tant avec les résidents qu'avec les intervenants, des relances et des questions de clarification ont été utilisées au moment opportun afin d'approfondir sur un sujet jugé pertinent en lien avec l'objet d'étude.

Avec le groupe de participants constitué de résidents, une grille d'entretien de cinq thèmes a été utilisée, ceux-ci étant abordés dans un ordre suivant une logique chronologique et permettant une entrée graduelle dans les sujets plus sensibles. Le premier thème abordé concerne l'*histoire de vie* de la personne rencontrée. En effet, on s'intéresse alors au contexte dans lequel la personne a évolué avant sa détention et aux événements marquants. Cela permet d'avoir une meilleure compréhension de l'individu rencontré en plus de pouvoir mieux mettre en contexte les défis rencontrés par cette personne lors de sa sortie de détention. Il était question d'un survol de la vie du participant de l'enfance à l'âge adulte. La consigne de départ était donc la suivante:

Pouvez-vous me parler de votre vie jusqu'au moment où vous avez été incarcéré ?

Une fois le premier thème discuté, le prochain segment de l'entrevue portait sur la *trajectoire criminelle*. On s'intéressait alors aux principaux paramètres de celle-ci comme l'âge au premier délit, la fréquence de commission des délits, la spécialisation ou la diversification des activités ainsi que les habitudes de co-délinquance. Une vue d'ensemble sur la trajectoire criminelle peut offrir de l'information sur l'enracinement de l'individu dans le crime et permettre de contextualiser certains défis lors de la réinsertion sociale. Le thème suivant était *l'expérience*

avec le système de justice. On souhaitait donc relever les perceptions de l'individu sur son parcours entre l'arrestation et sa sortie de détention, en s'attardant sur la manière dont il a vécu sa période d'incarcération. Par la suite, *l'expérience de la réinsertion sociale* était abordée en portant une attention particulière sur les défis qui se présentent au participant à ce sujet. Il s'agissait du thème le plus important en lien avec les objectifs de la recherche et une durée plus importante lui était accordée. L'individu était invité à situer ses expériences dans le temps, de sorte qu'on puisse s'intéresser à la chronologie de celles-ci. Dans le cas où certains défis auraient été résolus entre la sortie de détention et le moment de l'entretien, on s'est également penché sur les stratégies qui ont été mises en place par l'individu afin de résoudre ses problèmes. Finalement, en poursuivant dans la veine de la résolution de problèmes, la dernière portion de l'entretien portait sur *l'aide reçue et la participation à des programmes.* À ce sujet, les participants étaient invités non seulement à dresser la liste des services auxquels ils avaient eu recours entre le début du processus judiciaire et le moment de l'entretien, mais également à expliquer comment ceux-ci les avaient ou non outillés. De plus, les individus étaient invités à parler brièvement des modalités de ces services et du contexte de leur participation (volontaire ou obligatoire).

En ce qui concerne les entretiens effectués auprès des intervenants, une autre grille à deux thèmes seulement était utilisée. Le premier sujet abordé était dans ce cas *la perception des intervenants des défis vécus par les résidents dans leur processus de réinsertion sociale.* Il s'agissait alors d'explorer les mêmes questions de difficultés, de chronologie et de stratégies utilisées qui étaient vues avec les délinquants. La consigne de départ était donc la suivante :

Pouvez-vous me parler des défis auxquels votre clientèle fait face à sa sortie de détention ?

Une fois ce thème discuté, le deuxième segment de l'entretien portait sur *l'intervention.* Le participant était alors invité à réfléchir et à expliquer la manière dont ses interventions s'orientent et répondent aux besoins de sa clientèle. De plus, les intervenants étaient encouragés à nuancer leurs discours en abordant leur perception des forces et des faiblesses de l'intervention auprès de leur clientèle.

3.2 Échantillonnage

3.2.1 Construction de l'échantillon

L'échantillon de cette recherche est d'abord composé d'un groupe de 16 hommes judiciairisés hébergés auprès de l'organisme partenaire à la suite d'une peine d'incarcération aux niveaux provincial ou fédéral. L'étude s'intéresse aux possibles contrastes entre les discours des populations de provenance fédérale et provinciale et entre les individus ayant été reconnus coupables d'un délit de nature sexuelle et ceux d'autres natures³. Ainsi, huit hommes de la programmation provinciale ont été rencontrés, dont quatre ont commis un délit de nature sexuelle. La même stratégie a été utilisée avec la clientèle fédérale, mais cette fois cinq participants avaient un antécédent de délinquance sexuelle. Comme certains individus peuvent être hébergés dans les centres d'hébergement sans pour autant être en libération à la suite d'une incarcération, le fait de ne pas être en libération à la suite d'une détention fédérale ou provinciale était un critère d'exclusion. Bien que ces individus vivent probablement eux aussi certaines difficultés au cours de leur mesure, ils sont exclus dans le cadre de cette recherche puisque l'objectif est de cibler spécifiquement la réalité des hommes en sortie de détention.

D'une autre part, des intervenants ont été rencontrés afin d'avoir leur point de vue professionnel sur les difficultés rencontrées par leur clientèle en hébergement et dans le but d'obtenir un point de vue différent sur les programmes et le suivi offerts par l'organisme. Ainsi, huit intervenants ont été rencontrés, soit quatre de chacune des programmations, afin d'avoir un échantillon d'intervenants qui connaissent la réalité de la réhabilitation suite à des peines provinciales et fédérales. Puisqu'il existe deux types de postes en intervention dans ces maisons de transition, l'échantillon a été composé de deux conseillers cliniques et de deux animateurs cliniques par programmation. Les conseillers cliniques sont responsables du suivi individuel des résidents et les rencontrent habituellement à une fréquence hebdomadaire. Les animateurs cliniques, quant à eux, sont responsables du quotidien des résidents et de la vie de groupe et font de l'intervention ponctuelle sur le plancher. Il était pertinent de rencontrer ces deux types

³ Prendre note que dans les pages qui suivent, la terminologie « sous-groupe de délinquants sexuels » fait référence aux individus dont la dernière condamnation est de nature sexuelle alors que « sous-groupe de délinquants typiques » fait référence aux individus qui ont commis des délits de toutes autres natures.

d'intervenants puisque l'un a accès à une connaissance approfondie des dossiers des résidents à sa charge alors que l'autre a plutôt accès la réalité du quotidien à la maison de transition.

Le nombre de participants a été établi de concert avec la direction de l'organisme partenaire à l'étude, ciblant suffisamment de participants dans chaque sous-groupe pour permettre d'atteindre les objectifs de l'étude dans l'exploration des contrastes possibles entre ses clientèles tout en considérant la faisabilité de ces entretiens avec la population cible⁴. La saturation empirique n'a pas nécessairement été atteinte, mais très peu d'éléments nouveaux sont ressortis lors des derniers entretiens.

3.2.2 Profils des participants

D'abord, l'échantillon est composé d'un groupe de 16 hommes judiciairisés. Les participants étaient âgés de 24 à 68 ans au moment des entretiens, la moyenne étant de 44 ans. On constate que la clientèle provinciale était généralement plus jeune que la clientèle fédérale (moyenne provinciale : 41 ans / moyenne fédérale : 47 ans). Tous les participants sont originaires du Canada et ont le français pour langue maternelle. Seuls deux participants ne sont pas d'appartenance ethnique caucasienne, ceux-ci étant noir ou latino. Au niveau du statut matrimonial, six participants étaient célibataires, quatre mariés, trois conjoints de fait, deux veufs et un divorcé. Seuls deux participants n'avaient pas d'enfants. Le jour de l'entrevue, neuf hommes étaient sans emploi. Les parcours académiques sont plutôt variés dans l'échantillon, l'individu le moins scolarisé ayant un deuxième secondaire et celui ayant le niveau de scolarisation le plus élevé ayant obtenu un diplôme universitaire. Les participants ont été rencontrés en moyenne 3.9 mois après leur sortie de détention, l'intervalle des délais s'étendant de 2 semaines à 10 mois. Ceux-ci ont obtenu des peines variant de 6 mois à la perpétuité, s'agençant à toute une variété de délits commis. Pour plus d'informations sur l'échantillon de résidents, se référer à l'Annexe 2A.

⁴ Se référer à la section sur le recrutement pour les difficultés à cibler certains types de clientèle.

Un groupe de huit intervenants fait également partie de l'échantillon de participants pour la recherche. Ce groupe est composé de six femmes et de deux hommes. La moyenne d'âge des intervenants était de 26.25 ans, dont le minimum était 23 ans et le maximum 30 ans. À l'exception de deux individus, tous les participants sont canadiens, caucasiens et ont le français pour langue maternelle. Les deux personnes se distinguant des autres sont respectivement d'origines russe et portugaise. Finalement, l'échantillon est composé d'individus ayant des niveaux d'expérience variés dans le domaine de la réinsertion sociale, la plus expérimentée étant à sa quatrième année auprès de cette clientèle et la moins expérimentée ayant une expérience d'une durée de 6 mois. Des informations additionnelles sur cette portion de l'échantillon sont offertes en Annexe 2B.

3.3 Cueillette de données

3.3.1 Observation du milieu

Avant tout, des visites ont été faites dans les deux centres d'hébergement dans le but d'avoir une compréhension minimale du fonctionnement de ces milieux et du contexte dans lequel les participants rencontrés vivent au quotidien. Ainsi, les membres de la direction des maisons de transition ont offert de leur temps pour présenter brièvement leur milieu respectif notamment en ce qui a trait aux programmes, aux règlements, au fonctionnement général des centres et aux lignes directrices guidant l'intervention. De plus, une présence lors d'une soirée d'atelier a permis d'observer brièvement le déroulement de celle-ci et d'être témoin des interactions entre les résidents et les intervenants tout en permettant un premier contact entre l'étudiante et le bassin de participants potentiels.

3.3.2 Recrutement des participants

Pour le recrutement des participants judiciairisés, des affiches de sollicitation ont été installées sur les babillards des maisons de transition. Par contre, la majorité des participants ont été sélectionnés par la direction des centres d'hébergement et ont été sollicités par leur conseillère clinique ou par le membre de la direction lui-même. Les dirigeants ont fait leurs choix en fonction des critères de sélection de la recherche tout en tentant d'offrir un échantillon de participants aussi représentatif que possible de la clientèle hébergée dans leur centre. Il s'agit donc d'un échantillon non probabiliste dont le procédé de tri est un tri expertisé. Il faut noter

que le recrutement des participants de la clientèle fédérale a été plus difficile et a demandé plus de temps. Les motifs de refus soulevés par les individus témoignent que cette clientèle, ayant généralement été plus exposée à la participation à de multiples recherches lors de la détention, est moins intéressée à participer à nouveau à une étude. Aussi, on constate que la clientèle en délinquance sexuelle semble plus facile à recruter que celle en délinquance typique. À ce sujet, la direction des centres mentionnait que le caractère habituellement plus conformiste des délinquants sexuels favorise leur participation, alors que le caractère plutôt réfractaire des délinquants typiques explique leur réticence à s'engager à réaliser une entrevue d'une durée approximative de deux heures.

En ce qui a trait au recrutement des intervenants, le projet de recherche leur a été présenté par les dirigeants lors d'une réunion d'équipe. Certains ont alors mentionné leur intérêt à participer à la recherche alors que d'autres ont été sollicités plus tard par la direction selon les critères de sélection de la recherche. Encore une fois, il y a eu un effort d'offrir un échantillon représentatif du personnel, entre autres, en assurant une variance dans le niveau d'expérience des individus rencontrés. L'échantillon non probabiliste d'intervenants est donc également recruté selon des procédés de tri expertisés.

3.3.3 Déroulement des entretiens

Les entretiens ont eu lieu dans les bureaux de l'organisme et étaient d'une durée approximative de deux heures pour les résidents et d'une heure pour les intervenants. Avant le début de chaque entretien, l'étude était présentée aux participants ainsi que le formulaire de consentement. Une fois que toutes les informations sur la recherche, la participation de l'individu, les risques possibles associés à la participation, la confidentialité et la possibilité de se retirer en tout temps ont été données, le participant a eu l'opportunité de poser ses questions et de donner son consentement de manière libre et éclairé. Tous les entretiens ont été enregistrés sur support audio, avec l'approbation des participants, afin d'être transcrits pour les analyses. De plus, des fiches signalétiques ont été complétées avec les participants à la fin de chacun des entretiens.

3.3.4 Corroboration des données

Il a été possible de valider une partie des données recueillies auprès des résidents par la consultation des dossiers physiques. Cette étape a permis, entre autres, de vérifier l'acte d'accusation du dernier délit, et d'ainsi valider la composition des sous-groupes de délinquants sexuels et de délinquants typiques. De plus, les dossiers ont permis une corroboration de certains éléments de l'histoire de vie, de la trajectoire criminelle des individus et de données factuelles comme la durée de la dernière sentence ou des données sociodémographiques. Malheureusement, en raison de trop longs délais pour obtenir une cote de sécurité pour l'accès aux dossiers fédéraux, cette validation n'a été possible qu'auprès de la clientèle provinciale.

3.4 Stratégie d'analyse – Analyse thématique

3.4.1 Analyse verticale des données

Dans un premier temps, une analyse verticale des données a été effectuée. Il s'agit ici d'étudier chaque entrevue séparément et d'aller chercher une compréhension de l'ensemble de celle-ci avant de s'intéresser aux liens avec les autres entretiens (Sandelowski, 1995). De plus, cette étape consiste à travailler les données de sorte qu'on puisse avoir un regard différent sur celles-ci et qu'elles soient dans une forme plus facile à travailler que la transcription entière des entrevues (Morgan, 1993). La première étape de l'analyse a donc été d'effectuer le codage des transcriptions des entrevues. Le codage est une technique qui consiste à analyser et organiser les données afin d'en extraire le sens (Cope, 2010). Ainsi, dans un premier temps, un codage descriptif des entretiens a été effectué en identifiant les thèmes abordés par les participants en utilisant un codage de type *in vivo*, c'est-à-dire l'utilisation directe des données, soit l'utilisation des termes employés par le participant pour constituer les codes (Cope, 2010; Miles, Huberman et Saldaña, 2014; Morgan, 1993).

Ainsi, chaque verbatim a été lu et codé en faisant ressortir l'information pertinente en lien avec l'objet d'étude soit principalement : éléments marquants de l'histoire de vie, information sur la trajectoire criminelle, vécu lié à l'expérience à travers le système judiciaire, expérience de la réinsertion sociale, interventions et services reçus (pour les résidents), les défis de la réinsertion sociale et l'intervention (pour les intervenants). L'approche utilisée pour le codage en lien avec les trois premiers thèmes était principalement l'extraction des faits, cette

stratégie favorisant un objectif de contextualisation du vécu des participants (Sandelowski, 1995). Pour les données en lien avec l'expérience de la réinsertion sociale et les services et programmes reçus, en plus de faire un codage descriptif des faits, un codage des processus, des émotions et des évaluations a été réalisé afin d'acquérir un niveau de profondeur supérieur en lien avec les thèmes plus importants de la recherche (Miles et al., 2014). Dans un deuxième temps, un codage analytique a pu être fait pour ces thèmes, soit un travail d'analyse et de regroupement des codes descriptifs en ayant référence à la littérature (Cope, 2010). Ainsi, les différents codes au sein d'un même verbatim ont été analysés afin de faire des groupes de codes et d'établir des liens entre ceux-ci. Afin de simplifier les étapes suivantes de l'analyse, des fiches résumées de chaque cas ont été utilisées. Ces fiches présentent donc tous les codes et les sous-codes en fonction des différentes thématiques abordées en entrevue. Des exemples de fiche se retrouvent en Annexe 3A (résidents) et 3B (intervenants).

3.4.2 Analyse horizontale des données

L'étape suivante consistait à faire l'analyse horizontale des entretiens, soit d'étudier les croisements possibles entre les différents entretiens afin d'identifier des modèles, des ressemblances et des différences. Un codage de type analytique a alors été fait pour créer les grandes classes de défis, un codage analytique étant un travail d'analyse et de regroupement des codes descriptifs en ayant référence à la littérature (Cope, 2010). C'est d'ailleurs à cette étape qu'une attention particulière a été portée sur les contrastes entre les différents groupes que comprenait l'échantillon, soit entre la clientèle fédérale et provinciale ainsi qu'entre la clientèle en délinquance sexuelle et en délinquance typique. Pour ce faire, un esprit de quantification, notamment utilisé dans l'analyse qualitative de contenu, a permis de mettre en lumière des distinctions entre les sous-groupes, sur lesquelles on a ensuite pu se pencher (Morgan, 1993).

3.5 Limites méthodologiques

Bien que certaines mesures aient été prises afin de minimiser les biais et les limites de cette étude, quelques-uns persistent et méritent d'être mentionnés d'emblée. D'abord, la méthode hybride, mêlant à la fois une méthodologie qualitative et un esprit quantitatif dans la question de l'étude des contrastes entre les différents sous-groupes, constitue une limite à une compréhension très approfondie du vécu des participants. Un nombre plus important de

participants dans les différents sous-échantillons (moyenne par échantillon = 4) aurait été préférable et aurait peut-être permis d'atteindre la saturation empirique. Il est néanmoins nécessaire de rappeler que les objectifs, la méthode et les échéanciers de cette étude qui se veut exploratoire ont été déterminés en étroite collaboration avec l'organisme partenaire en fonction des besoins en terme de recherche mais d'abord et avant tout, selon ce qui était réaliste compte tenu du temps et des moyens à la disposition.

Par la suite, il faut considérer que l'échantillon est composé de participants volontaires, ce qui pourrait limiter la portée des résultats. En effet, il est possible de croire que des individus plutôt réfractaires à la participation à une étude pourraient l'être puisqu'ils vivent des difficultés plus importantes ou puisqu'ils croient moins en leur réinsertion. Leur participation aurait pu nuancer davantage les résultats.

De plus, les participants ont été ciblés et sollicités par la direction ou les intervenants des maisons de transition. Les dirigeants ayant eux-mêmes parfois mentionné qu'ils ont sollicité d'abord les individus qu'ils croyaient plus enclins à accepter de participer, ces individus sont bien souvent plutôt conformistes et risquent d'avoir un vécu différent de ceux qui ont de moins bons liens avec les intervenants. Aussi, ils ont évité de recruter des individus qui venaient tout juste de sortir de détention et qui avaient du mal à s'adapter à leur nouveau milieu, pour des raisons tout à fait justifiées. Par contre, il faut considérer qu'il s'agit d'une limite à la représentativité de l'échantillon, ces individus étant visiblement totalement en contact avec les difficultés de la réinsertion sociale. D'autre part, la sollicitation par des personnes en position d'autorité sur les participants pourrait avoir eu un impact sur leur discours en lien avec leur appréciation des services offerts à la maison de transition par exemple.

En ce qui a trait spécifiquement à l'échantillon recueilli pour la clientèle provinciale, tant les intervenants que les résidents ont identifié des défis vécus par un profil de délinquant typique plutôt jeune et réfractaire à l'intervention, profil d'individu qui ne correspond à aucune des personnes rencontrées. Cette problématique a été soulevée auprès de la direction du centre, mais force est de constater qu'aucun résident correspondant à cette description, de par la nature du profil, n'a accepté de participer à l'étude.

Quant à l'échantillon fédéral, la corroboration des données avec les dossiers physiques n'a pas pu être effectuée en raison de délais trop importants pour obtenir la cote de sécurité permettant d'accéder à ces documents. Bien que cette étape de la cueillette n'ait pas révélé beaucoup de discordance lorsqu'elle a été effectuée auprès de la clientèle provinciale, cela aurait tout de même été pertinent pour augmenter la validité des propos recueillis.

Finalement, la portée des résultats est limitée à la clientèle de l'organisme communautaire partenaire notamment en ce qui concerne les programmes et l'intervention faite aux centres d'hébergement. Par contre, cela ne signifie pas non plus que les conclusions de cette étude ainsi que les recommandations qui sont formulées en fin de rapport ne devraient pas être considérées à plus large échelle en réinsertion sociale ainsi que pour l'intervention dans des milieux différents.

CHAPITRE 4 : Résultats

Le prochain chapitre porte sur les principaux résultats de l'étude. Avant de présenter les différents défis de la réinsertion sociale identifiés par les participants, un bref survol des éléments marquants des histoires de vie des résidents, de leur trajectoire criminelle ainsi que de leur expérience dans le système judiciaire est présenté dans un objectif de mise en contexte des défis par rapport au vécu des individus rencontrés. Par la suite, six catégories de défis sont abordées en présentant, pour chaque défi, la perspective des résidents puis celle des intervenants. Le cas échéant, les contrastes entre les différents sous-groupes (délinquance sexuelle vs typique et clientèle fédérale vs provinciale) y sont relevés.

4.1 Mise en contexte, survol du vécu des participants

4.1.1 *Éléments marquants de l'histoire de vie*

Pour la majorité des hommes rencontrés, un parcours difficile ou des événements traumatiques étaient présents dès l'enfance. On observe d'abord que sept personnes ont vu leurs parents se séparer et que, pour cinq d'entre eux, cela a fait en sorte qu'ils ont ensuite vécu en l'absence de l'un ou l'autre des parents. Plusieurs ont fait référence à des modèles parentaux plutôt inadéquats mentionnant des problématiques tels que l'alcoolisme (4), la négligence (1) ou la violence (4). Deux individus ont noté vivre dans une famille à situation économique difficile. Le parcours académique de plusieurs individus était marqué par des difficultés d'apprentissage (2), par des problèmes de turbulence (2) et par l'intimidation par les pairs pour certains (5) ou à l'opposé, par des bagarres pour d'autres (2). La consommation de drogues et d'alcool a commencé pour plusieurs dès l'adolescence (8). On constate qu'une partie de l'échantillon a vécu une expérience différente à l'enfance, ces hommes faisant tous partie du sous-groupe de délinquants sexuels. En effet, six individus ont qualifié leur enfance d'agréable ou positive et quatre avaient ce type de discours en lien avec leur parcours scolaire.

Quant à la vie adulte des participants, les parcours sont tout autant diversifiés. Tous ont à un moment ou à un autre été à l'emploi de manière légitime dans leur vie, mais pour deux délinquants typiques, la source principale des revenus était issue d'activités illicites dans le marché de la drogue. Dans la sphère légitime, les résidents avaient occupé des emplois dans des

domaines variés tels que la construction, la vente, l'informatique, la communication, la restauration, la mécanique et le travail d'entrepôt. Il semble que malgré le discours positif sur les parcours scolaires pour certains, les délinquants n'occupaient pas des emplois nécessitant une formation plus spécifique ou des compétences particulières. Quatre participants étaient dans une situation économique difficile avant leur arrestation. Au niveau des relations conjugales, la grande majorité des hommes était en couple au moment de leur arrestation. Plus particulièrement chez les délinquants sexuels, mais aussi chez certains délinquants typiques, ceux-ci ont rencontré des difficultés conjugales. En continuité avec les parcours suivis à l'adolescence, une part importante de l'échantillon de résidents était aux prises d'une dépendance, soit l'alcoolisme (4), la consommation de drogue (6) ou le jeu (1), toujours présente au moment de l'arrestation pour certains, et résolue pour d'autres.

Ainsi, bien que le groupe en délinquance sexuelle semble au premier abord avoir des histoires de vie davantage dans la norme, ce n'est pas le cas pour tout ce groupe. Les trajectoires ont parfois des points communs tel que mentionné ci-dessus, mais on constate que les profils individuels sont généralement distincts les uns des autres.

4.1.2 Trajectoires criminelles

Pour certains, la trajectoire criminelle a commencé assez tôt. Sept hommes ont un historique de délinquance juvénile à gravités variables, l'éventail de délits commis s'étendant du vandalisme à l'agression armée. À l'âge adulte, les participants à l'étude ont des trajectoires criminelles souvent diversifiées. On constate qu'à l'exception d'un seul individu, la délinquance lucrative concerne uniquement les individus du groupe en délinquance typique (7). Parmi les crimes dévoilés dans ce type de délinquance, on retrouve la production (3), la vente ou le trafic de stupéfiants (6), les vols (3) et la fraude (2). Quatre individus avaient fait des introductions par effraction. Aussi, huit individus avaient été impliqués dans des événements de délinquance violente. Concernant ce type de crime, une seule personne était en liberté à la suite d'une période de détention provinciale, tous les autres étant sous le régime fédéral. Plusieurs délits ont été nommés, les plus fréquents étant les voies de fait (4), la possession d'arme (2), la violence conjugale (2), les menaces de mort (2), le vol qualifié (2) et l'homicide (2). Contrairement au sous-groupe de délinquants sexuels, aucun délinquant typique n'avait d'antécédents de nature

sexuelle. Parmi les crimes de nature sexuelle autodéclarés, on retrouve la production/distribution de pornographie juvénile (3), le voyeurisme (1), l'incitation à des contacts sexuels (1) et l'agression sexuelle (6). Pour une partie de l'échantillon, la trajectoire criminelle se résume au délit pour lequel ils sont actuellement en transition et c'est le cas de cinq hommes dont la majorité est dans le groupe en délinquance sexuelle (4).

Encore une fois, l'échantillon est diversifié en matière de trajectoire criminelle, certains n'ayant qu'un délit à leur actif alors que d'autres avaient de la difficulté à tous les énumérer. Il semblerait par contre que les individus commettant des crimes de « délinquance typique » se diversifient dans ce type spécifique de délinquance alors que les délinquants sexuels commettent presque uniquement des délits de cette nature.

4.1.3 Expérience dans le système judiciaire

Interrogée sur leur dernière période de détention, la majorité l'a qualifiée de période traumatisante (4), difficile (3) et vécue dans la peur (5). Cette peur se justifie par le fait qu'il y a beaucoup d'intimidation et de violence. Les participants ont parfois travaillé, étudié ou pris part à différents programmes pendant leur détention. On constate par contre qu'il semble y avoir moins d'opportunités de ce genre en détention provinciale pour l'emploi et les programmes alors que c'est équivalent pour les études. Cela expliquerait aussi le fait que certains participants du sous-groupe provincial mentionnaient davantage que le temps en détention était long, qu'ils n'avaient rien à faire et qu'ils cherchaient à faire passer le temps dans les quelques activités proposées.

Ainsi, cette brève revue du vécu des résidents ayant participé à la recherche permet de prendre note que d'emblée, il semble exister certaines distinctions entre les sous-groupes de délinquants sexuels et de délinquants typiques surtout au niveau de l'histoire de vie et de la trajectoire criminelle et entre les sous-groupes de clientèles fédérale et provinciale par rapport à la période de détention. Par contre, force est aussi de constater que chaque individu avait une histoire à raconter qui lui est propre et que pour cette raison, étant donné une diversification dans les profils des résidents, on peut s'attendre à ce que ceux-ci rencontrent des difficultés tout aussi diversifiées lors de leur libération.

4.2 Les défis de la réinsertion sociale

La section qui suit s'intéresse au sujet au cœur de cette recherche, soit aux défis de la réinsertion sociale identifiés par les participants. L'analyse du discours a permis de faire ressortir les six catégories de défis suivantes : les défis liés retour à la liberté, les défis de nature structurelle, les défis de nature relationnelle, les défis en lien avec le développement personnel, les défis liés à la stigmatisation et les défis liés à la vie en maison de transition.

4.2.1 *Les défis liés au retour à la liberté*

La transition d'un milieu de détention ferme à un milieu de liberté conditionnelle pose un certain nombre de difficultés le temps de s'acclimater à ce nouvel environnement. Sont donc présentés les défis propres à cette courte période de transition vers la liberté, soit la multitude de démarches à entreprendre, la réintégration en communauté et la gestion du temps.

4.2.1.1 La multitude de démarches à entreprendre

À leur arrivée en maison de transition, huit résidents (8/16) ont dit avoir plusieurs petites choses à régler dans les premiers temps de leur liberté conditionnelle dont faire des achats de base, organiser différents papiers et prendre divers rendez-vous. L'intervention en lien avec ces difficultés repose sur le suivi clinique dans les maisons de transition. Un seul intervenant a abordé cette thématique sans toutefois ajouter d'éléments nouveaux à ce qui avait déjà été relevé dans le discours des résidents⁵.

D'abord, deux résidents de la clientèle fédérale avaient des achats de base à faire dans les premiers jours de leur liberté tels que l'achat de vêtements et de produits d'hygiène. Selon Borzycki (2005), plusieurs ex-détenus réintègrent effectivement la société avec peu ou pas de biens matériels, résultat aussi validé par d'autres études (Duffee et Duffee, 1981; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008). C'était plus problématique pour l'un des deux hommes de l'échantillon qui n'avait pas tellement d'économie à ce moment.

⁵ Considérant qu'il semble alors y avoir une vision commune de ce défi entre les résidents et les intervenants rencontrés, seul le point de vue des résidents est présenté pour éviter la redondance.

Ensuite, cinq résidents avaient des démarches à faire concernant des documents légaux ou officiels. En effet, pour certains, il fallait une mise à jour du permis de conduire, de la carte d'assurance maladie ou l'obtention d'un certificat de naissance. Pour d'autres, les démarches concernaient des contraventions impayées, l'ouverture d'un compte de banque et des déclarations fiscales. Du discours des résidents ressort l'idée qu'ils se sentaient plutôt démunis à travers ces démarches et qu'ils sont bien souvent peu informés de la marche à suivre. Le besoin de soutien pratique afin de réaliser ce type de démarche a aussi été identifié par Cnaan et al. (2008) et Day et al. (2011). La mise à jour de documents officiels est nécessaire à la réintégration des individus (LaVigne et al., 2008) et implique habituellement des déplacements dont les coûts peuvent dépasser les moyens de ceux-ci (Cnaan et al., 2008). Pour les résidents interrogés, cela engendre aussi du stress quand, par exemple, l'inscription à la Régie de l'assurance maladie du Québec est nécessaire pour avoir accès à une médication, alors que « prendre sa médication » fait partie des conditions de libération.

Finalement, en continuité avec les résultats de Helfgott (1997) et Morani et al. (2011), trois résidents devaient prendre un rendez-vous avec un médecin, démarche pouvant être complexe lorsque ceux-ci n'ont pas de médecin de famille. Les besoins étaient tant en santé mentale qu'en santé globale. Trois résidents souhaitaient aussi consulter en psychologie. Un résident a expliqué comment il est difficile pour lui de concilier ces besoins avec les autres défis de sa réinsertion sociale, notamment par le changement brusque de rythme entre la vie en détention puis en transition.

Je te dirais c'était beaucoup beaucoup de stress. On dirait, ça a passé comme d'excessivement calme à excessivement stressé puisque, il y a beaucoup de rendez-vous à prendre, de choses à faire. D'être capable de dealer avec le 40h semaine, en plus des rendez-vous exemple pour le registre des délinquants sexuels, des rendez-vous chez le médecin, des rendez-vous avec le psychologue pour trouver une thérapie. (Gérard)

À la sortie de détention, les résidents semblent donc avoir beaucoup de courses à faire et de démarches à entreprendre tout en étant plutôt démunis tant au niveau des moyens que des connaissances requises leur permettant d'effectuer ces tâches.

4.2.1.2 La réintégration en communauté

Les défis mentionnés ci-dessus sont d'autant plus importants, car ils surviennent alors que les résidents sont dans la transition entre un rythme de vie de détention et celui d'une liberté conditionnelle. En effet, la réintégration à la société est ressortie comme un défi auprès de quatre résidents (4/16) et trois intervenants (3/8). Premièrement, un résident a expliqué que ce qui était difficile pour lui dans son retour en société était d'être capable de résister à la tentation d'acheter tout ce qui lui a manqué pendant la détention (ex. nourriture, appareils électroniques). Pour un autre ayant eu une très longue peine, c'est plutôt un petit choc technologique qui le frappait dans sa réintégration à la société, n'ayant pas connu l'ère des téléphones cellulaires et des cartes OPUS⁶ auparavant. Il faut noter qu'il a mentionné que ce choc n'a été que très bref et bien peu contraignant. Ensuite, c'est le changement de rythme de vie entre la détention et la transition qui s'est avéré difficile pour deux résidents.

Parce que moi, je suis habitué à : je vais à l'école puis là, je relax dehors. Tu sais, veut veut pas, la prison, c'est au ralenti. Tu sais, on fait toujours la même chose. Mais ici, faut qu'on aille travailler, faut que je fasse ça, faut payer les bills, faut aller faire le marché ... tu sais, la vie est super stressante dehors comparée à là-bas. (Kevin)

Finalement, un résident a mentionné le défi de se réapproprier une routine quotidienne qui respecte les conditions légales. Celui-ci a pris l'habitude de se questionner sur la manière dont une tierce personne percevrait tous ses faits et gestes afin de s'assurer d'être en conformité avec ce que l'on exige de lui.

Le discours des intervenants est généralement en continuité avec celui des résidents. Au sujet du changement du rythme de vie en transition, un intervenant a ajouté une précision concernant le fait que les centres résidentiels se trouvent à Montréal, une ville au mode de vie accéléré. Pour les résidents qui viennent d'ailleurs, cela peut s'ajouter aux difficultés à s'ajuster à ce rythme. D'autre part, en contradiction avec le témoignage d'un résident, une intervenante a mis de l'avant l'idée que l'adaptation aux changements de la société après une longue peine pouvait réellement être difficile pour certains résidents.

⁶ La carte OPUS est une carte à puce utilisée pour l'achat des titres de transport en commun de la grande région montréalaise et de Québec (STM, 2018).

C'est de s'adapter à un nouveau monde aussi, parce qu'il y en a qui ont fait des grosses sentences puis en 5-6 ans, ça peut avoir changé beaucoup là, à l'extérieur. Toute la vie, au quotidien. Comment la société accepte les choses. (Zoé)

4.2.1.3 Le temps

S'ajoutant à la difficulté à gérer le changement de rythme de vie entre la détention et la liberté, le dernier défi de cette catégorie est celui de la gestion du temps et a été amené en entrevue par trois résidents (3/16). Le défi pour deux participants de la clientèle provinciale était d'arriver à jongler avec la vie de famille, la vie en maison de transition, les programmes, le travail et toutes leurs autres responsabilités. Brown (2004) a d'ailleurs déjà évoqué la difficulté de concilier le travail et les thérapies. Les hommes rencontrés ont expliqué que cela fait en sorte qu'ils ont un horaire très chargé, que c'est exigeant, stressant puis épuisant. Les intervenants ont abordé ce défi de la même façon (3/8), l'une ayant fait part d'un enjeu concernant l'imposition de multiples thérapies dans les conditions de sa clientèle.

Tu sais, la commission, on dirait qu'ils veulent être tellement comme rassurés que « ok, toi tu as telle telle telle problématique, mais on va te mettre telle telle telle thérapie » [...], mais des fois pour vrai, je pense qu'ils se rendent pas compte à quel point que c'est exigeant là. Puis tu sais, souvent aussi, ça va être des conditions légales, fait que les gars ont comme pas le choix de le faire. Mettons un gars qui faut qu'il fasse des meetings une fois par semaine, faut qu'il ait un suivi admettons à [ressource en dépendance] pour son problème de toxicomanie puis lui, il a aussi des problèmes de violence, fait qu'il faut aussi qu'il fasse un programme avec la violence puis en même temps faut qu'il travaille puis tu sais ... il a une famille mettons fait qu'il veut aussi passer du temps. Tu sais comme, un moment donné, c'est juste ... tu as pas de place dans ton horaire. (Rosalie)

Ainsi, les premiers temps de liberté consistent en une courte période de temps où les hommes doivent rapidement s'habituer à leur nouveau statut de libéré conditionnel. De plus, les ajustements et les démarches qui doivent être effectués dans de courts délais génèrent du stress pour certains individus et c'est sans compter le fait qu'ils en sont tout au début de leur réinsertion sociale, parcours fort exigeant notamment en raison des prochains défis qui sont présentés.

4.2.2 *Les défis de nature structurelle*

Cette catégorie de défis concerne les difficultés en lien avec les composantes rudimentaires de la structure d'un mode de vie prosocial. Ainsi, sont expliqués les défis en lien avec l'argent, l'emploi, le retour aux études et le logement.

4.2.2.1 L'argent

L'argent est une préoccupation qui a été nommée par sept résidents (7/16) dont un l'identifiait comme son défi principal alors que la stabilité financière est associée au désistement (Petersilia, 2003). Les résidents ont fait part du stress et des conséquences que de faibles ressources économiques engendrent et ont identifié quelques éléments contributifs à cette pauvreté tout en établissant quelques solutions. Quant aux intervenants, trois d'entre eux ont soulevé cette problématique (3/8) et ont pu bonifier la compréhension de ce défi. On constate une prévalence importante de la clientèle provinciale parmi les résidents ayant abordé ce sujet (6/7). Il est aussi pertinent de noter que pour trois individus, un certain niveau de pauvreté était présent avant la période de détention et que parmi ceux pour qui cette difficulté est nouvelle, on retrouve deux hommes qui avaient principalement des emplois illégitimes dans le domaine de la drogue. Contre toute attente, à l'exception d'un individu, les résidents ayant mentionné cette difficulté avaient tous une source de revenu stable soit par un emploi ou par le *Programme d'études d'Emploi Québec* et cela se trouve en contradiction avec les dires d'un intervenant qui liait cette problématique au statut « sans emploi ». On constate aussi que ce sujet n'a pas été abordé par cinq personnes qui n'étaient ni à l'emploi ni aux études. Il semblerait donc que les défis en lien avec l'argent ne soient pas nécessairement associés au fait d'avoir un emploi.

Le fait d'avoir de faibles ressources financières est une thématique présente dans la littérature sur les barrières et les besoins lors de la réinsertion sociale (Brown, 2004; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981). Parmi les principales dépenses à assumer, on retrouve celles liées aux transports (LaVigne et al., 2008; Morani et al., 2011), à l'achat de vêtements ou de nourriture (Duffee et Duffee, 1981; Morani et al., 2011) et au logement (Morani et al., 2011; Nhan et al., 2017). Pour les résidents rencontrés, c'est un stress d'avoir du mal à payer, entre autres, leur part du loyer ou leur maison, les comptes, leur passe d'autobus, leur permis de conduire, l'immatriculation ou les coûts associés aux thérapies.

Oui. Euh ... je te dirais, pas mal tout le long de mon séjour ça a été une grosse préoccupation puisque, habiter ici coute de l'argent, l'essence coute de l'argent, la thérapie coute de l'argent puis c'est pas des petits frais. (Gérard)

Pour certains, la pression ressentie est d'autant plus grande puisqu'ils étaient responsables de rapporter de l'argent pour le foyer. Aussi, les familles ou les conjointes ont parfois dû assumer tous les coûts pendant la détention et les hommes veulent pouvoir rembourser leurs dettes.

Ouais parce que, moi, le temps que moi j'avais pas d'argent puis que j'étais en détention, c'est ma belle-famille qui payait ma part. Fait que c'est un peu dur sur le moral là. (Bernard)

Pour ces individus vivant sur de faibles ressources économiques, le fait d'être en transition est problématique également pour faire des activités avec les conjointes ou la famille. En effet, parce qu'ils sont éloignés de leur famille ou parce qu'ils sont limités par leurs conditions, quatre résidents ne pouvaient pas se rendre à leur domicile et devaient s'en tenir à faire des activités telles qu'aller au restaurant, prendre un café ou aller au musée, toutes des activités qui généralement impliquent des coûts. Un résident a expliqué à ce sujet l'ironie d'une situation vécue avec sa conjointe alors qu'ils discutaient de leurs problèmes financiers dans un café, où ils devaient nécessairement dépenser pour pouvoir être en ce lieu.

D'autres éléments contributifs aux difficultés financières ont été amenés en entretien. Les résidents ont notamment mentionné le fait qu'ils n'ont pas accès au chômage en sortie de détention (1), que de résider à la maison de transition implique des coûts supplémentaires (loyer, multiples déplacements) (1) et qu'ils n'ont peu ou pas accès à des services financiers ou d'assurances (2). En effet, le casier judiciaire peut être contraignant dans la relation avec les institutions financières notamment en limitant l'accès au crédit ou au financement (ASRSQ, 2015; Brown, 2004; Duffee et Duffee, 1981). Deux hommes ont dit qu'il était difficile d'obtenir des services d'assurance vie, d'assurance habitation ou d'assurance automobile et que, lorsqu'ils trouvent une institution prête à les assurer, les coûts sont exorbitants.

V'là 5 ans, quand je me suis assuré, la première question, c'était pas « Avez-vous un dossier criminel ? ». Mais maintenant, la première question qu'ils posent pratiquement c'est « Avez-vous un dossier criminel ? » [...] Fait que, [compagnie d'assurances], ça me coutait 2400\$ pour la maison, puis là, je suis rendu à 4000\$ par année, juste pour ma maison. (Christian)

Face à ces défis, les résidents trouvent des stratégies pour arriver à s'adapter à cette réalité notamment en faisant un budget et en surveillant leurs dépenses.

Tu sais, on a fait un budget, chose que j'avais pas fait bien souvent dans ma vie là. Dans les 2 dernières années et demi mettons là, quand qu'on s'est fait arrêter, on a fait un budget,

commencé à checker plus les spéciaux, toutes ces affaires-là. Toutes des choses que je faisais pas avant mettons là. De couper là là là là puis ... c'est correct. (Christian)

Un suivi du budget fait parfois l'objet des éléments discutés dans le suivi individuel avec les conseillers cliniques, mais les résidents semblent percevoir cet outil plutôt comme utilisé à des fins de vérification⁷ qu'à des fins d'aide face aux préoccupations avec l'argent. Il faut par contre savoir que bien qu'un élément de surveillance soit nécessaire, la réalisation d'un budget avec les résidents vise également des objectifs tels que l'acquisition de compétences à cet effet. De plus, des ateliers sur la gestion financière sont offerts pour poursuivre l'intervention en ce sens.

Le point de vue des intervenants permet d'ajouter deux spécifications en lien avec ce défi sur la perspective de la sortie de la maison de transition. D'abord, les difficultés financières peuvent être plus difficiles à gérer lorsqu'une personne n'a jamais eu à vivre avec cette préoccupation auparavant et que cela se produit à un certain âge.

Sauf que là, il aura pas plus d'argent. Parce que là, il va falloir qu'il paie pour son loyer. [...] Fait que je pense que c'est vraiment ça. C'est à 50 ans, faut qu'il recommence une vie de jeunes de mettons 18-19 ans qui est à l'université puis qui a pas tant d'argent. Tu sais, on l'a fait, des beurrées de beurre de peanuts puis des pâtes. Mais c'est à 50 ans. (Tania)

Dans le même ordre d'idée, une intervenante a souligné l'enjeu de l'itinérance pour les personnes judiciairisées. Elle expliquait que les hommes qui sortent de la maison de transition sans économies doivent parfois avoir recours à des services pour personnes itinérantes le temps qu'ils puissent obtenir les prestations de l'aide sociale et faire les démarches auprès des banques alimentaires. Elle expliquait également que le fait d'envoyer sa clientèle dans ce type de ressources peut malheureusement les mettre en situation de risque.

Donc, ce qui arrive c'est qu'ils disent : « allez-y, [ressources en itinérance] ou quelque part en attendant ». Mais tu sais, bien souvent, bien ces ressources-là, c'est qui ? Bien c'est des itinérants, c'est des gens qui sont aux prises avec la toxicomanie, des problèmes différents. Fait que ça, ça fait pas de sens moi je trouve. Parce que le gars est train de ou peut-être il est déjà sur un bon chemin, mais il reste fragile. (Vanessa)

⁷ À la lumière des informations présentées par les participants, il est possible de comprendre que les budgets, en vérifiant les revenus et les dépenses, servent principalement à s'assurer que l'individu dit la vérité sur son emploi du temps et sur l'utilisation de ses ressources financières.

Ainsi, l'argent est une préoccupation importante pour près de la moitié de l'échantillon puisqu'il s'agit d'une difficulté qui peut en générer d'autres. À l'extérieur des activités cliniques réalisées dans les centres résidentiels, aucun programme spécifique à ce défi n'a pu être identifié, mais on peut penser que les programmes en matière scolaire et professionnelle, en permettant de développer une source de revenu stable, pourront aider à surmonter ce défi. En contrepartie, étant donné que la plupart des individus ayant soulevé ce défi avaient déjà un revenu stable, il faudra peut-être se questionner sur les besoins de répondre à cette problématique d'une autre façon. Deux hypothèses pourraient d'ailleurs expliquer ce constat. D'abord, les soucis financiers pourraient être un indicateur de l'avancement dans les étapes du processus de réinsertion, ce qui expliquerait que ceux qui ont une source de revenus anticipent un niveau de pauvreté à leur sortie, alors que d'autres qui n'ont pas d'emploi ou d'économies sont trop dans le choc de la réintégration à la communauté pour avoir ce type de préoccupation. Aussi, on pourrait expliquer ce résultat du fait que les individus ayant mentionné ce défi ont peut-être simplement une incertitude générale face à l'argent. Dans ce cas, le besoin en termes d'intervention est celui d'être rassuré et pourrait probablement être comblé par les activités cliniques offertes dans les maisons de transition (la réalisation d'un budget, ateliers de gestion financière). Par contre, puisque ces activités n'ont pas été abordées en entrevue par la clientèle, il faudrait peut-être se pencher sur les raisons pour lesquelles ceux-ci ne considèrent pas ces services parmi les outils à leur disposition face à ce défi.

4.2.2.2 L'emploi

La sphère occupationnelle a été abordée par un peu plus de la moitié des résidents dans l'identification des défis de leur réinsertion sociale (9/16). Trois sous-thèmes ont été identifiés à ce sujet. Dans un premier temps, la recherche d'emploi avec un casier judiciaire constitue un défi de taille, et davantage lorsqu'il s'agit d'un antécédent de nature sexuelle. Ensuite, une fois l'emploi trouvé, commencer à travailler et arriver à conserver cet emploi sont également des thématiques ressorties du discours des résidents. Ceux-ci ont identifié quelques organismes aidants pour arriver à négocier avec ce type de défi. Finalement, les intervenants ont tenu un discours qui était plutôt similaire à celui des résidents, y ajoutant quelques éléments explicatifs. Comme dans la littérature sur le sujet (Griffiths et al., 2007; Kruttschnitt et al., 2000; Laub et

Sampson, 1993; Morani et al., 2011; Petersilia, 2003), l'emploi a aussi été identifié tel un facteur de réussite de la réinsertion sociale par des résidents (4) et des intervenants (2).

En continuité avec plusieurs études (Brown et al., 2007; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Griffiths et al., 2007; Harris, 2014; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008; Muntingh, 2008; Petersilia, 2003; Visher et al., 2004), la difficulté à trouver un emploi était dans le discours de sept résidents, dont deux ayant souligné qu'il s'agit de leur difficulté principale. Une barrière à l'embauche des personnes judiciairisées est le casier judiciaire (ASRSQ, 2015; Gunnison et Helfgott, 2011; Harris, 2014). Certains résidents ont effectivement raconté que lorsqu'ils mentionnent leur casier judiciaire en entrevue ou dans un formulaire d'embauche, ils sont presque systématiquement refusés, et ce, malgré le niveau de qualification.

C'était très difficile avec un casier judiciaire. Fait que là, je trouvais pas d'emploi qui me plaisait. Le fait de me faire revirer de bord, ça me décourageait. Fait que là, chaque fois que je disais que j'avais un casier judiciaire, « on te prendra pas ». (Olivier)

L'ASRSQ est d'avis qu'il existe « une forte discrimination de la part des employeurs » vis-à-vis des personnes judiciairisées (ASRSQ, 2018). Les résidents ont expliqué que les entrevues prennent souvent fin à la mention du casier judiciaire et que rares sont les retours d'appels à la suite d'une vérification des antécédents judiciaires. La littérature montre qu'effectivement, beaucoup d'employeurs procèdent à une vérification systématique des antécédents (Helfgott, 1997) et qu'ils ont une volonté limitée à engager des personnes judiciairisées (Holzer et al., 2004; Petersilia, 2003). En contrepartie, éviter de mentionner le casier judiciaire engendre son lot de conséquences pour la capacité à conserver un emploi, problématique qui sera abordée sous peu. Une solution pour certains résidents a été de choisir le domaine de la construction, domaine professionnel où, selon ceux-ci, le fait d'avoir un casier judiciaire n'a pas tellement d'impact. F.-Dufour et al. (2015) avaient également observé que certains des participants de leur étude choisissaient ce domaine professionnel puisqu'il fait partie des environnements accessibles malgré un casier judiciaire, fait corroboré aussi par Holzer et al. (2004) auprès d'un échantillon d'employeurs.

On constate une forte prévalence du sous-groupe en délinquance sexuelle parmi les individus mentionnant des difficultés à trouver un emploi (6/7). Brown et al. (2007), Harris

(2014) et LaVigne et al. (2008), en s'intéressant particulièrement aux délinquants sexuels, arrivaient également à des constats similaires à ceux obtenus dans la présente étude. Pour ce sous-groupe, en plus des difficultés engendrées par le casier judiciaire, le bassin d'emplois accessibles est rétréci en raison des conditions plutôt restrictives qu'ont les délinquants sexuels. Par exemple, la mise en liberté d'un individu ayant possédé ou distribué de la pornographie juvénile est habituellement assortie d'une condition interdisant l'utilisation d'ordinateurs ou l'accès à Internet. Ainsi, certains hommes qui travaillaient auparavant dans le domaine de l'informatique ou de l'administration ont expliqué devoir se réorienter professionnellement. Les individus pour lesquels la recherche d'emploi constitue le défi principal de leur réinsertion sont d'ailleurs dans cette situation et l'un d'eux, plus âgé, explique à quel point cette condition le limite :

Ce qui fait que, moi qui ne suis pas du tout manuel, alors pas du tout, il fallait que je me trouve un emploi où j'avais pas à me servir d'un ordinateur. Puis quand vous êtes pas manuel, il y en a pas. C'est difficile. Non seulement je suis pas manuel, je suis pas quelqu'un de fort physiquement.
(Nathan)

Un autre participant ayant travaillé pendant plusieurs années dans le domaine de la vente a expliqué devoir se réorienter puisque souvent, les grandes entreprises adoptent des politiques extraordinaires pour protéger leur image dans le cas de la délinquance sexuelle.

Je suis allé voir quand même des anciens employeurs puis, ils ont dit : « Écoute, t'es dans la vente Émile ». Il dit : « On peut pas te mettre dessus, dessus le front dans un garage là, regarde on est chez [concessionnaire], tu verrais-tu un moment donné : [concessionnaire] euh... pédophile euh ... tu sais. La publicité qu'on va avoir là. C'est pas personnel envers toi, mais il dit, il faut que tu comprennes la business ». Ça fait que ... (Émile)

Le dernier enjeu dans la recherche d'emploi, plutôt présent chez la clientèle fédérale, est celui de l'âge. À cet effet, quelques résidents ayant eu une très longue détention ont mentionné les difficultés à trouver un emploi passé les 60 ans.

Tu sais, 62 ans, de nos jours c'est pas vieux. C'est pas vieux. Les gens vivent de plus en plus vieux. Mais 62 ans quand vous cherchez un emploi, vous êtes un vieillard. (Nathan)

Pour les résidents qui étaient à l'emploi au moment des entretiens, commencer à travailler avait été une difficulté pour deux d'entre eux qui n'avaient pas un mode de vie conventionnel avant la détention. En effet, il peut s'avérer difficile de s'habituer à un horaire de travail régulier, à suivre des règles et à se satisfaire d'un maigre salaire. Brown (2004) expliquait

que travailler s'avère difficile pour des individus qui ont pris l'habitude d'obtenir des revenus facilement par des moyens illégaux. Cela correspond aux résidents rencontrés qui étaient dans la vente ou le trafic de drogues où des revenus importants pouvaient être obtenus avec peu d'heures de travail.

Ouais, c'est sûr qu'elle (l'argent) est pas mal plus dur à gagner en ce moment, ça me fait chier de me lever à tous les matins à 6h du matin pour aller travailler puis de faire 395 piasses dans une semaine quand je faisais ... je pouvais faire ça par jour là, mais. (Daniel)

Finalement, le troisième défi en lien avec la sphère occupationnelle est celui de conserver un emploi et a été abordé par quatre résidents. Le point le plus important ici est en lien avec l'obtention de cet emploi sans un dévoilement du casier judiciaire. Comme mentionné plus tôt, il arrive que cette question ne soit pas posée lors des entrevues d'embauche et les candidats ne sont alors pas dans l'obligation de le dévoiler. Par contre, pour toutes sortes de raisons, il arrive que des employeurs finissent par être au fait de cette information et cela a fait perdre des emplois à quatre des personnes rencontrées. Il est intéressant de noter que ces quatre individus sont du sous-groupe des délinquants sexuels. Pour ces raisons, certains résidents actuellement à l'emploi, tant du groupe en délinquance sexuelle qu'en délinquance typique, vivaient du stress face à leur secret en milieu de travail.

J'ai toujours peur tu sais comme là, l'autre fois ils niaisaient sur le plumitif là. J'ai été 2 jours sans dormir. Je me disais : «Là j'espère qu'il s'amusera pas sur mon cas tu sais.» [...] Hey je pédale, c'est l'enfer. Tu n'es jamais bien. C'est comme jamais clair ce rapport-là avec l'employeur. Moi j'ai trouvé ça très difficile chercher. (André)

Ce secret leur fait également vivre de toutes sortes de situations inconfortables. Par exemple, certains doivent s'inventer des histoires afin de justifier une absence au travail pour aller en thérapie. Le malaise s'étend aussi aux relations avec les collègues qui posent des questions auxquelles les résidents ne souhaitent pas répondre pour préserver leur délinquance passée secrète. Le mensonge et l'évitement semblent à ce sujet des solutions de choix.

Au travail là, un on rentre tous fatigué en puis c'est drôle en, on dit ça n'a jamais été aussi dur travailler. Ouais criss je passe mes journées, mal à l'aise, tu sais mon boss me pose des questions. Qu'est-ce que tu veux que je lui réponde ? [...] il y a beaucoup de gars ici qui disent, puis je suis d'accord avec eux, qu'ils n'ont jamais autant menti de leur vie [...] C'est l'enfer ! Je n'ai jamais menti de même là. (André)

Un important dilemme se présente alors à eux, celui-ci étant de choisir entre omettre de mentionner leur casier judiciaire et de vivre du stress et de l'inconfort par rapport à leur secret, ou bien choisir de dévoiler leurs antécédents en prenant le risque d'être congédié, risque probable considérant le poids du casier judiciaire mentionné précédemment dans la recherche d'emploi.

Fait que tu sais, je me dis, un moment donné, ils vont tomber dessus. De l'autre côté, comment tu veux gérer? Qu'est-ce que tu veux faire? Je peux pas rien faire. Tu sais dans le monde idéal, ça serait de rentrer là un matin puis de dire : «regardez je veux vous rencontrer puis vous expliquer une situation.» Mais j'ai tu le goût de perdre ma job? Non. Puis je peux pas me permettre. (Émile)

Questionnés sur les outils mis à leur disposition pour relever les défis liés à la sphère occupationnelle, les résidents ont identifiés quatre organismes externes aidants spécialisés dans le soutien à la recherche d'emploi. Généralement, ces ressources étaient utilisées pour aider les résidents à préparer leur curriculum vitae, leurs entrevues d'embauche et pour être encouragés à rester motivés malgré les échecs dans la recherche d'emploi. Bien que le sujet soit abordé dans le suivi individuel à la maison de transition, c'est principalement à l'externe que les résidents trouvent les ressources dont ils ont besoin. En contrepartie, alors que cela est peut-être pris pour compte, les intervenants en maison de transition font tout un travail d'accompagnement notamment pour l'aide à la décision, à la motivation, à l'orientation et à la persévérance face à l'échec dans le processus d'intégration au marché du travail.

Tous les éléments soulevés par les résidents se retrouvent aussi dans le discours des intervenants. L'analyse de ces entretiens a permis d'ajouter quelques éléments d'explications. D'abord, un intervenant a souligné l'enjeu de la discrimination face au casier judiciaire, même si des lois existent pour éviter ce genre de situation.

Puis même s'il y a des lois à ce niveau-là tu sais, qu'on peut pas discriminer par rapport à un casier judiciaire qui a pas rapport à l'emploi, c'est dur à prouver que c'est pour ça qu'il t'a pas pris. Fait qu'il peut inventer bien des raisons puis nommer que : « ah non, il y avait plusieurs candidats, puis j'ai pris l'autre pour telle telle raison. » [...] Mais les gars, ils ont pas tant envie de se battre pour récupérer un emploi où ils ne se sentent pas appréciés, où ils vont se faire juger, que tout le monde est au courant de leur délit aussi. (William)

Tout comme les résidents, les intervenants ont noté le niveau de difficulté supplémentaire qui touche les délinquants sexuels en raison du jugement plus sévère face à ce type de délit. Les

employeurs seraient moins enclins à engager une personne ayant un antécédent sexuel (Brown et al., 2007). De plus, selon les intervenants, les délinquants sexuels sont limités dans leur recherche d'emploi par les conditions de l'article 161 du Code criminel.

Mettons les gars qui ont commis des vols, même vols à mains armées, ou plusieurs vols, bien c'est moins pire que s'il a commis un délit sexuel. C'est encore les préjugés en! Crimes contre la personne, surtout sexuels, surtout si c'est pédophilie, bien on veut rien savoir, on veut pas donner la chance. Ça, c'est un des défis. [...] Si le gars est à risque puis si il a des conditions mettons de pas se trouver dans des places près des parcs, d'écoles puis tout ça, puis... la place physique de son emploi se trouve mettons en face d'écoles, bien non, alors qu'il a peut-être cherché pendant des mois puis c'est sûr que ça les frustre. (Vanessa)

Finalement, deux intervenants ont noté que des caractéristiques individuelles telles que l'oisiveté, le peu d'expérience de travail et le manque de qualifications peuvent aussi jouer un rôle dans les échecs de la recherche d'emploi ou dans le maintien de ceux-ci. Selon eux, on retrouverait d'ailleurs plus souvent ces caractéristiques chez les délinquants typiques. Alors que ces thématiques sont complètement absentes des réponses des résidents, plusieurs études ont pourtant identifié le manque de qualifications et d'expérience tel des barrières à l'emploi (ASRSQ, 2018; Brown, 2004; Brown et al., 2007; Duffee et Duffee, 1981; Gunnison et Helfgott, 2011; Nhan et al., 2017; Petersilia, 2003; Visher et al., 2004).

La recherche, le commencement et le maintien de l'emploi semblent être dans les défis les plus importants de la réinsertion sociale pour ceux qui le vivent et ce point de vue est partagé par les résidents et les intervenants. Des ressources externes ont été identifiées par les résidents comme outils aidants concernant la recherche d'emploi, mais pour ce qui est de certaines problématiques telles que le dilemme face au dévoilement du casier judiciaire et la discrimination particulière des délinquants sexuels, outre le fait de pouvoir ventiler dans les rencontres de suivi individuel, les résidents semblent rester sans solutions concrètes.

4.2.2.3 Le retour aux études

Que ce soit parce qu'ils doivent se réorienter professionnellement en raison de leurs conditions ou par choix, cinq résidents faisaient un retour aux études et trois ont noté cela comme l'un des défis de leur réinsertion sociale. Dans la littérature scientifique, on constate que la formation fait partie des besoins identifiés lors de la réinsertion sociale (Duffee et Duffee,

1981; Göbbels et al., 2014; Morani et al., 2011) ou que le manque de formation est un obstacle puisque cela a nécessairement un impact sur la recherche d'emploi (ASRSQ, 2018; Cnaan et al., 2008; Petersilia, 2003). Par contre, bien que ces recherches tendent à faire référence au fait que les libérés devront faire un retour aux études, aucune ne s'est intéressée aux problématiques que cette activité implique pour ces gens. Dans la présente étude, deux principaux facteurs entrent en jeu dans le défi du retour aux études : l'antécédent de nature sexuelle et l'âge. En ce qui a trait à l'opinion des intervenants à ce sujet, deux d'entre eux ont abordé ces défis et ont souligné exactement les mêmes enjeux que les résidents, faisant même directement référence aux histoires des résidents cités ci-dessous⁸.

D'abord, c'est d'obtenir l'autorisation de retourner aux études qui était problématique pour deux résidents ayant pour condition l'interdiction d'être en présence de mineurs. Il faut alors des délais importants pour faire les démarches judiciaires et obtenir des exceptions à ces conditions.

Là bon, je ne peux plus travailler dans mon domaine à cause du casier judiciaire. Je me réoriente je vais peut-être faire un DEP à l'automne, mais là il y a possiblement des mineurs là fait que ça aussi faut que je vois à ça, pour assouplir les conditions parce que sinon je ne peux pas faire de DEP ou de, de, d'attestation d'études collégiales, je peux pas en faire. (Félix)

Cela pose un réel frein à la réinsertion d'un résident qui a expliqué que le retour aux études est dans son plan de sortie de détention, plan approuvé et jugé atteignable par la Commission Québécoise des Libérations Conditionnelles (CQLC), alors qu'il a reçu la condition d'interdiction d'être en présence de mineurs.

Alors maintenant, je peux plus aller à l'école. Parce que ceux qui vont à l'école ont de 16 à 18. Mais ils sont d'accord pour mon plan, mais à cause qu'ils m'ont mis ça, je peux plus aller à l'école. Mais ah votre plan, si on voit le rapport, c'est écrit, « votre plan est ... atteignable, il est mesurable et atteignable » et je me souviens plus quoi d'autre. Ils approuvent, mais ils me mettent des bâtons dans les roues. (Pierre)

D'autre part, un résident qui avait débuté ses études a expliqué la pression qu'il ressent du fait qu'il est beaucoup plus âgé que les autres étudiants. Aussi, il a souligné les difficultés d'apprendre un nouveau métier à son âge.

⁸ Pour éviter la répétition, seul le contenu tiré des entretiens avec les résidents est présenté pour cette thématique.

Tu sais, retourner à l'école à 53 ans, c'est pas évident non plus tu sais. Entouré de ... de petits jeunes fringants, d'éponges à information. Puis moi, bien les informations tu sais ... ils rentrent moins bien qu'avant là tu sais. [...] Tu sais, j'ai 53 ans, puis là je vois le petit jeune à côté de moi, tabarouette, il l'a lui. Puis moi, j'ai beau essayer puis, je l'ai pas. (Marc)

Le seul programme ayant été abordé en lien avec ce sujet est un programme *d'Emploi Québec* qui permet aux résidents d'être aux études payées à temps plein et d'avoir un salaire d'environ 300\$ par semaine. Les trois hommes ayant parlé de ce programme s'estimaient heureux d'en bénéficier. Ce programme leur permet de se qualifier pour un emploi tout en ayant un revenu minimal afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de base.

4.2.2.4 Le logement

Tel qu'il a été abordé brièvement dans le défi concernant l'argent, le logement s'avère une préoccupation pour certains résidents notamment parce que cela implique des coûts. Se loger est un défi qui a été relevé par six résidents (6/16), presque tous du sous-groupe de délinquance typique (4/6), de la clientèle fédérale (4/6) et majoritairement célibataire (4/6). Ce défi a la particularité d'être dans une perspective à plus long terme puisque les résidents rencontrés étaient tous logés auprès de l'organisme partenaire au moment des entretiens. C'est donc en ayant en tête leur sortie, imminente pour certains, qu'ils ont abordé ces préoccupations. Ce défi se comprend en deux étapes ; d'abord, trouver un logement et ensuite viennent les difficultés en lien avec le fait de partir en appartement. Quelques résidents de la clientèle fédérale (3) ont parlé du programme d'appartements supervisés de l'organisme en lien avec les ressources pour surmonter ce défi. Finalement, peu d'intervenants ont fait référence à cette thématique dans leur discours sur les défis vécus par leur clientèle. Outre la problématique liée aux paiements pour un logement, seuls les points de vue de deux intervenants permettent d'ajouter du contenu en lien avec une spécificité de la clientèle délinquante sexuelle.

Dans un premier temps, comme soulevé plusieurs fois dans la littérature sur les besoins à la sortie de détention (Brown, 2004; Brown et al., 2007; Cnaan et al., 2008; Duffee et Duffee, 1981; Göbbels et al., 2014; Griffiths et al., 2007; Helfgott, 1997; LaVigne et al., 2008; Nhan et al., 2017), le défi pour quatre résidents est de déterminer où ils se logeront à la sortie des centres d'hébergement. L'itinérance est d'ailleurs associée à la récidive (Lutze et al., 2014; Petersilia,

2003). À la suite de leur détention, les participants n'ont plus de logement et peuvent choisir de retourner habiter chez leurs parents bien que cette perspective leur apparaisse déprimante ou bien d'aller en appartement. De ceux qui ont choisi l'appartement, l'un a expliqué les réticences qu'il a d'aller en colocation en raison des vérifications que cela exige et au dévoilement de ses antécédents.

S'il faut que je screen le colocataire éventuel puis que ce soit ... Ça va mal aussi ça se chercher un coloc. « Hey by the way, je sors de prison, un supermaximum Rivière-des-Prairies, une peine de 18 mois » (André)

En plus de trouver un appartement, trois résidents de la résidence fédérale ont souligné des difficultés sous-jacentes au fait de partir en appartement. D'abord, pour un homme ayant eu une très longue peine, il s'agit d'acheter tout le nécessaire pour meubler et outiller un logement.

Là, j'en ai un peu, de l'argent de ramassé, mais ... moi ça me prend tout là, à partir du couteau là, jusqu'au frigidaire là, tu sais. Faut que je ... Faut tout que je rachète, j'ai plus rien rien rien. Ils sont venus vider la maison 4 jours après ... le délit là, tu sais. (Julien)

Pour un autre résident, aussi institutionnalisé une bonne partie de sa vie adulte, c'est la perspective de développer une routine, de faire des lunchs et d'apprendre à faire un budget qui l'angoisse. Un autre résident a aussi mentionné en lien avec ce sujet que le fait d'être en maison de transition est aidant de sorte qu'il découvre ses habitudes alimentaires par exemple. De cette façon, il connaîtra ses besoins et sera en mesure de faire l'épicerie à sa sortie.

Le programme d'appartements supervisés offert par l'organisme semble pouvoir répondre à ces problématiques. Les résidents semblent rassurés de savoir qu'ils auront des appartements meublés leur laissant ainsi le temps de pouvoir acheter le nécessaire en perspective de leur sortie dans un appartement régulier. Aussi, ils apprécient l'idée d'avoir une personne-ressource pour assurer un suivi hebdomadaire. Par contre, ce programme est offert uniquement à la clientèle fédérale, les résidents sous mesures provinciales n'y ont donc pas accès.

Quant à l'opinion des intervenants par rapport au défi de se loger, ceux-ci ont mis beaucoup l'accent sur les difficultés supplémentaires que cela implique pour les délinquants sexuels, perspective absente du discours des résidents, mais présente dans la littérature (Brown

et al., 2007). Selon ces intervenants, les délinquants sexuels rencontrent davantage de barrières pour l'emplacement physique du logement et pour la colocation en raison de leurs conditions.

Tu sais, si tu as une cour partagée puis moi, je fais une visite dans l'appartement que toi, tu souhaites habiter, je vois que c'est une cour partagée, je vois que c'est un immeuble très familial, je vois déjà que des enfants sont en train de jouer. Bien probablement que ... on va pas t'autoriser à déménager là-dedans. Tu sais, si c'est juste à côté d'un parc, juste devant une garderie, bien encore une fois tu sais. [...] Parce que tu sais, ça aurait été 600 par mois en collocation, 300 chaque, ça aurait été plus facile de trouver. Mais il avait des interdits au niveau de la présence d'ordinateur sur place. Alors déjà de base, il allait visiter un appartement avec un coloc « tu as-tu un ordinateur parce que moi je suis un délinquant sexuel puis je pourrai pas ». Alors déjà, ça fonctionnait pas. Alors, il fallait qu'il soit tout seul. (Salomé)

Ainsi, se loger est un défi de la réinsertion sociale dans une perspective à long terme pour la clientèle des centres d'hébergement notamment en ce qui a trait à la recherche du logement et aussi en lien avec ce qu'il faut comme équipement ou comme compétences pour y habiter. Ce défi touche davantage la clientèle fédérale et le programme d'appartements supervisés offert par l'organisme partenaire semble un programme adapté pour répondre à cette problématique.

Pour conclure sur les défis de nature structurelle, force est de constater que l'argent et l'emploi font partie des préoccupations principales pendant la transition des individus rencontrés, point de vue aussi partagé par les intervenants. Des difficultés particulières attachées aux antécédents de nature sexuelle rendent l'expérience de ce sous-groupe plus difficile notamment en ce qui concerne l'emploi et les études. Les délinquants typiques semblent, quant à eux, plus particulièrement touchés par les défis liés au logement. Pour les distinctions entre les clientèles des différents régimes, on constate que la clientèle provinciale est davantage touchée par les défis en lien avec l'argent, ce qui peut s'expliquer du fait que la courte durée de leur peine et de leur transition les pousse à agir plus rapidement. En contrepartie, la clientèle fédérale est surreprésentée dans le défi concernant le logement. L'hypothèse quant à ce constat est qu'étant donné les peines plus longues pour cette clientèle, il y a plus de chances effectivement que ces individus n'aient pu conserver leur logement ou qu'ils aient des apprentissages à faire suite à leur institutionnalisation. Plusieurs ressources externes ont été mentionnées et permettent de répondre aux besoins des ex-détenus. Certains services et

programmes sont réellement aidants pour pallier ces défis, mais des problématiques restent sans solutions concrètes, notamment en ce qui a trait aux multiples considérations supplémentaires pour la clientèle en délinquance sexuelle. L'intervention en lien avec cette catégorie de défi repose donc sur une symbiose des interventions entre les organismes externes et le suivi effectué dans les maisons de transition.

4.2.3 Les défis de nature relationnelle

À leur sortie de détention, les hommes ont aussi rencontré toutes sortes de défis au niveau relationnel. La prochaine section traite donc des difficultés dans les relations familiales, conjugales et amicales. Il faut être conscient qu'un cumul de ces problèmes donnait lieu dans certains cas à l'isolement social et que la structure sociale est considérée tel un élément nécessaire au désistement criminel (F.-Dufour et Brassard, 2014; Kruttschnitt et al., 2000; Laub et Sampson, 1993).

4.2.3.1 Les relations familiales

Dans leur réinsertion sociale, les individus interviewés ont rencontré des défis dans leur relation avec la famille⁹ (13/16), et particulièrement pour les hommes du sous-groupe en délinquance sexuelle (9/13). Il faut noter que l'absence d'un soutien familial constitue une barrière à la réinsertion sociale (Brown, 2004; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011). Dans les entretiens réalisés auprès des résidents, cinq sous-thèmes sont identifiés : la distance, les conflits, les interdits de contacts, les activités familiales et le mensonge. Le programme axé sur les relations familiales en prévention pour la délinquance sexuelle offert par l'organisme a été nommé par un résident comme ressource aidante face à ces défis. Pour les autres, le cheminement à travers ces difficultés repose sur le suivi individualisé à la maison de transition. Beaucoup d'intervenants (6/8) ont abordé ces difficultés et n'ont apporté que peu d'éléments d'explications supplémentaires pour ces défis. Ils présentaient par contre l'idée que ce sont des défis qui touchent davantage la clientèle délinquante sexuelle.

⁹ Prendre note qu'aucune distinction n'a été faite entre la famille choisie, la famille biologique, la famille d'origine ou la famille élargie. Chaque participant a pu attribuer le sens qu'il voulait au mot « famille », c'est donc la perception de ce que chacun des participants considère comme un membre de sa famille qui est utilisée.

Le premier sous-thème est le défi que pose la distance pour les relations familiales entre les résidents et leur famille. Les deux hommes qui ont abordé le sujet ont dit qu'il était difficile d'être en transition à Montréal, loin de leurs familles qui habitent plutôt des régions éloignées du Québec. Il était difficile pour eux de ne pas avoir de personnes de confiance à proximité, d'être contraints à un rayon de 50 km pour se déplacer et donc d'être réduits aux contacts téléphoniques avec leurs familles. Avec le temps, les restrictions devraient s'assouplir et ce défi deviendra moins présent. Les participants de l'étude de Duffee & Duffee (1981) avaient également noté qu'ils avaient du mal à voir leur famille autant qu'ils le désiraient pendant leur séjour en maison de transition.

Ensuite, un défi en lien avec les relations familiales est la résolution des conflits qui sont émergés principalement en raison du délit. Ce thème se retrouve dans cinq entretiens menés auprès des résidents. À cet effet, les hommes racontent que certains membres de leur famille n'acceptent pas les actes délictuels commis. Cela a pour effet de créer des conflits qui brisent des familles et qui mettent fin ou provoquent un arrêt des contacts pour une longue période entre la personne en question et l'ex-détenu. Plusieurs ex-détenus ont donc du mal à bénéficier d'un soutien familial (Brown, 2004; Brown et al., 2007; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011; Helfgott, 1997; Petersilia, 2003). Cnaan et al. (2008) faisaient référence au besoin de faire amende honorable auprès des proches puisque ceux-ci sont blessés ou ont vu leur confiance en la personne ébranlée. Un résident déterminé à reprendre contact avec sa fille a parlé de l'évolution de la situation avec elle, celle-ci s'était enfuie à la suite de l'arrestation :

J'avais dit : « écoute, je vais te laisser ça à toi quand tu seras prête, tu me rappelleras. Moi je vais toujours être prêt à recevoir ton appel ». Mais j'ai dit : « c'est quand même moi qui t'a mis dans cette situation-là ». Puis là, j'ai vu qu'elle avait changé de nom finalement, ça fait que là, je pense qu'elle est pas prête.[...] Fait que ... mais je vais quand même, je ne suis pas quelqu'un qui laisse tomber, je vais quand même retendre la perche un moment donné. (Émile)

Ce dernier a expliqué qu'à son avis, son suivi psychologique lui permettrait d'avoir une meilleure compréhension de ce qui l'a amené à commettre son délit. De cette façon, il serait mieux outillé pour s'expliquer auprès de sa fille et lui offrir des réponses à ses questionnements. Ce type de service serait donc aidant pour relever ce défi. Parmi les hommes qui ont abordé le thème des conflits familiaux, quatre sont du sous-groupe en délinquance sexuelle. Il faut noter aussi qu'à l'exception du cas cité ci-dessus, dans quatre cas (3 délinquants sexuels et 1 typique),

au moins une des victimes est un membre de la famille proche ou élargie, ce qui peut expliquer le fait que ces familles réagissent plutôt mal.

Le troisième défi lié aux relations familiales en est un posé par les conditions d'interdiction de contact soit avec les victimes (2), la famille des victimes (1) ou bien les personnes mineures (3). Dans tous les cas, cela pose le problème suivant ; les hommes ne peuvent pas avoir de contacts avec leur(s) enfant(s). Cette difficulté à reprendre contact avec les enfants est également ressortie de l'étude de Harris (2014) menée auprès d'hommes condamnés pour des crimes sexuels à l'égard d'enfants. Le défi est d'autant plus complexe lorsque les enfants sont les victimes, puisqu'en plus des démarches légales, les résidents ont expliqué avoir un travail à faire pour regagner leur confiance. Un résident prévoyait à ce sujet d'avoir recours au programme axé sur les relations familiales en prévention pour la délinquance sexuelle offert par l'organisme réservé à la clientèle fédérale, un programme d'intégration familiale destiné aux hommes ayant une problématique de délinquance sexuelle (Maison de transition, 2018). Pour le résident ayant commis un homicide intrafamilial, c'est un deuil de la possibilité de revoir ses enfants qu'il devait faire. Pour les autres, l'impossibilité d'être en contact avec leurs enfants vient plutôt d'une condition d'interdiction d'être en présence de mineurs, condition qui pourrait être modifiée par des démarches légales afin d'ajouter une clause d'exception pour leurs enfants ou bien pour autoriser des contacts supervisés. Par contre, les délais peuvent être longs à la cour donc les résidents doivent vivre les désagréments de cette perte de lien avec leurs enfants et les autres conséquences connexes du fait de ne pas pouvoir être en présence de mineurs. Surtout par cette condition, il s'agit d'un défi qui touche davantage les délinquants sexuels (5/6), plus particulièrement ceux qui ont commis un délit dont la victime est mineure. Pour deux hommes, la situation est d'autant plus frustrante puisqu'ils expliquaient avoir déjà obtenu les exceptions nécessaires pour voir leurs enfants pendant la probation ou la détention. Les démarches sont à recommencer à chaque étape, ce qui fait en sorte qu'ils n'ont plus de contact avec leurs enfants seulement depuis leur sortie de détention. Aussi, une fois les démarches achevées pour la transition, il semble que certains défis persistent dans une perspective future. En effet, un résident qui avait ce type de permission était inquiet de ne jamais pouvoir se retrouver seul avec ses enfants dans l'optique où, une fois sortie de la maison de transition, cela pourrait devenir très problématique.

Parce que je n'imagine pas ma vie à pas pouvoir être seul avec mes enfants. Si tu y penses là, tu prends 2 personnes qui font 40h/semaines, puis il y a à 1 des 2 qui ne peut pas être avec ses enfants tout seul, peut pas aller les chercher à la garderie, peut pas rien faire, peut pas faire le souper avec le petit à côté. Ça a pas de sens. (Gérard)

Toujours pour le sous-groupe de délinquants sexuels (pédophiles), un quatrième défi se pose pour trouver des activités familiales qui respectent les conditions. En effet, les conditions de l'article 161 du Code criminel, qui limitent l'accès aux parcs et aux centres communautaires ou l'accès aux lieux où l'on peut retrouver des mineurs posent de sérieuses limites sur l'éventail des activités pouvant être faites en famille. Ces résidents ont mentionné que cela devenait un vrai casse-tête et que cela a des conséquences pour les enfants.

Fait que, je comprends le fondement, mais ça m'empêche de vivre des bons moments avec ma famille, ça m'empêche aussi de donner des expériences à mon garçon. (Gérard)

Finalement, le dernier sous-thème est celui du mensonge. En réalité, trois résidents de la clientèle provinciale entretenaient un secret pour certains membres de leur famille à l'égard de leur détention ou de leur délit. Un homme a expliqué que son père et ses frères et sœurs savaient qu'il avait été détenu, mais qu'ils en ignoraient le motif. Ceux-ci se faisaient alors plutôt insistants et c'était difficile pour le résident qui préférait garder ces informations pour lui. Pour les deux autres, les mensonges servaient à expliquer l'absence créée par la période de détention. Ils ont raconté, l'un à ses enfants, l'autre à sa fille et son jeune neveu, qu'ils étaient partis travailler dans une autre région du pays pour quelques mois. Ils ont également tous les deux l'intention de révéler la vérité plus tard, mais étant donné leur jeune âge, ils ont expliqué préférer attendre qu'ils aient la maturité pour comprendre la situation.

Mais tu sais, il a 10 ans là. Je vais pas lui dire : « mononcle, il est en prison ». Il va me voir comment après ? [...] Mais tu sais, quand que ma fille vient me porter icite le soir, pour elle, je m'en vais travailler là. Je vais pas lui dire : « papa il fait pas dodo à la maison ». Tu sais, elle va pas comprendre anyway (elle a 2 ans). (Daniel)

C'est un défi particulier à la clientèle provinciale, probablement parce qu'étant donné la durée relativement courte des peines, il est possible de couvrir une absence de quelques mois avec un mensonge. Le défi est d'entretenir le mensonge une fois sorti de détention et d'assumer de cacher la vérité à ses proches.

Les intervenants ont aussi relevé les cinq sous-thèmes qui touchent les défis dans les relations familiales et ont apporté deux points intéressants. Premièrement, ils étaient presque tous d'accord pour dire que les conflits familiaux sont un défi qui est un peu plus présent pour la clientèle en délinquance sexuelle et qui résulte en l'isolement de ces résidents. Un intervenant a souligné que les cas de pédophilie constituent un sous-groupe des délinquants sexuels qui est davantage rejeté. De plus, concernant les barrières que créent les conditions de l'article 161 entre autres pour les activités familiales, une intervenante a soulevé un enjeu relatif à l'agencement entre les conditions et les risques réels posés par l'individu pour la société et les conséquences que cela entraîne pour la réinsertion sociale de cette personne.

Fait que les conditions sont vraiment là pour protéger la société. Puis il faut qu'on les garde. Mais c'est ça, il y en a qui sont pas prédateurs du tout du tout, que c'est intra-familial à mettons. Bien eux, ils ont aussi l'article 161, qu'ils ont pas le droit de fréquenter de parcs et tout, mais tu sais je veux dire, ils ont jamais fait de prédation, sont jamais allés chercher des enfants. Tu sais, fait que là, pourquoi est-ce que c'est imposé ? Ça, ça coupe court à la réinsertion sociale. (Tania)

Il faut savoir qu'en fait, il ne s'agit pas d'une situation irréversible. Normalement, il est dans le rôle des intervenants et des ALC de faire des représentations à la cour ou bien à la commission (CQLC ou CCLC selon le cas) afin de suggérer des modifications aux conditions lorsqu'elles sont problématiques.

Ainsi, à la lumière des explications fournies par les résidents et les intervenants rencontrés, on constate que la commission des délits perturbe les relations que les délinquants ont avec leur famille. Les conditions ou les restrictions liées à la période de transition créent un frein à la reprise de contact avec les membres de la famille, ce qui peut rendre la résolution de conflits avec ceux-ci encore plus difficile. Les intervenants ont souligné que c'est un type de défi qui est plus présent chez la clientèle en délinquance sexuelle, résultat qui fait beaucoup de sens avec le fait que tous les délinquants sexuels de l'échantillon ont abordé au moins un des sous-thèmes des défis liés aux relations familiales. Peu de résidents avaient recours à des ressources spécialisées, l'intervention repose donc sur le suivi clinique effectué en maison de transition.

4.2.3.2 Les relations conjugales

En continuité avec ce que l'on retrouve dans la littérature (Cnaan et al., 2008; Harris, 2014), il y a des défis qui touchent les relations conjugales. Les difficultés sont différentes selon la situation matrimoniale du résident à son arrivée en maison de transition, soit s'il poursuit ou recherche une relation. Plus de la moitié des résidents (9/16) et la majorité des intervenants (6/8) ont abordé cette thématique dans leur discours sur les défis associés à la réinsertion sociale.

D'abord, le premier défi soulevé par certains résidents pour qui la relation de couple avait résisté au délit et au passage dans le système judiciaire était de poursuivre cette relation (3/8). Les difficultés concernant la distance et la résolution de conflits mentionnées précédemment en relation à la famille sont applicables également dans le cas des relations conjugales. De plus, les conditions de l'article 161 qui limitent le contact avec les enfants ou les mineurs ont aussi un impact sur les relations avec les conjointes. En effet, deux résidents voyaient la relation avec leur conjointe affectée par ces restrictions. L'un a exprimé qu'en plus d'avoir du mal à trouver des activités à faire avec sa conjointe, ils devaient faire garder les enfants pour se rencontrer, et tout cela avec des ressources financières limitées. L'autre a expliqué qu'il ne pourrait pas retourner habiter avec sa conjointe tant que sa fille n'aurait pas atteint ses 16 ans, ce qui implique une attente de 10 ans. Ces particularités avec les conditions associées aux crimes sexuels peuvent donc expliquer le fait que ce sujet ait été abordé uniquement par les hommes du sous-groupe de délinquants sexuels.

En contrepartie, pour d'autres qui étaient célibataires à la sortie de détention, c'est l'établissement d'une relation avec une femme qui s'avère un défi. C'était le cas pour six des huit célibataires de l'échantillon. Il faut prendre note que cinq de ces hommes avaient connu des difficultés dans la sphère conjugale avant leur détention, leurs histoires de vie de couple étant caractérisées par de nombreuses relations infructueuses, des difficultés sexuelles et/ou des problèmes de communication au sein du couple. Deux principaux facteurs ressortent des discours des résidents quant aux barrières qu'ils rencontrent dans l'établissement d'une nouvelle relation avec une femme soit le dévoilement du délit et l'enquête communautaire. En effet, le dévoilement était une source de stress pour plusieurs (6) qui craignaient une mauvaise réaction, sachant qu'ils ont un lourd passé à dévoiler. Harris (2014) arrivait à un résultat similaire auprès

de son échantillon de délinquants sexuels, ceux-ci ayant perdu espoir faire des rencontres amoureuses en raison d'une peur d'avoir à expliquer leur situation à une partenaire potentielle. Par la suite, c'est l'enquête communautaire qui mettait un frein à quatre résidents. L'enquête communautaire est une rencontre entre un intervenant de la maison de transition ou l'agent de libération conditionnelle (ALC) et un membre du réseau du résident dans le but de vérifier que la personne est une influence positive pour le résident et qu'elle est aux faits du délit et des conditions de libération qu'il a à respecter¹⁰. Les résidents avaient un malaise à imposer ce type de vérification aux nouvelles personnes rencontrées, et cela s'applique d'ailleurs aussi aux relations amicales.

Fait que là, aussitôt que je rencontre quelqu'un, que je parle à quelqu'un, c'est tout de suite une enquête communautaire et bla bla bla tu sais. Des fois, le monde sont pas intéressés à ce que tu ailles fouiller dans leur vie tu sais. C'est correct que tu sois leur ami, ils vont tout te dire, tu peux tout leur partager, mais tu sais, eux autres, ils sortent pas de prison là. (Marc)

Finalement, un troisième élément a été nommé par un seul résident qui a la particularité d'avoir une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD). Il a expliqué qu'en plus des difficultés mentionnées ci-dessus, le fait qu'il soit en OSLD ajoutait le problème d'imposer ses conditions à sa future conjointe pour plusieurs années, ce qui peut effectivement constituer un élément dissuasif important à vouloir s'engager dans une relation avec lui.

Parce que moi, je me mets à la place de la madame. La madame, mes restrictions deviennent les siennes. [...] Et euh ... c'est sûr que c'est pas facile ... même rencontrer une femme. Ça dépend, quelqu'un qui est pas en OSLD c'est plus facile. Parce que tu te dis : « bon bien dans 6 mois, un an, m'a avoir fini, m'a sortir, on va commencer une vie normale ». Mais en OSLD, c'est une autre histoire là. C'est pas fini là dans un an, 2 ans, tu comprends. (Quentin)

On constate qu'il y a une prévalence importante de la clientèle fédérale dans le groupe d'hommes célibataires ayant mentionné les difficultés à faire de nouvelles rencontres. La longueur des peines peut avoir un poids explicatif dans leur situation de célibat à la libération. De plus, le fait que ces hommes ont généralement commis des délits plus graves pourrait expliquer leur surreprésentation parmi ceux qui craignent le dévoilement de leur passé criminel.

¹⁰ Définition bâtie à la lumière des informations fournies par les résidents et les intervenants.

Pour ce qui est des services permettant de répondre à ces besoins, aux dires des résidents, les programmes spécialisés (délinquance sexuelle, violence, dépendances) suivis tant en détention qu'en transition ont souvent un volet « relation conjugale ». Autrement, l'intervention à ce sujet repose sur le suivi clinique en maison de transition. Les résidents sont alors encouragés à sortir et à faire des activités pour rencontrer de nouvelles personnes et peuvent obtenir écoute et aide auprès de leurs conseillers cliniques.

Les intervenants avaient davantage un discours qui porte sur les défis qui touchent les résidents célibataires. Dans un premier temps, les intervenants ont noté la difficulté de faire des rencontres, difficulté plus présente chez les délinquants sexuels en raison de leurs conditions.

Je trouve que le meilleur moyen par exemple de rencontrer des nouvelles personnes c'est d'intégrer des groupes divers. Fait que mettons, des groupes de sports, des groupes de musique, tout ça. Mais le problème c'est que tout ça se passe dans des centres communautaires, dans des parcs. Ça s'adresse des fois autant aux jeunes qu'aux adultes fait que tu sais, en vertu de leurs conditions, ils ne peuvent pas se retrouver dans des parcs, ne peuvent pas se retrouver dans des centres communautaires, ils peuvent pas être en présence de mineurs. Fait que tu sais, déjà là, c'est un défi de trouver des endroits. (Ingrid)

Aussi, les intervenants ont expliqué qu'il y a davantage de vérifications dans les cas de délinquance sexuelle ou de violence conjugale de sorte que les enquêtes communautaires sont plus fréquentes et rigoureuses. Finalement, trois intervenants ont noté que le dévoilement est plus difficile lorsque le délit à dévoiler est de nature sexuelle.

Dévoiler ta situation, surtout de dévoiler ton crime quand c'est de nature sexuelle, c'est jamais bien bien facile. Fait que tu sais, c'est un défi. De pas ... de continuer d'aller de l'avant, puis de pas tout le temps avoir l'impression que tu vas être jugé puis tout ça. (Ingrid)

Les relations conjugales sont donc problématiques de manière différente selon l'état matrimonial à la sortie de détention. L'intervention en lien avec ces défis semble reposer principalement sur le suivi à la maison de transition. Malgré les difficultés que la période de transition pose pour la possibilité d'établir une nouvelle relation conjugale, il semble que ces défis soient surmontables puisque deux hommes avaient réussi à entrer en relation avec une femme depuis leur sortie de détention, et ce, malgré un antécédent de nature sexuelle.

4.2.3.3 Les relations amicales

Avant toute chose, il faut noter qu'encore une fois, certains des défis mentionnés plutôt s'appliquent aussi aux relations amicales, soit ceux en lien avec la résolution de conflits dans le cas du maintien des relations passées et ceux qui touchent la difficulté à faire de nouvelles rencontres dans le cas de la création d'un nouveau réseau social. Pour éviter la répétition, cette section présente donc uniquement les nouveaux défis soulevés particulièrement en lien avec les relations amicales. De plus, l'information concernant l'intervention en lien avec les relations amicales est la même que celle offerte précédemment pour surmonter les difficultés associées aux relations conjugales et n'est donc pas dédoublée.

Que ce soit parce qu'ils étaient isolés avant la commission du délit ou parce qu'ils se retrouvent isolés à la suite des actes délictueux, plusieurs résidents sortaient de détention en ayant besoin de se créer un réseau social (7/16). Pour ceux qui ont vécu une rupture avec leur réseau, cela s'est généralement produit en réaction à l'arrestation.

Bien ... avant, j'avais plusieurs amis là. Puis quand ça a pété, je vais te le dire, tout le monde s'est tassé de moi là. C'est un peu normal là. Tu sais, je le paye cher tout ça pareil là. (Léo)

Tenant à présent de créer de nouveaux liens, trois résidents ont dit qu'ils trouvaient difficile d'approcher de nouvelles personnes. Duffee & Duffee (1981) ont également relevé que les personnes en transition ont du mal à se faire des amis à l'extérieur des centres d'hébergement. À cause de son statut de libéré conditionnel, l'un des résidents rencontrés a dit avoir un sentiment d'infériorité par rapport aux autres et cela le freinait dans ses démarches d'élargissement de son réseau social. Un autre a fait part, quant à lui, de son opinion sur la possibilité de se faire des amis à son âge :

Puis à 53 ans, me refaire un nouveau cercle d'amis... c'est pas évident là tu sais. Quand tu es jeune, ça va bien, bing bang bang. « Salut, salut ». Je pense que c'est plus facile en tous cas. Ou il y a plus d'opportunités que à mon âge. (Marc)

Ensuite, pour se permettre de rencontrer, on conseille aux résidents de faire des activités sociales à l'extérieur de la maison de transition. À ce moment, deux types de conditions restreignent l'éventail d'activités possibles. D'abord, tel que mentionné déjà à quelques reprises, toutes les conditions imposées aux délinquants sexuels qu'on retrouve principalement dans l'article 161 posent des limites notamment pour plusieurs activités sportives qui se déroulent

dans des parcs ou dans ces centres communautaires, pour l'accès aux centres de conditionnement physique, pour les cinémas et pour des lieux d'activités culturelles (parcs olympiques, Biodôme, spectacle de musique, etc.). Un résident qui en était à sa deuxième condamnation pour un délit sexuel disait que l'interprétation des conditions était beaucoup plus restrictive maintenant qu'à sa première liberté sous condition, survenue une dizaine d'années auparavant. Plus particulièrement, l'interprétation large du concept de « parc » a pour conséquence de couper l'accès à la nature, un milieu qui, à son avis, est favorable à la réinsertion. L'autre condition qui fait office de barrière pour deux résidents est la condition qui interdit l'accès aux débits de boisson¹¹. En effet, un homme a relevé le caractère fraternel de prendre un verre avec une personne, activité qui l'aide à tisser des liens. L'autre a expliqué que cette condition limite aussi l'accès à certains restaurants qui ont des permis d'alcool, ce qui élimine dans son cas des possibilités activités sur un éventail déjà très limité par ses conditions de l'article 161. On peut comprendre que ceux qui cumulent ces conditions éprouvent des difficultés à trouver des activités sociales.

Tous les intervenants ont parlé des défis nommés par les résidents sur la création d'un réseau social et ont pu bonifier la compréhension de ces défis. D'abord, une intervenante a nommé l'influence que la sphère occupationnelle peut avoir sur l'établissement d'un réseau social.

Tu sais, ça a l'air facile, parmi tes objectifs, « va falloir que tu étoffes un petit peu plus ton réseau social ». Ok, mais tu sais, comment tu arrives à faire ça ? Si tu es pas dans le milieu de l'école, si tu as pas de travail à ce moment-là, c'est difficile. (Ingrid)

Parmi les facteurs qui posent un problème dans la création d'un réseau, les intervenants ont nommé l'âge (1), la condition d'interdiction aux débits de boisson (3), l'article 161 (1) et le fait d'être en transition dans une ville non connue par le résident (2). Comme le disait une intervenante, les conditions font en sorte que la clientèle des centres résidentiels « n'a pas accès aux activités sociales normales ». De plus, une intervenante a fait part d'une observation générale sur le fait qu'il est plus difficile de faire des rencontres dans l'ère numérique.

¹¹ Il faut noter que tous les résidents sont dans l'interdiction de consommer de l'alcool pendant leur séjour en maison de transition même si cela ne fait pas partie de leurs conditions. Il s'agit d'un règlement des centres.

Mais c'est une réalité, c'est difficile de rencontrer des gens aujourd'hui. C'est pas comme avant où ce que tu allais danser en quelque part puis tu sais. [...] Avec toute l'ère numérique aujourd'hui là. Tu sais, notre génération par exemple, on veut des amis, on veut fréquenter quelqu'un. Bon, il y a combien d'applications qui existent. Mais pour un gars de 35-40 ans qui sort du pen, il jongle avec quoi ? Fait que c'est difficile de ... tu sais, même nous des fois, on essaie de référer à des places, mais il en existe pas tant que ça. (Zoé)

Le dernier point relevé par une intervenante est le suivant : le respect des conditions provoque un isolement social pour certains individus qui vivaient dans des milieux criminalisés.

Tu viens ici puis nous, on s'attend que tu fasses un clivage de tes fréquentations négatives, de tes pairs négatifs. On te dit bien : écoute tes conditions légales. Ils vont dire, tu peux pas communiquer avec des gens qui ont un casier judiciaire. Tu peux pas communiquer avec des personnes reliées au milieu de la drogue. [...] Alors, on veut qu'ils soient entourés de personnes positives et là, on crée un isolement en quelque part parce qu'on leur... on leur suggère ou les conditions les empêchent de retourner autour de ces gens-là (leur entourage). (Salomé)

En conclusion, que ce soit parce qu'ils n'avaient déjà pas de réseau social ou parce qu'ils ont été rejetés par leur conjointe, leur famille ou leurs amis lorsque leurs délits ont été dévoilés, une grande majorité des résidents avait pour objectif dans leur transition de « briser l'isolement ». Le défi est d'autant plus grand pour ceux qui cumulent les difficultés relationnelles de plusieurs natures (familiale, conjugale et amicale). On constate que ces défis sont généralement plus importants pour la clientèle fédérale, probablement en conséquence à la coupure importante provoquée par une plus longue incarcération. De plus, les restrictions propres aux délinquants sexuels qui ont fait une victime mineure leur posent beaucoup de limites pour la possibilité de faire de nouvelles rencontres. Les entrevues avec les résidents puis les intervenants soulignent des enjeux quant à l'équilibre entre les conditions imposées et l'impact que celles-ci peuvent avoir sur la réinsertion sociale. En effet, ils ont soulevé des questionnements intéressants, par exemple, sur le bien-fondé de l'imposition des conditions de l'article 161 à des individus ayant commis un délit intrafamilial et n'ayant jamais fait de prédation. Selon les intervenants, l'individu ne poserait pas de risque à ce niveau, mais se voit très contraint par ces conditions, ce qui pose nécessairement un frein à sa réinsertion sociale. Le même type de raisonnement a été offert en lien avec la condition d'interdiction aux débits de boisson. En contrepartie, il s'agit de situation qui n'est théoriquement pas irréversible. L'intervention en lien avec ces défis doit tenir compte du fait que pour certains, les relations

interpersonnelles étaient déjà problématiques avant la commission des délits alors que pour d'autres, c'est le délit qui les a isolés. De plus, pour briser l'isolement, les interventions ont trois cibles possibles en fonction des trois types de relations mentionnées, pouvant s'adapter au cas de chaque individu. L'aide est nécessaire afin de soutenir les résidents dans la création de nouveaux liens puisqu'en plus des barrières posées par les conditions, la majorité des difficultés mentionnées sont intimement liées au défi présenté dans une prochaine section (4.2.5), la stigmatisation.

4.2.4 Les défis en lien avec le développement personnel

La section suivante porte sur les défis que rencontrent les individus en réinsertion au niveau du développement personnel. Ainsi, les thèmes abordés sont les difficultés d'ordre personnel qui sont en lien avec la commission du délit et la charge de stress vécue par les résidents pendant la réinsertion sociale.

4.2.4.1 Les difficultés d'ordre personnel

Plusieurs résidents rencontrés sortaient de détention aux prises avec des problématiques antécédentes à l'incarcération et non résolues ou bien en cours de résolution (14/16). Étant donné qu'il s'agit en fait de facteurs antécédents ayant mené à la commission du délit, la résolution de ceux-ci se trouve à la base de l'idée de la réinsertion sociale pour ces individus. Ainsi, prendre soin d'une problématique sexuelle (5/16), d'une problématique de consommation (4/16), de problématiques liées à la gestion des émotions ou à l'estime de soi (7/16) ou d'une problématique en lien avec l'appât du gain (2/16) s'avérait des défis de la réinsertion sociale pour les résidents rencontrés. Ces problématiques étaient généralement prises en charge dans des thérapies ou des programmes spécialisés à l'externe. Les résidents avaient par contre de la difficulté à avoir accès à ces ressources. Les intervenants avaient, pour chacun de ces défis, des éléments d'explications intéressants à ajouter.

D'abord, cinq individus ont mentionné des défis en lien avec une problématique sexuelle. Parmi ces défis émergeant du discours des résidents, on retrouve d'abord la difficulté à accepter sa problématique.

Oui, j'ai une distorsion, oui j'ai une ... une attirance déviante. Je suis conscient de ça, mais j'aime pas le dire. J'aime pas me le faire ... comme un miroir. (Pierre)

Il est difficile particulièrement pour deux résidents ayant commis des délits sexuels sur des enfants d'accepter que leur déviance soit la pédophilie, ce terme semblant très lourd de sens notamment en raison du stigma y étant associé. Ensuite, deux résidents ont expliqué qu'il leur arrive d'avoir des pensées sexuelles déviantes notamment dans des rêves. Pour un résident se sentant fragile, il faut une organisation très structurée des visites chez sa copine afin de limiter l'exposition aux situations à risque avec sa fille telles que le bain ou le coucher. Finalement, un homme qui n'est pas dans le sous-groupe de délinquants sexuels a mentionné avoir besoin de faire le point sur une problématique sexuelle non résolue, soit l'inceste vécu dans son enfance.

Bien que le défi de vivre avec une problématique sexuelle soit dans le discours de cinq hommes, huit résidents avaient recours à différents programmes ou thérapies spécialisées à l'externe. Pour la majorité (6), un travail avait été amorcé avant ou pendant la détention. À la sortie de détention, les résidents avaient recours à des groupes d'entraide (2), à différent(e)s programmes/thérapies spécialisé(e)s en délinquance sexuelle (4) ou au *maintien des acquis*¹² d'un programme suivi en détention (1) et à l'hormonothérapie¹³ (1). Les résidents semblent généralement arriver à combler leurs besoins à l'aide de ces ressources, encore faut-il qu'ils y aient accès.

Ressort effectivement du discours de quatre résidents l'idée que l'accès aux programmes est un défi en soi. D'abord, selon deux hommes, l'accès est réduit en raison des coûts associés aux thérapies. Pour l'un souhaitant consulter un psychologue privé, il lui a fallu attendre de se trouver un emploi pour avoir les ressources nécessaires pour déboursier les coûts. Il faut souligner qu'il s'est tourné vers une ressource privée puisqu'il a essayé de trouver un service de psychologie public, mais que les listes d'attente très longues impliquent des délais encore plus importants. Un autre résident a aussi parlé des délais d'attente considérables pour une thérapie

¹² Un *maintien des acquis* est un programme plus court que le programme correctionnel initial visant la poursuite, l'intégration ou la révision des compétences acquises (selon la définition offerte par les participants).

¹³ ¹³ L'hormonothérapie consiste en l'administration d'une médication dans le but de réduire la libido et d'aider à contrôler les pensées déviantes selon le résident concerné.

spécialisée en délinquance sexuelle, ceux-ci étant estimés à un an. Ce constat d'un accès limité aux programmes n'est pas un résultat exclusif à cette étude (Borzycki, 2005; Brown, 2004; Gunnison et Helfgott, 2011). La difficulté à accéder aux thérapies rapidement à la sortie de détention souligne plusieurs enjeux, dont celui d'allonger les périodes de transition pour deux individus qui ont pour condition de devoir compléter une thérapie avant leur liberté totale.

Ensuite, pour quatre résidents, c'est plutôt d'une problématique de consommation dont ils avaient à prendre soin à la libération. Aucune distinction entre les différents sous-groupes n'émerge pour ce défi. Il faut noter que plusieurs détenus consomment à la libération (Seiter et Kadela, 2003; Visher et al., 2004) et qu'une dépendance est considérée telle une barrière à la réinsertion sociale (Cnaan et al., 2008; Gunnison et Helfgott, 2011). Deux des hommes rencontrés éprouvaient des difficultés en lien avec l'alcoolisme alors que les deux autres ont plutôt été des consommateurs de multiples drogues. En plus de maintenir la sobriété, le travail sur ces problématiques implique parfois aussi un travail sur des traits de personnalité associés tels que l'impulsivité et le besoin de satisfaction immédiate.

Comme pour les problématiques sexuelles, plus de résidents participaient à des thérapies en lien avec la toxicomanie que le nombre d'individus ayant mentionné ce défi. Aussi, plusieurs avaient complété des programmes avant et pendant la détention (6). À la libération, certains par choix et d'autres par obligation en raison de leurs conditions avaient recours à des services spécialisés en dépendance à l'externe. La plupart des individus participait à des groupes d'entraide tels que les *Narcotiques Anonymes* ou les *Alcooliques Anonymes* dans différentes ressources. Un résident préférait, quant à lui, une approche individuelle dans un suivi avec un psychologue pour traiter cette problématique. Malheureusement, ce résident éprouvait lui aussi des difficultés à avoir accès à ce type de service et n'avait pas pu commencer cette démarche au moment de l'entretien.

Le troisième type de problématique émergeant du discours des résidents est celui de la régulation des émotions ou des troubles liés à une faible estime de soi. La faible estime de soi a déjà été identifiée comme défi de la réinsertion sociale (Brown, 2004). Aucune distinction particulière n'apparaît entre les sous-groupes pour ce défi. Cinq résidents ont parlé de difficulté

à extérioriser, à gérer ou à être en contact avec les émotions. Trois résidents de la clientèle fédérale ressassaient beaucoup d'émotions négatives liées à la culpabilité et aux remords quant aux actes délictueux posés. Pour d'autres, c'est le fait de faire face aux différents défis de la réinsertion sociale qui générerait des émotions négatives ou qui affectait l'estime de soi. Pour ceux qui ont déjà une faible estime d'eux-mêmes, cela accentue le travail à faire à ce niveau. Un résident a expliqué que pour lui, le premier pas vers sa réinsertion sociale passe par un travail pour gagner l'estime de lui-même :

Tu sais, je pense que c'est l'estime de soi le challenge au départ. Trouver l'estime de soi, puis se sentir citoyen. (André)

La dernière difficulté personnelle relevée est l'appât du gain. Deux délinquants typiques ayant un historique dans la vente et le trafic de stupéfiants ont abordé le sujet. Bien que cette problématique était contrôlée au moment des entretiens, ceux-ci ont dit mettre beaucoup d'énergie à s'adapter à leur nouveau mode de vie dans la sphère légitime. Ils ont commis leurs délits notamment en raison de cet appât du gain et ils se sentent fragiles alors qu'ils sont dans des situations économiques précaires à leur sortie de détention. Un des hommes a parlé avec son agent de libération conditionnelle (ALC) de son besoin de chasser l'idée de retourner à son ancien mode de vie.

Mais, il y a pareil, le côté, l'appât du gain. Ça reste ça. Tu sais, c'est ... tout ce qui va autour de ça c'est ... ça me manque là tu sais. Je m'en ... je m'en cache pas, je le dis. J'ai même rentré l'autre jour avec [intervenante Y] dans le bureau. J'ai dit : «faut que je te parle là. Là, j'ai toutes mes idées là, sont toutes sur la tablette là puis, je me dis qu'après, mais que j'aille fini en 2018 là, je vais appeler puis je vais [retourner à mes anciennes affaires]». Hey j'ai dit : «non non. Je veux pas faire ça là, faut trouver un moyen là, faut faire de quoi là, faut que je te parle là.» (Marc)

Selon les expériences des résidents rencontrés, il semblerait que les problématiques liées aux émotions, à l'estime de soi et à l'appât du gain soient davantage travaillées dans les programmes suivis en détention que lors de la sortie.

Il est intéressant de noter que bien que ceux-ci n'aient pas été mentionnés par les résidents rencontrés, les centres résidentiels offrent une gamme d'ateliers thématiques en lien avec des sujets pouvant permettre un soutien face à ces différents défis, dont des ateliers sur divers aspects de la sexologie, sur la toxicomanie et sur l'estime personnel. Ce sont également des thématiques qui sont abordées dans le suivi individuel avec les conseillers cliniques.

Les intervenants ont aussi parlé des difficultés d'ordre personnel dans les défis vécus par leur clientèle (4/8). Au sujet de la délinquance sexuelle, une intervenante a ajouté une explication au fait qu'il est difficile pour les résidents d'accepter de vivre avec leur problématique :

Pour ceux qui sont conscients de leur problématique, je pense qu'ils ont de la misère à voir du positif dans l'avenir parce que c'est quelque chose que, ils se débarrasseront probablement jamais de ces idées-là, de ces pulsions-là. Oui, ils vont apprendre à les contrôler, mais ... ils savent très bien qu'au fond d'eux, leur goût va toujours être dirigé vers les adolescents, vers les enfants, puis ils se sentent un peu comme les mains liées. Ils veulent avancer, mais il y a une limite. (Zoé)

De plus, elle a mentionné un enjeu particulier aux cas de délits sexuels dénoncés plusieurs années après la commission du délit. Cela a pour effet de mettre des hommes qui ont réussi à avoir un mode de vie tout à fait fonctionnel dans l'obligation de travailler sur une déviance passée.

Au sujet des problèmes de consommation, les trois intervenants ayant abordé le sujet ont souligné la difficulté de maintenir l'abstinence malgré l'accessibilité. En effet, les hommes auraient plus de facilité à arrêter leur consommation en détention puisque les substances y sont moins accessibles. Aussi, un intervenant œuvrant auprès de la clientèle provinciale a fait ressortir une particularité de cette clientèle:

Encore plus au provincial vu que c'est des petites sentences. Les gars, ils arrivent ici, ils ont encore des cravings, ils ont encore ... les mêmes, même état d'esprit que quand ils étaient, avant le délit. (William)

Finalement, trois intervenants ont abordé les défis en lien avec les difficultés liées à la gestion des émotions et de l'estime de soi. Ils ont expliqué que l'imposition de multiples conditions peut effectivement affecter l'estime de soi. Aussi, considérant justement que les résidents ont des difficultés à accepter leurs problématiques et tout ce que le processus de réinsertion sociale implique, une intervenante a mentionné que de recevoir multiples refus, soit dans la recherche d'emploi ou dans la sphère des relations interpersonnelles, a nécessairement un impact considérable sur l'estime personnelle.

4.2.4.2 Le stress

La réintégration à la communauté à la suite d'une incarcération peut s'avérer une période plutôt stressante (Borzycki, 2005). Le stress est une thématique qui se retrouve effectivement dans les entrevues de plus de la moitié de l'échantillon (9/16). Ce sujet a la particularité d'être généralement associé à un autre défi de la réinsertion sociale. En effet, les résidents vivaient du stress en raison de difficultés à faire face à toutes sortes de situations : vivre de manière autonome en appartement, supporter le jugement des autres, préserver l'anonymat en milieu de travail ou dans les relations sociales, vivre sous conditions (imputabilité) ou encore, avoir des problèmes financiers. Aucun programme spécifique n'a été associé à la gestion du stress. Par contre, tous les programmes et services en lien avec les situations générant de l'anxiété devraient permettre de réduire le stress. Pour éviter la redondance, est présenté dans cette section uniquement le contenu en lien avec le stress généré par l'imputabilité puisque les autres situations se retrouvent dans les autres sections.

L'imputabilité en lien avec la liberté sous conditions génère un stress pour sept des résidents rencontrés, dont un seul n'est pas du régime provincial. Les peines étant plus courtes dans le régime provincial, cette clientèle ressent peut-être une pression plus importante en raison des courts délais de leur mesure. Les participants se disaient très préoccupés par l'idée de faire une erreur qui pourrait les retourner en détention bien qu'ils soient déterminés à mener à bien leur réinsertion en communauté. Un résident a expliqué comment le fait d'être soumis à ce stress peut être d'autant plus difficile alors que, à la suite du passage dans le processus judiciaire, il se considère dans un état de fragilité psychologique.

C'est le cas pour moi, je suis fragile psychologiquement. Donc là, être imputable c'est juste de mettre encore plus de pression que ... c'est plus écrasant encore que ... ça... ça le serait déjà là parce que ... j'ai beaucoup beaucoup de stress là tu sais. Quand t'es incapable de gagner ta vie puis tu ne vois pas comment, un avenir prévisible [...] c'est facile de se laisser ... écraser. Puis là ce stress qu'ils rajoutent, bien tu sais ... (Félix)

Le suivi individuel à la maison de transition permet d'aider à s'acclimater à la liberté sous conditions et contribue à la résolution de ces difficultés. De plus, des ateliers sont offerts en lien avec la gestion du stress.

Les intervenants ont aussi abordé cette thématique (3/8). Ceux-ci étaient tous d'avis que la situation est plus difficile pour la clientèle en délinquance sexuelle dû au fait qu'ils ont plus de conditions et qu'elles sont plus restrictives. Ils ont expliqué qu'une conséquence de ce stress lié à l'imputabilité est que parfois, les hommes n'osent pas sortir de la maison de peur de briser une condition. Aussi, cela peut créer un sentiment de panique mêlé au désespoir chez certains ayant l'impression qu'ils ne peuvent rien faire.

Ça les fait un peu badriper au début là ... beaucoup de panique. Puis ils ont l'impression qu'ils ne peuvent plus rien faire. Puis des pensées suicidaires, en tous cas, c'est déjà arrivé par rapport à ça, dans le sens que qu'est-ce que je peux faire à part travailler ? Puis encore, c'est pas n'importe quelle job que je peux avoir... (William)

Pour conclure sur les défis qui sont en lien avec le développement personnel, on constate qu'une majorité des résidents rencontrés sort de détention aux prises avec des besoins en termes de thérapies ou de services spécialisés concernant différentes problématiques, point de vue partagé tant par les résidents que les intervenants rencontrés. Heureusement, un travail est généralement amorcé avant ou pendant la détention. Par contre, considérant les verbalisations des hommes rencontrés sur le fait qu'ils ont besoin de poursuivre leur cheminement et qu'ils sont dans un état de fragilité notamment au niveau de l'estime de soi, l'accessibilité réduite aux programmes est un enjeu important. À la lumière des résultats obtenus, cela semble toucher plus particulièrement la clientèle délinquante sexuelle. L'encadrement, le support et les activités cliniques offerts par la programmation transitoire sont donc particulièrement sollicités pendant cette période d'attente. On pourrait, de ce fait, s'interroger sur la capacité de cette thérapie à répondre aux besoins du délinquant un an après sa sortie de détention. On pourrait penser que celui-ci a cheminé pendant cette période s'il a réussi à s'abstenir de commettre de nouvelles infractions et qu'il a développé des stratégies par le suivi en transition ou avec un ALC. Ce constat concernant l'accès aux programmes soulève plusieurs questionnements importants d'autant plus que la résolution de ces problématiques constitue le premier pas vers la réinsertion sociale afin de réduire les risques de récidive par le contrôle de ces facteurs criminogènes. Il faut voir aussi que les hommes rencontrés ont l'avantage d'être soutenus puis surveillés dans le cadre d'un suivi individuel à la maison de transition en comparaison à ceux qui sortent de détention sans ce type de ressource.

4.2.5 Les défis liés à la stigmatisation

Un des thèmes importants ressortis des entretiens réalisés tant avec les résidents qu'avec les intervenants est celui de la stigmatisation. Elle a d'ailleurs déjà été identifiée telle une barrière majeure à la réinsertion (Tan et al., 2016). Cette thématique prend une place importante dans la question des défis de la réinsertion sociale puisqu'elle est souvent sous-jacente à plusieurs autres défis. La condamnation pour un délit peut effectivement toucher négativement la perception d'un individu qu'ont la famille, les amis, les voisins ou les employeurs (Benson et al., 2011; Petersilia, 2003). Dans la section qui suit, il s'agit de voir brièvement l'influence que la médiatisation peut avoir sur la stigmatisation des ex-détenus. Ensuite, plus précisément, il est question de comprendre comment les résidents se sentent stigmatisés par leurs conditions et ressentent le jugement des autres.

4.2.5.1 L'impact de la médiatisation

Des études ont examiné l'influence des médias sur la perception des personnes judiciairisées par la population générale, perception qui s'avère biaisée par la présentation de cas exceptionnellement monstrueux (Helfgott, 1997; Laws et Ward, 2011; MSP, 2010). Les médias semblent donc avoir un rôle à jouer dans l'image que la société se fait des délinquants. La médiatisation a aussi des conséquences au niveau individuel pour les personnes dont les cas sont très médiatisés. C'était le cas de deux délinquants sexuels de l'échantillon. Aucun programme n'a été abordé en lien avec ce défi et cette thématique est absente des entretiens réalisés avec les intervenants. Les résidents ont expliqué comment le fait de pouvoir trouver rapidement plusieurs articles à leur sujet via *Google* pouvait être nuisible. La médiatisation des cas en région peut davantage stigmatiser les individus ciblés puisque bien souvent, les gens se connaissent plus dans les petites villes ou les villages. C'était d'ailleurs le cas des deux individus ayant soulevé ce défi.

La médiatisation des cas commence bien souvent lors de l'arrestation et se poursuit pendant toutes les procédures judiciaires. Un des hommes appréhendait sa libération d'office (LO) sachant qu'il y avait des chances que son cas soit médiatisé à nouveau.

C'est possible que ça repasse dans les journaux. [...] Puis dans 2 mois, je vais passer dans le [nom d'un journal] comme quoi que, un pédophile va être assigné à résidence pour un 6 mois. Tu

sais, c'est tu nécessaire de faire ça avec ma photo tu sais ? Tout le monde dans la salle de break va lire le journal, va voir ça, va voir « criss c'est toé ça ? » (Olivier)

Il était inquiet des conséquences que cela pourrait avoir sur la poursuite de sa réinsertion sociale en donnant en exemple une situation que cela pourrait créer dans son milieu de travail où uniquement l'employeur est actuellement aux faits de ses antécédents.

4.2.5.2 La stigmatisation par les conditions

Alors que cette thématique est absente du discours des intervenants, pour cinq des résidents rencontrés (5/16), les conditions imposées par le Service correctionnel et les règlements des maisons de transition les faisaient sentir comme s'ils avaient une « étiquette dans le front ». Pour l'unique délinquant typique ayant abordé ce thème, c'est le fait d'être sous conditions, d'avoir à rendre des comptes et d'avoir un couvre-feu qui explique qu'il se sente ainsi, « tout le temps pogné avec le Service correctionnel » (Marc). Pour les quatre autres, plutôt du sous-groupe de délinquants sexuels, c'est l'étiquette « prédateur » qu'ils ressentaient en raison du nombre important et de la nature des conditions qu'ils ont à respecter, alors que ceux-ci n'ont jamais fait de prédation.

Dans le fond, d'être traité un peu comme, avoir l'étiquette dans le front « pédophile ». Je te dirais que c'est une des choses que j'ai trouvées le plus difficile dans... de me sentir traité de cette façon-là. (Gérard)

Ce sont les conditions telles que l'interdiction d'aller dans des parcs ou de se retrouver en présence de mineurs qui les font se sentir traités comme des prédateurs alors que cela ne correspond pas à leur situation. On comprend qu'il était difficile et frustrant pour les résidents d'être en quelque sorte punis pour un crime (la prédation) qui n'est pas le leur. La liberté conditionnelle semble donc déjà avoir un effet stigmatisant pour les hommes en transition étant donné les conditions et les comptes à rendre. S'ajoutent donc à ces éléments les défis liés à la stigmatisation ressentie dans le contact avec les autres.

4.2.5.3 La stigmatisation par le contact avec les autres

Le dernier volet de la stigmatisation ressentie par les résidents prend place dans la relation avec les autres (6/16). D'abord, ce défi semble pouvoir se comprendre tel un cycle répétitif entre la crainte d'être jugé puis le jugement par les autres. Des distinctions importantes

sont observées pour les délinquants sexuels. Les intervenants ont tous fait part des difficultés que posent les préjugés pour la réintégration de leur clientèle et ont pu bonifier la compréhension de ce défi. Finalement, l'intervention à ce sujet consiste principalement en un support offert par les intervenants des maisons de transition.

Dans un premier temps, il est question de l'anticipation du jugement par les autres, sujet abordé par cinq résidents. C'est cette crainte d'être jugés pour leur délit qui les freine notamment dans la recherche d'emploi ou dans l'approche de nouvelles relations sociales. Pour deux résidents qui retourneront vivre en région, dans leur ville d'origine beaucoup plus petite que Montréal, il y a anticipation du retour à cette communauté où ils sont connus.

Écoute, je pense que le monde, le pire ça va être de... de vivre avec le regard des gens là. (Émile)

Un délinquant typique a expliqué que de faire face au jugement des autres est un défi auquel il n'est confronté que depuis sa sortie de détention. La prison l'a en quelque sorte protégé du regard des autres pour un temps alors qu'il doit désormais y faire face quotidiennement. La situation semble différente pour le groupe des délinquants sexuels qui ont plutôt rapporté avoir vécu de l'intimidation et de la discrimination dans leur séjour en détention sauf lorsqu'ils étaient isolés dans une unité de protection réservée aux crimes sexuels.

Ensuite, les résidents n'ont pas seulement peur d'être jugés, ils avaient plusieurs exemples de situations dans lesquelles ils ont effectivement été jugés, discriminés ou rejetés en raison de leur passé criminel. On n'a qu'à penser aux rejets par les membres de la famille et les amis ou aux multiples refus ou renvois dans les démarches professionnelles mentionnés dans les sections sur les défis précédents. Le stigma associé au casier judiciaire est une source de refus et de discrimination en matière d'employabilité, d'éducation et d'hébergement (Brown, 2004; Denver, Picket et Bushway, 2017; Helfgott, 1997; Petersilia, 2003) notamment par son association au manque de fiabilité, ce qui discrédite les individus (Petersilia, 2003; Veysey et al., 2009). À titre d'exemple de la discrimination et du rejet vécu, un autre résident a cité un ancien employeur qui l'avait renvoyé dès qu'il avait su qu'il avait un antécédent de pédophilie:

L'employeur : « Nous autres du monde de même, on veut rien savoir de ça, ça passe pas. Fait que tiens, on te doit 350 piasses cash, prends ça, vas-t-en puis viens plus jamais icite ». (Olivier)

Ainsi, on peut comprendre qu'en se heurtant à d'aussi mauvaises réactions, les résidents deviennent davantage méfiants quant à la possibilité d'être jugés lorsqu'ils se présentent sous leur vrai jour et que leur estime d'eux-mêmes soit affectée. Heureusement, il y a aussi des cas où les craintes ne sont pas fondées. Un résident qui avait peur de faire face au jugement des autres s'est rendu compte qu'il se posait des limites inutilement.

Au début, je pensais d'avoir comme une grosse étiquette, une grosse pancarte ... qui était genre ... écrit « agresseur » ou quelque chose de même là. Ou « tu sors de prison » tout court là. Mais dans le fond, non. C'était moi qui pensais ça là. (Hugues)

Selon les perceptions des résidents, il semblerait que le stigma associé à la délinquance sexuelle soit plus lourd que celui associé à la délinquance en général. Il y aurait effectivement un lourd stigma lié aux infractions sexuelles principalement en raison de la peur et de la colère générées par ce type de délit (ASRSQ, 2013b; Göbbels et al., 2012; Harris, 2014; Laws et Ward, 2011; Petersilia, 2003). Comme une intervenante l'a souligné, il s'agit d'une population qui est méprisée non seulement dans la société, mais également au sein de la population carcérale. Le discours d'un résident ayant commis un meurtre et des délits de nature sexuelle est assez marquant à ce sujet, ce dernier se disant chanceux que les médias aient tellement parlé de l'homicide qu'il était reconnu pour ce délit alors que les autres passaient sous silence.

Moi, ma grosse hantise, puis ça a été ça pendant presque toute mon incarcération, c'est qu'on découvre que, j'avais commis des délits sexuels. [...] Parce que c'est quelque chose qui est très mal vu. Et ... on peut avoir des conséquences très fâcheuses [...] Alors moi, j'étais reconnu comme «ah oui c'est le gars qui a tué sa femme puis bla bla bla». Et naturellement, avec la mentalité des prisons, certains me prenaient quasiment pour un héros. Mais je dis, bien moi je m'enorgueillissais pas de ça alors là, pas du tout. Mais au moins, j'ai eu la chance de passer sous le radar. Quand venait le temps des questions des délits sexuels. (Nathan)

On constate aussi qu'au sein du groupe des délinquants sexuels, il y a plus de jugements par rapport aux délits liés à la pédophilie que pour les crimes qui ont fait une victime majeure. Trois résidents ont expliqué que la population semble encore moins tolérer ce type de délit. La méfiance par rapport à ces délinquants serait influencée par l'association faite entre le délit sexuel et la prédation. Les préjugés tiennent donc d'une image d'un délinquant sexuel dangereux qui rôde autour des enfants alors que la majorité des délinquants sexuels ne correspond pas à ce stéréotype (Laws et Ward, 2011). L'idée est tellement répandue qu'un résident a expliqué avoir

lui-même perdu ses préjugés par rapport à la pédophilie lorsqu'il a compris que son délit est considéré comme tel.

Puis ça a été dur pour moi à accepter parce que bon, j'avais quand même bon, tu sais ma nièce était très jeune, mais je la voyais, je la vois quand même comme une jeune adolescente là, pas comme un enfant, je faisais une grosse distinction entre les 2. [...] J'ai accepté assez rapidement puis de dire oui c'est des problématiques similaires. Pédophilie ah... ça me dresse là tu sais. Euh ... mais bon, tu sais j'ai perdu mes préjugés moi aussi là tu sais. Assez rapidement là d'ailleurs. (Félix)

Ce même résident a d'ailleurs pu faire une entente avec le procureur lors de son procès pour que l'accusation soit « agression sexuelle » plutôt qu'une infraction qui faisait l'association à une victime mineure. Cet antécédent allait selon lui être plus socialement acceptable dans sa perspective de réintégration à la société que le stigma de « pédophile ». Un autre résident a quant à lui offert une explication à cette discrimination des pédophiles parmi les délinquants sexuels :

Tu sais, mettons quelqu'un qui est attiré envers les femmes puis qu'il les agresse. C'est plus facile mettons que de dire : « je suis attiré envers les enfants, tu sais ». Parce que dans le fond, tu te dis : « c'est normal, le gars, il aime les femmes, il est juste pas capable de se contrôler ». C'est pas correct ce qu'il fait, mais, tu sais, c'est plus socialement acceptable que d'agresser un enfant tu sais, qui a pas de défenses puis tu sais, qui, qui ... que genre, il est exploité ou peu importe là. C'est des personnes vulnérables de la société. Fait que ça c'est sûr que l'étiquette sociale est pire pour ces gens-là tu sais. [...] Mais quand tu as cette étiquette-là, bien souvent, la perception publique c'est que tu as rien fait de bon, puis tu feras jamais rien de bon non plus. C'est ça qu'il faut se débarrasser de, puis d'être capable de passer à d'autres choses je pense. (Oliver)

Les jugements sont donc bien présents et ont un impact considérable non seulement sur l'estime de soi, mais sur la réintégration des personnes judiciairisées en créant des situations de rejet notamment dans les sphères occupationnelle et sociale. Ce défi a la particularité d'être en lien avec la réaction des gens face aux résidents. Dans l'idéal, l'intervention permettrait de changer les perceptions du public afin que les personnes judiciairisées puissent avoir droit à une deuxième chance et être acceptés malgré leur délit. Étant donné qu'il s'agit plutôt d'un enjeu de société, l'intervention réalisée dans le suivi clinique a été résumée par un des hommes rencontrés :

Apprendre à gérer cette honte-là, apprendre à gérer l'estime de soi qui est à travailler, apprendre à gérer comment nommer aux gens, dealer les réactions, c'est nécessaire. (André)

Les intervenants ont tous sans exception fait référence à la stigmatisation des délinquants que ce soit en traitant de la mauvaise vision, du jugement ou du rejet des criminels par la société,

de la peur du regard des autres et des préjugés ou stigmates associés au casier judiciaire ou aux délits. Ils ont eux aussi relevé le jugement plus sévère qui touche les délinquants sexuels et davantage les pédophiles. Ils ont dit que les conséquences de la stigmatisation se voient dans toutes les sphères de la vie des résidents. Une intervenante parlait du rôle de la société dans la réinsertion sociale de ces individus.

La population qui n'est pas toujours bien informée sur le sujet, puis qui, tu sais, je pense que c'est un petit peu le défi comme que les gens acceptent, malgré que tu aies commis un délit, qu'ils croient en la réinsertion sociale. Tu sais, si les gens croient pas en la réinsertion sociale, comment tu veux réinsérer des gens dans une communauté qui ne croit pas à ça tu sais ? (Ingrid)

Elle soulève donc l'enjeu d'une population mal informée et cela a été repris par une autre intervenante qui a noté, tel que présenté en début de section, l'influence des médias dans le construit social du délinquant sexuel.

Pour conclure, il faut voir que la stigmatisation est un défi de taille dans la réintégration des personnes judiciairisées. Au total, neuf résidents ont soulevé cette problématique dont sept sont du sous-groupe en délinquance sexuelle. À la lumière de ce qui a été partagé par les résidents et les intervenants, on comprend que cette problématique en est une qui est au cœur des difficultés associées à la réinsertion sociale puisque la stigmatisation des ex-détenus est souvent un facteur explicatif des autres défis mentionnés précédemment, notamment parce qu'elle réduit l'accès à des emplois et à des logements et qu'elle pose de sérieuses barrières dans les différents types de relations interpersonnelles. Ainsi, les résidents ont peur du jugement des autres et voient ces craintes alimentées par toutes sortes de situations où ils sont effectivement jugés, stigmatisés et rejetés. Le fait que les délinquants sexuels, particulièrement les individus dont la victime est un enfant, soient une population davantage méprisée pourrait expliquer en partie pourquoi ce sous-groupe se distingue des autres, vivant souvent les mêmes défis, mais avec un degré de difficulté supplémentaire. Finalement, la stigmatisation est une barrière à la réinsertion sociale qui semble dressée par une société qui a du mal à accepter la réintégration des délinquants. Il semblerait qu'en plus de l'aide au niveau individuel pour soutenir les résidents, c'est un travail de longue haleine de sensibilisation et d'éducation de la société qui pourrait permettre que ce défi soit moins important.

4.2.6 Les défis liés à la vie en maison de transition

La dernière catégorie de défis de la réinsertion sociale touche plus particulièrement la réalité de la vie en résidant dans l'une des maisons de transition visitées. Trois thèmes principaux sont identifiés dans le discours tenu par les résidents, soit les défis en lien avec l'encadrement, la cohabitation et la relation aux intervenants. Puisque cette section s'intéresse aux maisons de transition, de par la nature des défis, aucune référence à des programmes n'est présentée.

4.2.6.1 L'encadrement

L'encadrement qu'offre la maison de transition constituait un défi pour la très grande majorité des résidents rencontrés (13/16). Il est intéressant de relever que les trois individus n'ayant pas mentionné ce défi sont tous de la clientèle fédérale. Ce défi comprend trois sous-thèmes : la peur d'être « remonté » en détention, les règlements à l'intérieur de la maison de transition puis l'intensité de la surveillance. Ces deux derniers sous-thèmes ont été repris par les intervenants.

Le premier sous-thème est celui de la peur d'être renvoyé en détention à la suite d'un écart de conduite. Ce défi, qui rejoint l'idée du stress lié à l'imputabilité nommée plus tôt (section 4.2.4.2), semble exacerbé du fait de résider à la maison de transition. En effet, deux hommes de la clientèle provinciale ont fait part de l'impact que le fait de voir d'autres résidents « se faire remonter » pouvait avoir sur eux.

Toujours la peur d'être remonté tout le temps. Tu sais, tu vois des gars se faire remonter, mais on nous dit pas pourquoi. Bang, tu vois toutes ses bagages dans le bureau. Tu te dis : « Hey pourquoi ? ». On te le dit pas. Criss me semble, il faisait les ateliers avec nous autres, il venait de se trouver une job, pourquoi ? pourquoi tu sais ? C'est comme, ça va tu m'arriver ? (André)

L'incompréhension devant ce type de situation semble donner l'impression à ces résidents qu'ils pourraient se faire renvoyer en détention bien qu'ils s'impliquent du mieux qu'ils le peuvent dans leur réinsertion sociale.

Le deuxième sous-thème du défi lié à l'encadrement est celui du respect des règlements de la maison de transition, principalement parce que les résidents ne sont pas toujours en accord avec ceux-ci. Deux règlements s'avèrent plus problématiques. D'abord, c'est la règle de

l'interdiction de fréquenter les résidents à l'extérieur de la maison qui ne fait pas de sens pour trois des hommes rencontrés. L'un a expliqué qu'il a un très bon ami à la résidence avec lequel il a fait sa détention et a partagé toute la gamme d'émotions possibles. Il s'agit d'une relation positive à ses yeux, mais il se voyait dans l'obligation de n'entretenir que très peu de lien avec lui pour la durée de son séjour en transition. Le non-sens de cette règle pour les deux autres résidents vient de l'incohérence qu'ils voient à partager des choses notamment en s'ouvrant dans les ateliers ou en participant à des activités de groupe organisées par la maison de transition, tout en devant éviter de s'adresser la parole à l'extérieur.

Je vois un gars d'icite dehors, j'ai pas le droit d'y parler. Voyons donc ! Je peux lui parler icite mais je peux pas y parler dehors. Pourquoi? Tu sais, c'est un bout que je comprends pas. (Marc)

Ce résident doit d'ailleurs travailler sur ses fréquentations et croit que de pouvoir tisser des liens avec les autres résidents serait plutôt aidant. Par la suite, c'est la règle qui oblige les résidents à travailler ou à se chercher un emploi qui dérangeait trois résidents de la clientèle provinciale. Deux d'entre eux ont expliqué qu'il était difficile d'être à temps plein sur un projet de recherche d'emploi alors qu'ils ont d'autres sphères en souffrance telle que la réconciliation avec la famille. Deux résidents ont expliqué qu'il était dommage de trouver un emploi temporaire (que pour leur période de transition) dans l'unique but de respecter la règle.

Fait que là, je suis rendu à essayer de me trouver peut-être une job temporaire, là n'importe quelle niaiserie juste pour ... les faire taire là. Puis que je vais ditcher quand je vais sortir d'ici tu sais. (Félix)

La troisième catégorie de défis liés à l'encadrement est celle de l'intensité de la surveillance. Certains résidents ont fait référence à un « cadre exagéré ». Habituellement, à l'arrivée en maison de transition, l'encadrement exige des vérifications par modalités téléphoniques plusieurs fois par jour et un couvre-feu, mesures qui peuvent déplaire aux résidents (Duffee et Duffee, 1981). Dans le cas de la présente étude, un résident trouvait difficile d'être autant encadré alors qu'il considère ne représenter aucun danger pour la société. Il vivait de la frustration du fait d'être considéré « au même point que tout le monde ». La fréquence et l'intensité des modalités exigées contribuaient à augmenter le niveau de stress chez une partie de la clientèle.

Sauf que c'est difficile de penser que, si j'oublie quelque chose, si j'oublie d'appeler ou ... au début fallait que j'appelle à 1h, 5h, 8h. Plus mes déplacements. C'est stressant de savoir que si j'en oublie un, je vais peut-être remonter. (Bernard)

Cela fait beaucoup de nouveaux règlements à intégrer dès l'arrivée en transition. Un niveau de difficulté et de stress peut être ajouté lorsqu'il y a un plus long délai entre le moment de l'arrivée du résident et sa rencontre avec son conseiller clinique, situation vécue par deux participants. De plus, trois résidents qui étaient allés dans d'autres maisons de transition auparavant ont noté l'intensité plus importante de la surveillance dans les centres résidentiels de l'organisme partenaire. En lien avec cette difficulté à faire face à cet encadrement et ces vérifications vient le défi, soulevé par un résident, d'accepter un doute perpétuel.

Faut apprendre à vivre avec ça. Parce que, tout le monde doute un peu de ... de ce que tu fais, tes motivations puis tout ça. Ça fait partie de la vie là. (Olivier)

D'autre part, c'est la manière dont les conditions sont interprétées par les intervenants qui fait dire à deux résidents qu'être à la maison de transition leur ajoute des restrictions. Un résident a donné en exemple le fait que les intervenants lui restreignent l'accès aux centres d'achats alors que cela n'est pas explicité dans ses conditions. Un autre résident se voyait interdire les contacts avec un ami qui a un casier judiciaire alors que sa condition limite le contact avec les individus « qui ont une cause en suspens ». Finalement, toujours en lien avec l'intensité de la surveillance et les exigences de la vie en centre d'hébergement, quatre résidents ont dit avoir été mal informés sur la réalité de la transition. Certains ont même évoqué qu'ils auraient peut-être pris une décision différente par rapport à leur sortie s'ils avaient été aux faits de cette réalité.

Quant aux intervenants, ils ont abordé uniquement deux sous-thèmes des défis liés à l'encadrement, soit ceux en lien avec les règlements et avec l'intensité de la surveillance. Ils reconnaissent que cela peut être très exigeant pour leur clientèle de se plier à toutes les vérifications exigées. Une intervenante mettait en relation le défi de faire face à l'encadrement à la maison de transition avec le désir d'autonomie que les résidents ont à leur sortie.

Un des premiers en fait, c'est que les gars ici souvent ils pensent qu'ils sont plus ... ils oublient que c'est comme la prison en communauté. Tu sais, souvent, ils arrivent ici, ils pensent qu'ils vont avoir toute la liberté puis je pense que ce qu'ils sont confrontés quand ils arrivent ici à la réalité que oh, il y a un encadrement quand même. Puis c'est d'avoir une certaine liberté tout en se faisant tirer l'autre bout de la corde. Je pense que c'est difficile pour les gars de comprendre vraiment c'est quoi notre objectif ici avec eux. (Zoé)

Elle fait aussi un lien avec le double-mandat des maisons de transition, soit la combinaison entre un mandat légal de surveillance pour assurer la sécurité, mais aussi celui de la relation d'aide. L'équilibre entre ces deux concepts est un défi au cœur de l'intervention en réinsertion sociale (Petersilia, 2003; Travis et al., 2001). Les intervenants mentionnent que c'est un mandat complexe qui peut parfois être moins bien compris par certains résidents qui vivent de la frustration lorsqu'on leur impose des restrictions. De plus, une intervenante a donné une explication à l'idée mentionnée par certains résidents selon laquelle les centres d'hébergement de l'organisme sont plus restrictifs que d'autres maisons de transition.

On est une des maisons de transition les plus encadrante, par la problématique avec laquelle on travaille aussi là (référence au fait qu'ils acceptent une clientèle délinquance sexuelle). (Zoé)

Pour conclure, on comprend que l'encadrement qu'offre la maison de transition peut s'avérer un défi de par l'intensité de la surveillance et parce que le respect de tous les règlements s'avère une tâche exigeante. Il est possible de croire également que ces difficultés soient exacerbées lorsque les ex-détenus sont mal informés ou mal préparés à vivre un tel encadrement. Une meilleure préparation et la transmission de plus amples informations sur la transition permettraient probablement aux détenus d'être prêts à faire face à ce type d'encadrement.

4.2.6.2 La cohabitation

Des défis en lien avec la cohabitation dans les centres d'hébergement ressortent des entrevues de sept résidents (7/16). Ce défi se divise en deux thèmes : la cohabitation avec 30 hommes et la cohabitation entre délinquants sexuels et typiques. Ces deux dimensions ont également été relevées par les intervenants, ceux-ci n'ayant amené aucun élément nouveau¹⁴.

D'abord, la cohabitation avec une trentaine d'autres hommes pouvait être un défi par moment pour certains (7/16). Parmi les explications données à ce sujet, les hommes ont mentionné certains comportements des autres résidents qui s'avèrent des irritants.

Puis là, les gars ici bien là, ça écoute rien que le hockey, fuck les nouvelles. Il y en a qui viennent avec leurs comportements carcéraux puis qui en imposent euh ... il y a ça aussi tu sais. (André)

¹⁴ Par soucis de parcimonie, seule la perspective des résidents est présentée.

Parmi les autres irritants nommés, il y a la propreté des lieux, les notions d'hygiène dans la cuisine et le bruit la nuit. Un résident trouvait difficile de vivre avec des personnes malhonnêtes en faisant référence à deux situations de vols et au fait que certains parlent contre les autres. C'est en continuité avec la multitude d'irritants mentionnés que certains trouvaient difficile de partager une chambre avec un autre homme. De plus, cette colocation, tout comme la vie en général dans les maisons de transition, fait en sorte que les résidents ont bien peu d'intimité ou de possibilité de se retrouver seuls, situation qui dérangerait plus particulièrement deux participants.

Tu sais, tu as jamais la paix vraiment nulle part là. Puis ça part comme ça en maison de transition d'ailleurs là, un coloc je trouve ça dur. D'être obligé de dormir avec quelqu'un là. (Félix)

En plus des défis qui s'imposent du fait de vivre avec plusieurs autres hommes, quatre résidents ont évoqué les difficultés de la cohabitation entre des délinquants typiques et des délinquants sexuels. En effet, deux délinquants typiques éprouvaient beaucoup de difficultés à être en contact avec la clientèle délinquante sexuelle. L'un d'eux a comparé son expérience de la transition à celle de détention où il n'était pas mêlé aux délinquants sexuels :

Comparé à ici, j'ai de la misère vraiment. Ouais, j'ai vraiment de la misère ici. Ça vient me chercher. Je pense aller voir une psychologue en plus pour ça. Surtout dû au genre de personnes qu'il y a ici là. Parce que moi, personne ne m'a jamais dit ça quand j'ai appelé ou quoi que ce soit là. Je savais pas que c'était une de leur spécialité, c'est les crimes sexuels ou pédophilie ou tout le kit. (Christian)

Les résidents ne sont effectivement pas au courant du type de clientèle qui est reçu à la maison de transition, mais il arrive que dans des discussions entre résidents, certains parlent de leur délit. De cette façon, des résidents deviennent au fait que les maisons peuvent accueillir des délinquants sexuels sans savoir qui dans la résidence a commis ce type de délit, et c'était d'ailleurs la source de l'inconfort d'un résident pour qui ce défi est la difficulté principale de sa réinsertion sociale.

Puis qu'est-ce que j'ai de la misère avec ça, c'est que je sais pas qui qui l'est. Fait que là ... il y en a un qui me parle, il l'est tu? il l'est tu? il l'est tu? J'ai de la misère, regarde je me cacherai pas, j'ai de la misère à dealer avec ça. [...] J'ai pas besoin de sortir puis d'être avec ce genre de personnes-là, ça me fuck dans ma tête là. Ça me fuck vraiment. (Christian)

Pour l'autre résident ayant mentionné ce défi, c'est d'autant plus difficile de côtoyer des individus avec des antécédents de nature sexuelle dû à des traumatismes sexuels vécus dans

l'enfance. Sa principale crainte était qu'il ait une réaction vive et possiblement agressive si un autre résident venait qu'à se confier à lui à ce sujet. En contrepartie, le malaise de certains délinquants typiques à l'égard des résidents ayant un antécédent de nature sexuelle était ressenti par deux individus du sous-groupe de délinquants sexuels. L'un a expliqué qu'il semblait avoir moins d'affinités avec les résidents de la maison de transition qu'avec les codétenus lors de son incarcération et a expliqué ceci du fait d'être mélangé à des délinquants typiques. Pour l'autre homme qui a abordé le sujet, c'est l'idée que comme délinquant sexuel, il est stigmatisé dans toutes les sphères de sa vie, incluant sa vie au sein du centre d'hébergement.

Bien, la vie en communauté là. Ça c'est, c'est un défi aussi là. Parce que ... les préjugés, les tout. Ça se fait même avec du monde qui ont d'autres délits ici là. (Émile)

Ainsi, la cohabitation en maison de transition pose un certain nombre de difficultés. En fonction de ce qui a été rapporté par les résidents, on comprend que le défi lié au nombre de personne qui habite dans les centres résidentiels est loin d'être le plus imposant dans leur réinsertion sociale. Il s'agit davantage d'une difficulté secondaire qui ajoute quelques irritants au quotidien. Par contre, la réalité est différente concernant la cohabitation entre délinquants sexuels et délinquants typiques, ce défi étant assez central pour quelques résidents. Cela soulève une forme d'opposition entre chacun de ces sous-groupes. Est-ce que la cohabitation avec des délinquants sexuels est un défi pour les délinquants typiques qui pourrait être évité en dichotomisant ces groupes dans les maisons de transition ? En contrepartie, est-il réellement préférable de garder la clientèle délinquante sexuelle à l'écart, clientèle qui vit déjà beaucoup de difficultés à s'intégrer à la communauté en raison du lourd stigma attaché aux délits sexuels ? La cohabitation ne pourrait-elle pas permettre de sensibiliser à ce type de problématique ?

4.2.6.3 La relation aux intervenants

Le troisième défi en lien avec la vie en maison de transition se trouve dans la relation avec les intervenants. Pour différents motifs, trois résidents ont abordé ce sujet dans les défis de leur réinsertion sociale (3/16). La distance dans la relation entre les délinquants et leurs intervenants peut d'ailleurs être un obstacle à la réinsertion sociale selon Gunnison & Helfgott (2011). Deux résidents semblaient avoir une opinion plutôt négative des intervenants. L'un évoquait tous les intervenants rencontrés depuis le début de son incarcération tels des individus

qui se sentent supérieurs à lui et « qui le faisaient sentir comme de la merde » (Pierre) du fait qu'ils n'ont pas de problématique sexuelle. L'autre avait une attitude plutôt distante avec les intervenants de la maison de transition et l'expliquait de la manière suivante :

Ils t'aident pas ici. Je leur ai dit l'autre fois. Je l'ai dit à mon intervenant. Quand on comprend que votre job c'est d'être l'hélicoptère qui spot pour surveiller comment... je me... balade dans toutes mes conditions. [...] C'est juste ça votre job. C'est de vous assurer que je ne suis pas un danger pour la société malgré la longue liste de things to do que j'ai. C'est juste ça. Mon état humain, ils s'en calissent. À moins qu'elle représente un danger pour la société. Mais ma peine, puis ma ma... ça c'est pas leur problème. (André)

Par la suite, ce sont certaines caractéristiques des profils des intervenants qui faisaient obstacle dans la relation avec ceux-ci. Pour un résident, cela lui posait problème qu'il n'y ait que des femmes au titre de conseillère clinique à la maison de transition, précisant qu'il y a des sujets qu'il n'est à l'aise de discuter qu'avec un homme. Ensuite, c'est l'âge des intervenants qui interférait dans la relation selon deux hommes. L'un a parlé d'un « *clash* générationnel » qui faisait en sorte qu'il se sentait incompris à bien des égards.

Puis aussi qu'on est deux générations en. Euh ... je veux dire euh, en tout respect pour eux, mais on, je peux être leur père bien souvent, je suis certain. Puis ... ils ne savent pas c'est quoi euh ... séduire à 44 ans euh ... (André)

Pour l'autre résident, la relation avec les intervenants était moins problématique. Il éprouvait par contre des difficultés à accepter que des personnes plus jeunes que lui soient en mesure de lui dire ce qu'il doit faire, situation qui se vivait aussi dans sa relation avec son fils.

Bon. Puis tu sais, de se faire dire des fois par des personnes de votre âge : « ah bien fait ça, tu fais pas ça comme ça ». Tabarouette, christie, c'est de même, mais, vous avez raison des fois, pas mal plus que nous autres. Fait que c'est pas évident pareil pour un gars de mon âge. (Marc)

Ainsi, de par l'encadrement, la cohabitation et la relation aux intervenants, résider en maison de transition génère des défis propres à cette réalité pour la majorité de l'échantillon d'ex-détenus. Cette section des résultats permet de mettre en lumière certains enjeux avec lesquels les organismes offrant des services d'hébergement pour les personnes judiciarisées doivent travailler. D'abord, en raison du fait qu'ils acceptent une clientèle en délinquance sexuelle, les maisons de transition visitées sont des centres qui offrent un encadrement important. Certains hommes ont dit avoir été mal informés ou s'étaient peut-être mal préparés à

vivre dans ces conditions et cela pourrait expliquer le fait qu'ils ont été aussi nombreux à avoir de la difficulté avec l'intensité de surveillance. Aussi, tant par le discours des intervenants que dans celui tenu par les résidents, on comprend que beaucoup des difficultés abordées dans cette section prennent place dans l'ambiguïté qu'impose le double-mandat des maisons de transition. En effet, comme quelques-uns l'ont soulevé, il est difficile pour les intervenants de se positionner à travers leur objectif de relation d'aide et celui de surveillance pour assurer la sécurité publique. Pour les résidents, on comprend également qu'ils vivent de la frustration lorsqu'ils sont freinés dans leur réinsertion par les règlements ou les restrictions imposées par la maison de transition, alors qu'ils sont à cet endroit précisément dans le but d'être soutenus dans leur processus de réinsertion sociale.

Les résultats de cette recherche ont permis de mettre en lumière six catégories de défis à la réinsertion sociale qui affectent plusieurs sphères de la vie des personnes qui sont en libération à la suite d'une sentence d'incarcération. Le tableau 1 est un récapitulatif des différentes catégories de défis et sous-défis vécus par les résidents rencontrés. Il permet également une vue d'ensemble sur l'occurrence de chacune des problématiques. Il faut noter que cette représentation ne permet pas d'apprécier l'importance relative accordée aux différentes difficultés. Par contre, elle met en lumière l'hétérogénéité des différents cas à l'étude.

Tableau 1 : Synthèse des types de défis vécus par les résidents

Défis Résidents	Défis liés au retour à la liberté			Défis de nature structurelle				Défis de nature relationnelle			Défis en lien avec le développement personnel		Défis liés à la stigmatisation			Défis liés à la vie en maison de transition		
	Démarches à entreprendre	Réintégration en communauté	Temps	Argent	Emploi	Études	Logement	Familiales	Conjugales	Amicales	Difficultés d'ordre personnel	Stress	Médiation	Par les conditions	Par le contact avec les autres	Encadrement	Cohabitation	Relation aux intervenants
André																		
Bernard																		
Christian																		
Daniel																		
Émile																		
Félix																		
Gérard																		
Hugues																		
Julien																		
Kevin																		
Léo																		
Marc																		
Nathan																		
Olivier																		
Pierre																		
Quentin																		
Occurrence :	6	4	2	7	9	3	6	13	9	7	14	9	2	5	6	13	7	3

CHAPITRE 5 : Discussion

L'étude avait pour objectif principal d'offrir une meilleure compréhension des défis vécus par la clientèle des centres résidentiels de l'organisme communautaire partenaire dans le processus de réinsertion sociale, objectif rendu possible en étudiant l'expérience subjective des résidents et des intervenants évoluant sous la programmation transitoire de l'organisme. De plus, la recherche avait un volet exploratoire sur les distinctions et les particularités des différentes clientèles desservies, soit les clientèles fédérale et provinciale ainsi que les clientèles délinquantes typique et sexuelle. Finalement, le projet s'intéressait aux différents programmes et services mis à la disposition des résidents dans le but d'étudier l'arrimage entre ceux-ci et les difficultés illustrées précédemment. Le chapitre qui suit s'intéresse, dans un premier temps, à réitérer la pertinence du cadre théorique choisi, soit celui des théories de l'étiquetage et de la théorie de la transformation cognitive, dans la compréhension des défis de la réinsertion sociale. Par la suite, il est question d'une synthèse des résultats obtenus permettant de faire le point sur chacun des objectifs de la recherche et de se pencher sur les avenues possibles pour l'intervention dans ce domaine.

Le cadre théorique choisi pour cette étude comprend d'abord la théorie de l'étiquetage tel que proposée par Tannenbaum, Lemert et Becker et repris par différents auteurs. Cette théorie permet d'expliquer dans le cas présent comment la stigmatisation est un défi important de la réinsertion sociale et comment elle influence tous les autres défis. En effet, comme illustré dans le chapitre précédent, la stigmatisation des personnes judiciairisées, en créant des situations de rejet et de discrimination, freine l'intégration des individus ciblés dans les sphères sociale et professionnelle. Particulièrement pour les délinquants sexuels, mais aussi pour tous les autres délinquants, la stigmatisation pose une importante barrière à la réinsertion sociale (Tan et al., 2016) notamment puisqu'elle est génératrice de plusieurs situations qui amplifient les défis vécus lors de la libération à la suite d'une sentence d'incarcération. Une étude démontre aussi que le stigma attaché au casier judiciaire rend très difficile la dissociation avec l'identité criminelle (F.-Dufour et al., 2015). Ainsi, comme la théorie le suppose, l'idée que ces individus stigmatisés puis rejetés finissent par se tourner vers une sous-culture délinquante où ils seraient acceptés (Braithwaite, 1989) justifie l'intérêt de se pencher sur ce défi. À titre d'exemple,

suivant le principe de la « *self-fulfilling prophecy* » (Maruna, 2012), on peut voir comment les participants pourraient se décourager à force d'être discriminés en raison de leur casier judiciaire dans la recherche d'emploi, puis en venir à croire qu'ils n'ont comme option que de retourner travailler sur le marché illégitime. La réinsertion sociale est donc difficile dans une société où la stigmatisation semble pousser les individus à contre-courant dans ce processus.

Certains dérivés de la théorie de l'étiquetage appliquée plus spécifiquement à la réhabilitation offrent une perspective intéressante sur les éléments qui favorisent la réussite du processus de réinsertion sociale. Plusieurs auteurs ont effectivement établi que le désistement criminel n'est possible que si la société a des gestes d'acceptation (ou de pardon) de la réintégration de l'individu (Braithwaite, 1989; Hirschfield et Piquero, 2010; Maruna et al., 2009; Meisenhelder, 1977), qu'elle croit en la réinsertion sociale, de sorte que les personnes judiciarisées croient eux-mêmes en leur transformation selon le « *looking-glass self-concept* » (Maruna, 2001, 2012) et qu'il y a un étiquetage positif (Maruna et al., 2009; Maruna, Lebel, et al., 2004) ou bien un « *de-labeling* » (Göbbels et al., 2012). L'acceptation des résidents par leurs proches et par la société rendrait effectivement l'expérience de la réinsertion plus simple pour eux. En effet, plusieurs défis dont la recherche d'emploi avec peu d'expérience dans le domaine légitime ou peu de qualifications, les faibles ressources financières, les défis en lien avec l'hébergement ou les facteurs criminogènes seraient tout aussi présents, mais il y aurait quand même plusieurs barrières en moins sans discrimination ou rejet dans les sphères sociales et professionnelles en réaction au casier judiciaire. Par ailleurs, la stigmatisation influence des éléments considérés tant comme défi que comme facteurs associés à la réussite de la réinsertion sociale par les participants à l'étude et par la communauté scientifique. Les théories présentées sont donc cohérentes avec l'idée que si l'étiquetage négatif des participants était moindre, ceux-ci auraient plus de chances d'avoir du succès à l'emploi et dans leurs relations interpersonnelles, par exemple, de sorte qu'ils soient davantage sur la voie de la réussite de leur réinsertion sociale. Elles mettent en lumière l'intérêt qu'il y a au niveau de l'intervention en réinsertion sociale de s'attarder à la question de la stigmatisation des personnes judiciarisées et de l'impact que cela peut avoir sur leur processus de réintégration à la société.

En continuité avec plusieurs des théories de l'étiquetage de la réhabilitation, la théorie de la transformation cognitive permet elle aussi de justifier l'intérêt de se pencher sur la question des défis de la réinsertion sociale. Cette théorie met à l'avant-plan le rôle de l'environnement social dans la réinsertion (Giordano et al., 2002). En fait, l'idée au cœur de cette théorie est que la réussite de la réinsertion sociale et ultimement le désistement criminel repose sur une interaction entre l'individu et la structure sociale ; les personnes judiciairisées ont un rôle dans leur réinsertion et des opportunités dans l'environnement social sont nécessaires. (Giordano et al., 2002). Il ne peut y avoir désistement sans que ces personnes aient l'opportunité de rectifier leur vie (F.-Dufour et al., 2015). L'ASRSQ explique en poursuivant en ce sens que la réussite de la réintégration nécessite deux composantes : « la capacité et la volonté d'un individu de s'intégrer à sa communauté » et « la capacité et la volonté d'une communauté d'accueillir cet individu » (ASRSQ, 2014). Il s'agit d'idées sous-jacentes aux propos des intervenants et des résidents qui ont été rencontrés dans le cadre de cette étude. Ce principe correspond exactement aux propositions de la théorie de Giordano et al. (2002) selon lesquelles l'individu effectue plusieurs transformations de nature cognitive pour arriver à se désister du crime et qu'à l'une de ces étapes, l'environnement social joue un rôle important en offrant des opportunités de changement par des « *hooks for change* ». Plusieurs résidents ont fait part de cette ouverture au changement et de leur désir de se réinsérer et de vivre en conformité avec les lois. Par contre, ceux-ci rencontraient plusieurs difficultés dans le parcours vers la légitimité et bon nombre de celles-ci ne reposent pas uniquement sur l'individu, mais sont plutôt en lien avec l'environnement social. Ainsi, alors que Giordano et ses collègues expliquent que les « *hooks for change* » sont des éléments nécessaires aux transformations cognitives menant au désistement, on comprend par l'étude des défis vécus par les résidents rencontrés qui étaient motivés à changer que c'est exactement à ce niveau qu'ils sont ralentis dans leur processus. Par exemple, alors qu'ils pourraient agir à titre de catalyseur dans la réinsertion des individus, l'obtention d'un emploi, la participation à une thérapie ou des relations sociales positives sont des éléments qui sont identifiés parmi les défis de la réinsertion sociale. Cette théorie permet alors de comprendre comment les différents éléments identifiés se dressent effectivement comme des défis de la réinsertion sociale et des obstacles au désistement criminel. Une intervention permettant de relever les défis que posent l'emploi, la stigmatisation ou encore les relations sociales pourrait nécessairement favoriser la réinsertion sociale des personnes

judicialisées, de sorte qu'une fois les défis relevés, ceux-ci pourraient être en fait des opportunités ou des « *hooks for change* » favorisant les transformations cognitives, le changement identitaire et le désistement criminel. Le cadre théorique choisi permet donc une meilleure compréhension des défis de la réinsertion sociale et ce regard éclairé de la réalité vécue par la clientèle des maisons de transition peut permettre une intervention bien adaptée aux besoins.

Comme présenté en détail au chapitre 4, l'étude a effectivement permis de faire la lumière sur six catégories de défis de la réinsertion sociale soit les défis liés au retour à la liberté (section 4.2.1), les défis de nature structurelle (section 4.2.2), les défis de nature relationnelle (section 4.2.3), les défis en lien avec le développement personnel (section 4.2.4), les défis liés à la stigmatisation (section 4.2.5) et les défis liés à la vie en maison de transition (section 4.2.6). La réinsertion sociale s'avère parfois plus difficile qu'anticipée par les détenus (Visher et al., 2004) et les multiples liens entre les éléments identifiés comme défis à la réinsertion sociale et les éléments favorisant la réussite de ce processus justifient l'intérêt de porter une attention particulière à chacun des thèmes ressortis dans les analyses. En effet, les défis qui touchent le travail sur des facteurs criminogènes sont plus qu'importants dans la mesure où, un facteur criminogène est une caractéristique liée à la délinquance (Ouimet, 2009) et qu'une intervention en lien avec ceux-ci permet de réduire le risque de récidive présenté par l'individu (Andrews et al., 1990), soit un objectif essentiel à la réinsertion sociale. Dans le même ordre d'idée, la transition de la détention à la liberté pouvant générer un stress considérable (Borzycki, 2005) dans le contexte d'un changement important de rythme et d'encadrement, alors que les individus sont appelés à se mettre en action rapidement dans de multiples démarches, peut donner lieu à des situations de risque (Cnaan et al., 2008). Comme relevé dans la littérature, une intervention quant à un soutien pratique est souvent nécessaire (Cnaan et al., 2008; Day et al., 2011). La réinsertion des individus au niveau structurel est problématique considérant que ces thèmes ont abondamment été évoqués dans les difficultés vécues par les résidents des maisons de transition visitées, et qu'avoir un emploi légitime est identifié tel facteur de réussite de la réinsertion sociale tant par les participants de l'étude que dans la littérature (ASRSQ, 2015; Dickson et Polaschek, 2014; Griffiths et al., 2007; Holzer et al., 2004; Kruttschnitt et al., 2000; Laub et Sampson, 1993; Laws et Ward, 2011; Meisenhelder, 1977; Morani et al., 2011; Petersilia, 2003)

et il en est de même pour la stabilité financière (Petersilia, 2003). Parallèlement, avoir du mal à se loger et éprouver des difficultés dans la sphère occupationnelle sont des situations augmentant les risques de récidive (Andrews et al., 2006; Cid et Martí, 2017; Griffiths et al., 2007; Gunnison et Helfgott, 2011; Laub et Sampson, 1993; Lutze et al. 2014; Petersilia, 2003). De même, les participants ont dénoté les nombreux défis qui se présentent dans les relations interpersonnelles alors que la littérature met en évidence l'apport positif des relations familiales (Braithwaite, 1989; Cid et Martí, 2017; Martinez, 2009; Visher et al., 2004), conjugales (Cid et Martí, 2017; Laub et Sampson, 1993; Laws et Ward, 2011) ou sociales en général (Dickson et Polaschek, 2014; F.-Dufour et Brassard, 2014; Göbbels et al., 2014). La catégorie de défis liés à la stigmatisation, ayant été largement discutée à ce point, est elle aussi une nécessité, tant selon les intervenants que les résidents, lorsqu'il est question de réinsertion sociale. Enfin, puisque les services de transition sont mis en place dans l'objectif de favoriser la réinsertion sociale des personnes judiciairisées (ASRSQ, 2014), il va sans contredire qu'une attention portée aux difficultés qui sont directement en lien avec la vie en maison de transition peut aider les intervenants à offrir une intervention plus avisée. En définitive, les défis qui ont été mentionnés par les résidents sont légitimes dans l'optique où une intervention permettant de les relever devrait généralement réduire leur risque de récidive ou bien favoriser la réussite de leur réinsertion sociale.

Tel qu'abordé à la fin du chapitre 4, un tableau synthèse de tous les défis a été élaboré afin de permettre une vue d'ensemble sur l'occurrence des différentes problématiques discutées (voir tableau 1). En effet, bien qu'il ne permette pas de considérer l'importance relative de chacun de ceux-ci, le tableau permet en un coup d'œil de mettre en perspective les éléments sur lesquels chacun des résidents doit se buter et doit travailler en vue de se réinsérer. C'est d'ailleurs pourquoi l'utilisation d'un outil de la sorte pourrait être intéressante dans le suivi clinique individualisé dans les centres résidentiels. Aussi, l'outil pourrait servir aux directeurs des centres afin de dresser le portrait des défis vécus par leur clientèle à différents temps (annuellement, biannuellement) afin de faire un suivi des problématiques et de pouvoir s'assurer de mettre à disposition les services adéquats ou les ressources appropriées.

De manière générale, tel qu'il appert des études antérieures, il y a concordance entre le discours des résidents et celui des intervenants (Duffee et Duffee, 1981), ce qui démontre que les intervenants sont en mesure de bien comprendre les besoins de leur clientèle (Gunnison et Helfgott, 2011). Il y a opposition uniquement en ce qui a trait au choc technologique qui peut frapper les ex-détenus à leur sortie. Il faut noter, par contre, que certains éléments amenés par les résidents étaient absents du discours des intervenants et c'est le cas pour les défis de rester avec une conjointe, de l'effet de la médiatisation et de se sentir stigmatisé par les conditions/restrictions. À l'inverse, les difficultés à trouver un emploi en raison d'un manque de qualifications ont été relevées uniquement par les intervenants. Par contre, il est possible que ce défi se soit exprimé autrement dans la perspective des résidents. En effet, plusieurs résidents ont fait mention d'une réorientation professionnelle ou bien d'un retour aux études qui pourrait être la solution à un manque de qualifications. Ainsi, l'objectif en recueillant l'opinion des intervenants était de pouvoir nuancer les propos quant aux défis soulevés. Il semble qu'il y ait globalement un rapport cohérent entre le discours des professionnels et celui des résidents, l'intérêt de leur participation à l'étude ayant plutôt été trouvé au niveau de leur capacité à bonifier la compréhension des différents défis. En revanche, le constat que certains défis n'ont pas été identifiés par les intervenants réitère la pertinence d'utiliser l'outil proposé précédemment.

Certaines distinctions émergent de l'exploration des comparaisons entre les défis vécus par la clientèle fédérale et provinciale. Le tableau présenté en annexe 4 permet d'apprécier les différences d'occurrence pour chacun des défis en fonction des deux types de clientèle (tableau 4). Il semble que la longueur des peines et des périodes de transition influence la réintégration de ces individus. En effet, l'étude comparative des deux groupes mène à la conclusion que la clientèle fédérale, généralement plus âgée, a vécu une coupure plus importante avec la société et cela se répercute sur les relations conjugales, sur les perspectives d'hébergement et sur le retour à la société qui peut être plus difficile après l'institutionnalisation. On retrouve effectivement davantage de célibataires dans l'échantillon fédéral et cela pourrait expliquer leur prépondérance dans les défis qui touchent les relations conjugales et le logement. De par ce statut, ces hommes cherchent davantage un nouveau logement alors que les autres retournent avec leur conjointe et nécessairement, ils sont plus exposés aux défis que pose la recherche

d'une relation avec une femme avec leurs antécédents. Plusieurs facteurs pourraient expliquer la prépondérance des célibataires dans l'échantillon des résidents de la maison fédérale. La durée plus importante des sentences pourrait rendre la poursuite d'une relation conjugale plus difficile que dans le cas de sentences plus courtes au provincial, la durée de la séparation étant le principal facteur explicatif dans la relation incarcération-dissolution conjugale (Massoglia, Remster et King, 2011). Aussi, la gravité plus importante des délits commis pourrait augmenter les chances que ces individus soient davantage rejetés ou du moins en conflit avec leur entourage. Les infractions plus violentes seraient associées à des risques de récidive plus importants, donnant lieu à une prise de distance par rapport aux délinquants (Denver et al., 2017; Tan et al., 2016). L'âge est un facteur ayant un effet sur certains défis, notamment dans la recherche d'emploi et dans le retour aux études, et ce type de spécificité touche principalement les résidents de la maison fédérale. La moyenne d'âge pour l'échantillon fédéral est plus élevée dans le cadre de cette étude et les détenus âgés seraient en croissance dans les établissements fédéraux (Gal, 2003). Pour ce qui est des particularités de la clientèle provinciale, il semble que la courte durée de la transition pour ces individus pourrait créer une pression à se réintégrer rapidement. En fait, les résidents de sous-échantillon vivent davantage de difficultés avec l'argent, sont plus stressés par l'imputabilité et vivent plus de défis liés à l'encadrement et à la cohabitation en maison de transition. L'hypothèse quant à ce constat est que le court séjour en transition fait en sorte qu'ils doivent rapidement s'organiser pour être en mesure d'être prêts à partir de la maison de transition et d'avoir les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins. L'idée que la courte durée du séjour en transition crée une pression qui génère du stress pourrait expliquer qu'ils soient moins tolérants aux irritants de la vie en centre d'hébergement et que l'imputabilité ou de faibles moyens financiers soient particulièrement anxiogènes¹⁵. D'autre part, la difficulté d'accès aux programmes en communauté ne touche que la clientèle provinciale (à l'exception d'un cas) et le discours de résidents laisse croire qu'il y a moins d'opportunités de programmes en détention dans les établissements provinciaux. La difficulté d'accès à des programmes permettant de résoudre les problématiques à la base du projet de réinsertion sociale tout au long du processus judiciaire pourrait aussi laisser ces individus dans un état de fragilité expliquant

¹⁵ Il faut prendre ces hypothèses avec réserve, l'échantillon étant assez restreint, il se pourrait aussi que la sélection d'individus rencontrés inclut des sujets au tempérament naturellement plus anxieux.

les particularités qui émergent de l'étude comparative des défis vécus par cette clientèle. Les délinquants ont généralement plusieurs problématiques avant d'être incarcérés et ils ressortent de la détention souvent dans des conditions équivalentes ou même pires (Göbbels et al., 2012).

L'exploration des distinctions entre le vécu des délinquants sexuels et typiques quant aux défis de la réinsertion sociale montre que les difficultés sont généralement les mêmes pour ces sous-groupes, mais que la stigmatisation plus importante et les conditions plus nombreuses et restrictives peuvent rendre toutes les barrières mentionnées un peu plus imposantes pour les individus ayant un antécédent de nature sexuelle, résultats similaires à ceux obtenus par Brown et al. en 2007. Comme illustré dans le tableau 4 (voir Annexe 4), de manière générale, lorsque des différences d'occurrence entre les clientèles émergent, c'est davantage les délinquants sexuels qui sont surreprésentés par rapport aux délinquants typiques¹⁶. En continuité avec la littérature s'intéressant à la délinquance sexuelle (ASRSQ, 2013b; Göbbels et al., 2012; Harris, 2014; Laws et Ward, 2011; Petersilia, 2003), cette étude montre que la stigmatisation est plus importante pour les délinquants sexuels, bien que les délinquants typiques soient aussi stigmatisés et vivent les conséquences du jugement face au casier judiciaire. La nature du délit fait donc réagir davantage, et ce, même au sein de la population carcérale puisque des aires réservées aux délinquants sexuels doivent être mises en place pour des questions de sécurité. L'étude soulève d'ailleurs un degré de stigmatisation supplémentaire pour les cas de pédophilie. La stigmatisation pourrait expliquer que les délinquants sexuels soient surreprésentés dans les défis liés à l'emploi et dans toutes les sous-catégories des défis de nature relationnelle. Le fait que plusieurs délinquants sexuels rencontrés en étaient à leur première condamnation pourrait aussi expliquer que la stigmatisation les touche davantage. En effet, l'entourage subit le choc d'apprendre que l'individu a posé des gestes criminels et l'individu vit pour la première fois avec les conséquences de cette stigmatisation. On pourrait supposer qu'un délinquant typique à sa troisième condamnation pour trafic de drogues soit moins choqué par la réalité du retour à la société et que son entourage soit aussi moins étonné et ait une réaction moins vive. En ce qui a trait aux défis dans les relations conjugales, il est pertinent de rappeler que des difficultés au

¹⁶ Il est important de rappeler que l'échantillon est composé de 9 délinquants sexuels et de 7 délinquants typiques. Les différences soulevées prennent en considération cet écart de base entre les sous-groupes.

sein du couple étaient relevées dans l'histoire de vie des délinquants sexuels et que la stigmatisation n'est donc pas le seul élément à considérer dans les difficultés qu'ont ces individus dans la sphère conjugale, ce profil de délinquant ayant généralement des traits de personnalité qui leur font vivre des difficultés dans les relations interpersonnelles. À ce sujet, il faut effectivement prendre en considération que certaines des difficultés vécues pendant la réinsertion sociale ne sont pas nouvelles. Les délinquants ont souvent toutes sortes de déficits qui, dans bien des cas, les ont menés vers la délinquance, et particulièrement pour les délinquants sexuels. Plusieurs théories de la délinquance sexuelle considèrent des difficultés dans l'intimité (Marshall, 1989), des traits narcissiques (Baumeister, Catanese et Wallace, 2002) et des déficits dans l'autorégulation des émotions, des pensées et des comportements (Ward et Hudson, 2000) parmi les facteurs associés à l'émergence de ce type de délinquance. On retrouve également des théories s'attardant aux cas spécifiques de pédophilie où l'on ajoute des éléments comme des facteurs psychologiques dont des déficits dans les compétences sociales, des intérêts sexuels déviants et un dérèglement affectif (Ward et Siegert, 2002) ou encore des problèmes de personnalité (Hall et Hirschman, 1992) et des distorsions cognitives importantes (Ward et Keenan, 1999) dans l'étiologie des comportements déviants. Toutes ces problématiques bien qu'elles puissent être prises en charge par des thérapies auront nécessairement un rôle dans les difficultés pour ces individus lors de la réinsertion sociale, notamment dans la sphère relationnelle. Outre la stigmatisation et la persistance de certains déficits antérieurs, les nombreuses conditions de libération conditionnelle, très restrictives, sont un autre facteur permettant d'expliquer les difficultés supplémentaires auxquelles cette clientèle est confrontée. Ce sont plus particulièrement les conditions de l'article 161 qui posent beaucoup de barrières aux résidents rencontrés. L'étude a d'ailleurs fait la lumière sur l'enjeu de l'imposition de conditions très restrictives ayant pour objectif la gestion de risques liés à la prédation pour des individus qui n'ont pas ce profil de délinquance sexuelle. Une gestion de risque intense est faite pour ces individus qui en sont majoritairement à leur première condamnation et qui ne sont probablement pas engagés dans des trajectoires criminelles soutenues (Laws et Ward, 2011).

Après avoir été interrogés sur les défis de leur réinsertion sociale, les résidents étaient invités à parler des programmes et des services qu'ils jugent aidants ou non pour les outiller face à leurs difficultés. Le constat principal est que les ressources externes spécialisées permettent

de répondre aux besoins concernant les principaux facteurs criminogènes et la recherche d'emploi, soit les cibles les plus marquantes relevées dans la littérature (LaVigne et al., 2008; Muntingh, 2008; Ouimet, 2009; Seiter et Kadela, 2003). Les ressources en communauté répondent donc aux besoins primaires lorsqu'il est question de réinsertion sociale, soit en s'attaquant aux difficultés d'ordre personnel qui contribuent à la commission des délits (ex. : problématiques sexuelles, de consommation, appât du gain, gestion des émotions) et à un des éléments les plus associés à la réussite de la réintégration à la société (l'emploi) tant pour la délinquance générale (ASRSQ, 2015; Griffiths et al., 2007; Holzer et al., 2004; Laub et Sampson, 1993; Meisenhelder, 1977; Morani et al., 2011; Petersilia, 2003) que pour la délinquance sexuelle (Kruttschnitt et al., 2000; Laws et Ward, 2011). On constate par contre que, surtout pour la clientèle provinciale, l'accès aux thérapies ou à certains programmes est problématique, notamment pour ceux spécialisés en délinquance sexuelle. L'inaccessibilité en raison des coûts, des délais ou des listes d'attente représente un enjeu pour l'efficacité et la pertinence de ces services lorsqu'ils ne sont pas suivis au moment de la réintégration. Cette situation fait en sorte que les interventions faites en centres d'hébergement sont d'autant plus importantes pour palier à ce manque. Ensuite, l'organisme partenaire offre à sa clientèle fédérale des programmes spécialisés qui ont été abordés par quelques résidents et qui semblent bien correspondre aux différents défis auxquels ils sont associés, soit l'hébergement (programme d'appartements supervisés) et les relations familiales (programme de prévention en délinquance sexuelle). Les défis associés à l'hébergement touchent davantage la clientèle fédérale, ce qui fait sens avec la clientèle visée par le programme d'appartements supervisés. Par contre, selon les résultats obtenus, les défis dans les relations familiales et conjugales pour les délinquants sexuels¹⁷ touchent autant la clientèle provinciale que fédérale donc cette clientèle gagnerait aussi à pouvoir bénéficier d'un programme du genre. Le programme, en s'adressant particulièrement aux délinquants sexuels, est cohérent avec les résultats qui montrent que ce sous-groupe vit davantage de défis de nature relationnelle. Par la suite, certains résidents ont recours à des services de psychologie afin de les soutenir dans quelques-uns de leurs défis, mais sinon, l'intervention à travers une grande quantité de défis repose sur l'encadrement et le suivi clinique

¹⁷ Rappelons que le programme de prévention en délinquance sexuelle est un programme qui comprend un volet relation conjugale et avec l'entourage en plus d'un volet parent-enfant (Maison de transition, s.d.-c).

offert dans les maisons de transition. Les intervenants de ces milieux ont donc une charge importante de problématiques diversifiées à travailler avec les résidents. On constate aussi que pour plusieurs défis, des volets du suivi clinique et des ateliers thématiques sont des services qui sont théoriquement adaptés aux problématiques soulevées par les participants de l'étude (ex. : atelier de gestion financière, réalisation d'un budget à des fins d'apprentissage et de surveillance). Par contre, les résidents ont rarement identifié ces services parmi les ressources aidantes dans leur processus de réinsertion sociale. Parmi les hypothèses permettant d'expliquer cette situation, il y a l'idée qu'étant donné qu'il s'agit de la programmation régulière, les résidents ne perçoivent pas ces services comme un *programme*, qu'ils ne reconnaissent pas le rôle du suivi clinique quotidien dans leur cheminement ou qu'ils ne participent pas aux ateliers. Une étude plus approfondie des motifs pour lesquels ces dimensions ne sont pas ressorties dans les thématiques associées aux programmes et à l'aide reçue dans le processus de réinsertion sociale serait intéressante et pertinente, mais dépasse le cadre de l'étude actuelle.

Il faut noter qu'il existe des limites à l'intervention qui peut être faite auprès de la clientèle des maisons de transition. En effet, bien que les résidents et les intervenants soient motivés, ils sont impuissants devant un certain nombre de défis. D'abord, questionnés sur les limites de l'intervention, les intervenants ont presque tous relevé la quantité importante de conditions légales imposées et cela s'adressait souvent aux cas des délinquants sexuels. Le premier point est qu'il semble que certains intervenants ne voient pas toujours le fondement clinique derrière l'imposition de certaines conditions. Cela fait en sorte que les intervenants doivent parfois encourager un individu à respecter une condition dont il a du mal à concevoir la pertinence. À titre d'exemple, l'interdiction de se trouver en présence de mineurs pour un individu ayant possédé ou distribué de la pornographie juvénile l'empêche de fréquenter un gym alors que selon les intervenants, il n'y aurait pas de risque pour les usagers en fonction des caractéristiques du délinquant en question et qu'en plus, l'entraînement serait en fait un moyen intéressant pour libérer les tensions et aider l'individu dans sa réinsertion. Le deuxième point soulevé par les participants est qu'il semblerait que les instances judiciaires ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité lorsqu'ils imposent beaucoup de conditions en lien avec des thérapies, ce qui crée des situations comme celles abordées par les participants où ils ont du mal à intégrer une thérapie, un groupe de soutien et des ateliers à un horaire déjà occupé par un

emploi à temps plein et du temps pour la famille. Les délais nécessaires pour que les délinquants sexuels obtiennent l'autorisation d'aller à l'école ou d'être en contact avec leurs enfants, la stigmatisation par les conditions et les activités sociales sont d'autres défis sur lesquels les intervenants ont peu de pouvoir puisqu'il s'agit de conséquences directes des conditions imposées également. Bien que cette situation soit identifiée par les intervenants dans leur discours sur les limites de l'intervention, il importe de mentionner qu'il ne s'agit pas, en théorie, d'une situation problématique irréversible. En effet, le mandat des intervenants leur permettrait de faire des représentations à la cour ou auprès de la commission (CQLC ou CLCC) avec l'accord du résident concerné afin de modifier les conditions. Quoi qu'il en soit, aucun des participants n'a fait référence à cette possibilité et il pourrait être intéressant de se pencher sur les raisons qui expliquent l'absence de ces informations dans le discours des intervenants. De plus, cette thématique des limites de l'intervention mériterait d'être investiguée davantage afin de mieux saisir dans quelle mesure les conditions imposées sont réellement en disproportion avec les situations individuelles des personnes ciblées, et ainsi une réelle limite à l'intervention en réinsertion sociale.

Ensuite, une autre limite de l'intervention mentionnée par les intervenants est le manque de ressources en communauté. Bien que les intervenants fassent un travail de référence vers les ressources dont les résidents ont besoin, les organismes sont peu nombreux et sont souvent frappés de coupures. Ils sont donc limités, instables et parfois surutilisés. Ces dires des intervenants font du sens avec les difficultés d'accès aux programmes soulevées dans les défis. Le manque de variété et de disponibilité des services est un obstacle au succès de la mesure (Cnaan et al., 2008; Göbbels et al., 2014).

Par la suite, il faut considérer que la stigmatisation est un défi qui doit être subi et outre l'accompagnement et le soutien, les intervenants n'ont pas un très grand pouvoir d'action. Cela concerne par exemple l'intervention face au dilemme du dévoilement du casier judiciaire (lorsque ce n'est pas demandé) et face à la discrimination dans la recherche d'emploi et dans la création d'un réseau social. Cette limite rappelle l'idée que la réinsertion sociale est le mandat d'une société et non seulement des intervenants du service correctionnel (MSP, 2010).

Finalement, la dernière limite abordée par les intervenants concerne le mandat des maisons de transition. En effet, tant comme limite à l'intervention nommée par les intervenants que dans les difficultés associées à la vie en maison de transition évoquées par les résidents, on retrouve le défi posé par l'ambiguïté du double-mandat des centres résidentiels communautaires, soit la dualité entre l'aide et le contrôle. Il s'agit des questions fondamentales de la réinsertion sociale à savoir comment trouver un équilibre qui assure la sécurité durable du public tout en favorisant la transition vers un mode de vie en tant que citoyen (Travis et al., 2001). Une approche trop axée sur la surveillance au détriment des traitements est inefficace (Griffiths et al., 2007). L'intervention en réinsertion sociale pose donc également un certain nombre de défis pour les acteurs de ce milieu de par le fonctionnement du système et des valeurs et croyances de la société.

Comme toute étude, cette recherche comporte ses forces et ses faiblesses. Tel qu'explicité plus en détail dans la méthodologie (section 3.5), les principales limites méthodologiques sont que l'échantillon est composé de participants volontaires, sollicités principalement par les directrices et les intervenants des centres d'hébergement et qui étaient, de manière générale, plutôt motivés à se réinsérer¹⁸. La portée des résultats est donc limitée à la clientèle desservie par les maisons de transition de l'organisme communautaire partenaire, surtout en ce qui a trait aux défis liés à la vie en maison de transition (section 4.2.6) et au contenu en lien avec les programmes. Par contre, plusieurs éléments rapportés dans les défis de la réinsertion sociale, les enjeux et les questionnements soulevés gagneraient à être considérés lorsqu'il est question d'intervenir auprès d'hommes libérés à la suite d'une période de détention à plus large échelle. Comme souligné par Day et al. (2011), les acteurs œuvrant dans des services de transition ou de réinsertion sociale font face à des problématiques similaires. De plus, le volet exploratoire en ce qui a trait aux distinctions entre les clientèles fédérale et provinciale et délinquantes sexuelle et typique laisse croire qu'il y a lieu de s'intéresser aux spécificités de ces sous-groupes dans le but d'adapter l'intervention à leur réalité. Aussi, une des forces de l'étude est de s'être intéressée à la perception des hommes en transition, ce qui a permis de faire ressortir

¹⁸ Les détenus doivent effectivement faire preuve d'un minimum de motivation et de responsabilisation pour être admis dans les maisons de transition selon les dires de la direction et des intervenants.

des éléments moins connus des difficultés associées à la réinsertion sociale tels que les implications d'un retour aux études ou le fait de se sentir stigmatisé par les conditions. En effet, le fait de s'intéresser à l'expérience subjective de ces individus permet de mieux comprendre leur réalité et ainsi d'être en mesure de les aider sur ce qu'ils perçoivent telles des obstacles à leur réinsertion sociale. Finalement, cette recherche ayant été réalisée en partenariat avec les dirigeants d'un organisme communautaire dans un objectif d'assurer une offre de services et des interventions adaptées à la clientèle des centres résidentiels communautaires, les résultats, les conclusions et les recommandations qui suivent auront des applications pratiques.

CONCLUSION

Cherchant à offrir une meilleure compréhension des défis que posent la réinsertion sociale pour les résidents des centres résidentiels de l'organisme communautaire partenaire, cette étude fait non seulement la lumière sur six grandes catégories de défis qui touchent toutes les sphères de la vie de ces individus, mais elle met de surcroît en évidence certaines particularités des clientèles fédérale et provinciale et des cas de délinquance sexuelle par rapport aux autres. De plus, elle permet de mettre en perspective les services offerts en centres résidentiels communautaires pour répondre à des problématiques très variées, dans un contexte où il existe des limites à l'intervention possible. Il faut rappeler que, de par la nature de l'objet d'étude, cette recherche fait ressortir plusieurs aspects négatifs de la réinsertion sociale et de l'intervention dans ce domaine. En revanche, malgré l'accent mis sur les défis, plusieurs participants ont tenu des propos qui faisaient part d'une appréciation des services reçus et d'une satisfaction globale à être hébergés dans les maisons de transition. Les résidents ont souligné que le séjour en centres résidentiels était une étape importante, que l'écoute, la présence et les activités rendaient le milieu propice à la réinsertion sociale. Les résultats de sondages maison sur plusieurs dimensions des services offerts montrent des taux de satisfaction générale allant en ce sens, soit de 90% pour la programmation provinciale (Maison de transition, 2017c) et de 92,11% pour la programmation fédérale (Maison de transition, 2017b). Les intervenants ont eux aussi fait part des forces de l'intervention menée dont la présence quotidienne, l'équilibre entre l'encadrement et le soutien thérapeutique par des professionnels et le fait que cela oblige les individus à se mettre en action dans le processus de réinsertion sociale.

Les différents constats quant aux défis de la réinsertion sociale et à l'intervention permettent de formuler quelques recommandations de sorte que l'organisme partenaire puisse veiller à offrir des services aussi adaptés que possible aux besoins de sa clientèle. Dans un premier temps, puisqu'une diversité de difficultés repose sur le suivi clinique mené en transition, une approche holistique ou multidimensionnelle serait alors à favoriser (Juvva et Newhill, 2011; Newton et al., 2018) et pourrait être facilitée par l'utilisation de l'outil proposé. En effet, afin que l'intervention permette de contrer les différents défis, il faut que ceux-ci soient identifiés au préalable de sorte qu'un soutien à ce sujet puisse être fourni. Bien que les personnes judiciarisées

soient généralement en mesure d'identifier leurs besoins (Morani et al., 2011), un recours à la grille qui fait un survol des différents défis qui peuvent se présenter dans la réinsertion permettrait d'assurer une vue d'ensemble des cas. Par la suite, comme mentionné plus tôt, le programme axé sur les relations familiales en prévention de la délinquance sexuelle offert par l'organisme permet de répondre aux besoins de la clientèle fédérale en termes de relations familiales et conjugales pour les délinquants sexuels. Il pourrait être intéressant d'évaluer la possibilité d'étendre la portée de ce programme à la clientèle provinciale qui, à la lumière des résultats obtenus dans cette étude, vit tout autant de défis dans ces sphères. Par ailleurs, étant donné les constats sur les difficultés d'accès à certains programmes à l'externe et l'instabilité quant à la disponibilité des ressources en communauté, l'organisme devrait veiller à ce que les connaissances sur le réseau soient à jour afin d'offrir un bon service de référence. La collaboration entre les différentes ressources est un atout essentiel (Nhan et al., 2017). De façon à faciliter l'adaptation à la liberté et surtout à la vie en maison de transition, il serait intéressant de veiller à ce que les résidents potentiels soient bien informés quant à la réalité de la réinsertion sociale et quant aux exigences du fait d'être hébergés en centre résidentiel communautaire et d'être en libération conditionnelle. On constate que, la plupart du temps, lorsque des résidents avaient des critiques à l'égard de l'intervention menée dans les centres visités, celles-ci émergeaient du fait d'avoir été mal informés ou d'avoir du mal à cerner le mandat des maisons de transition. La complexité du mandat se trouve dans la dualité aide-surveillance et a déjà été évoquée à quelques reprises et qui se trouve dans les principaux défis de l'intervention en réinsertion sociale (Travis et al., 2001). L'idée est donc de prendre des moyens pour clarifier cette notion complexe davantage avant et pendant l'intégration des ex-détenus pour atténuer les défis y étant associés le plus possible.

Les résultats de cette étude suggèrent également quelques considérations à plus large échelle. En effet, en plus de l'émergence des thématiques en lien avec la stigmatisation dans l'étude des défis de la réinsertion sociale, le cadre théorique utilisé a mis un accent particulier sur l'importante barrière que pose la stigmatisation pour les personnes judiciairisées. Alors que le système conçoit que la réinsertion sociale demeure le moyen d'assurer la sécurité durable du public (Landreville, 2007; MSP, 2010), la population générale est mal informée sur les mesures de réinsertion sociale et sur les risques réels associés à ces mesures (Helfgott, 1997; Laws et

Ward, 2011; MSP, 2010, 2014). Cette étude aspire donc à une meilleure information du public à ce sujet, tel que soutenu par Helfgott (1997) et le ministère de la Sécurité publique (2010). Une attention particulière sur la délinquance sexuelle pourrait favoriser la déconstruction du stéréotype du prédateur monstrueux qui est généralement la source de réactions vives et qui donne lieu à la prise de mesures très restrictives pour cette clientèle. De plus, cette étude réitère l'idée proposée par Travis et Petersilia (2001) selon laquelle une continuité des services entre la détention et la libération en communauté serait à favoriser, d'abord pour que les détenus puissent amorcer davantage un travail sur leurs problématiques criminogènes et, par le fait même, être mieux préparés à la sortie. Finalement, bien que les programmes ne soient pas la seule clé de la réinsertion sociale (Laws et Ward, 2011), il demeure qu'ils sont essentiels, notamment pour la résolution de problématiques criminogènes. En continuité avec la littérature sur le sujet (Borzycki, 2005; Brown, 2004; Göbbels et al., 2014; Gunnison et Helfgott, 2011; Seiter et Kadela, 2003), cette étude identifie le manque de ressources et le manque de disponibilité tel un obstacle au processus de réinsertion sociale et signale l'intérêt de se pencher sur cette situation.

Dans de futures recherches, il pourrait être intéressant de prévoir des devis d'évaluation de l'efficacité des programmes dès la mise en place de ceux-ci. Une évaluation avant, pendant et suite à la mise en place d'un programme permettrait de suivre l'évolution, de mesurer l'efficacité et de faire des recommandations rapidement. Aussi, la présente étude se voulait exploratoire au niveau des distinctions entre les sous-groupes de clientèles fédérale et provinciale ainsi qu'entre les individus condamnés pour des actes délictueux de nature sexuelle et ceux ayant commis d'autres délits. Des contrastes sont ressortis et davantage de recherche avec un nombre plus important de participants pour composer les différents sous-échantillons pourraient permettre de valider les constats et d'acquérir un niveau de compréhension plus approfondi des distinctions émergentes. Il pourrait aussi être pertinent d'explorer l'impact que les différentes typologies de délinquances sexuelles pourraient avoir sur la manifestation des défis, la pédophilie ayant d'ailleurs été identifiée comme plus problématique quant à la stigmatisation.

Références

- Alter Justice. (2016). Le taux d’incarcération au Canada et au Québec. Alter Justice - Groupe d’aide et d’information aux personnes judiciairisées. Repéré 14 décembre 2017, à <https://www.alterjustice.org/dossiers/statistiques/taux-incarceration.html>
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Hoge, R. D. (1990). Classification for Effective Rehabilitation: Rediscovering Psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19-52. doi:10.1177/0093854890017001004
- Andrews, D. A., Bonta, J. et Wormith, J. S. (2006). The Recent Past and Near Future of Risk and/or Need Assessment. *Crime & Delinquency*, 52(1), 7-27. doi:10.1177/0011128705281756
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2013a). Détention fédérale (Dossier thématique). Repéré à <http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/detention-federale.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2013b). La délinquance sexuelle (Dossier thématique). Repéré à <http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/delinquance-sexuelle.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2014). Réinsertion sociale (Dossier thématique). Repéré à <http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/reinsertion-sociale.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2015). Impact du casier judiciaire (Dossier thématique). Repéré à <http://asrsq.ca/fr/pdf/dossiers-thematiques/casier-judiciaire.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2018). Action communautaire en réinsertion sociale. Repéré 17 janvier 2018, à http://www.asrsq.ca/fr/reinsertion/reinsertion_qrs.php
- Baumeister, R. F., Catanese, K. R. et Wallace, H. M. (2002). Conquest by force: A narcissistic reactance theory of rape and sexual coercion. *Review of General Psychology*, 6(1), 92-135. doi:10.1037/1089-2680.6.1.92

- Benson, M. L., Alarid, L. F., Burton, V. S. et Cullen, F. T. (2011). Reintegration or stigmatization? Offenders' expectations of community re-entry. *Journal of Criminal Justice*, 39(5), 385-393. doi:10.1016/j.jcrimjus.2011.05.004
- Berghuis, M. (2018). Reentry Programs for Adult Male Offender Recidivism and Reintegration: A Systematic Review and Meta-Analysis. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 0306624X18778448. doi:[10.1177/0306624X18778448](https://doi.org/10.1177/0306624X18778448)
- Borzycki, M. (2005). Interventions for prisoners returning to the community. Canberra : Australian Institute of Criminology. Repéré à [http://pandora.nla.gov.au/pan/50181/20051109-0000/www.crimeprevention.gov.au/agd/WWW/rwpattach.nsf/VAP/\(CFD7369FCAE9B8F32F341DBE097801FF\)_6+April+2005+AG+intervention+final.pdf/\\$file/6+April+2005+AG+intervention+final.pdf](http://pandora.nla.gov.au/pan/50181/20051109-0000/www.crimeprevention.gov.au/agd/WWW/rwpattach.nsf/VAP/(CFD7369FCAE9B8F32F341DBE097801FF)_6+April+2005+AG+intervention+final.pdf/$file/6+April+2005+AG+intervention+final.pdf)
- Braithwaite, J. (1989). *Crime, Shame and Reintegration*. Cambridge University Press.
- Brown, J. D. (2004). Challenges Facing Canadian Federal Offenders Newly Released to the Community. *Journal of Offender Rehabilitation*, 39(1), 19-35. doi:10.1300/J076v39n01_02
- Brown, K., Spencer, J. et Deakin, J. (2007). The Reintegration of Sex Offenders: Barriers and Opportunities for Employment. *The Howard Journal*, 46(1), 32-42.
- Cid, J. et Martí, J. (2017). Imprisonment, Social Support, and Desistance: A Theoretical Approach to Pathways of Desistance and Persistence for Imprisoned Men. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(13), 1433-1454. doi:10.1177/0306624X15623988
- Cnaan, R. A., Draine, J., Frazier, B. et Sinha, J. W. (2008). Ex-Prisoners' Re-Entry: An Emerging Frontier and a Social Work Challenge. *Journal of Policy Practice*, 7(2-3), 178-198. doi:10.1080/15588740801938035
- Cope, M. (2010). Coding Transcripts and Diaries. Dans N. Clifford, S. French et G. Valentine (dir.), *Key methods in geography* (2e éd., p. 440-452).
- Day, A., Ward, T. et Shirley, L. (2011). Reintegration Services for Long-Term Dangerous Offenders: A Case Study and Discussion. *Journal of Offender Rehabilitation*, 50(2), 66-80. doi:10.1080/10509674.2011.546225

- Denver, M., Pickett, J. T. et Bushway, S. D. (2017). The language of stigmatization and the mark of violence : Experimental evidence on the social construction and use of criminal record stigma. *Criminology*, 55(3), 664-690. doi:10.1111/1745-9125.12145
- Dickson, S. R. et Polaschek, D. L. L. (2014). Planning to Avoid Risk or Planning for a Positive Life: The Relationship Between Release Plan Valence and Reoffending. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 58(12), 1431-1448. doi:10.1177/0306624X13502631
- Duffee, D. E. et Duffee, B. W. (1981). Studying the Needs of Offenders in Prerelease Centers. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 18(2), 232-253. doi:10.1177/002242788101800203
- F.-Dufour, I. et Brassard, R. (2014). The convert, the remorseful and the rescued: Three different processes of desistance from crime. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 47(3), 313-335. doi:10.1177/0004865814523972
- F.-Dufour, I., Brassard, R. et Martel, J. (2015). An Integrative Approach to Apprehend Desistance. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 59(5), 480-501. doi:10.1177/0306624X13509781
- Gal, M. (2003). The physical and mental health of older offenders. *Mental Health*, 38(30.8), 15-19.
- Gendreau, P., Little, T. et Goggin, C. (1996). A Meta-Analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: What Works!*. *Criminology*, 34(4), 575-608. doi:10.1111/j.1745-9125.1996.tb01220.x
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A. et Rudolph, J. L. (2002). Gender, Crime, and Desistance: Toward a Theory of Cognitive Transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064. doi:10.1086/343191
- Göbbels, S., Ward, T. et Willis, G. M. (2012). An integrative theory of desistance from sex offending. *Aggression & Violent Behavior*, 17, 453-463. doi:10.1016/j.avb.2012.06.003
- Göbbels, S., Willis, G. M. et Ward, T. (2014). Current re-entry practices in sex offender treatment programmes: desistance facilitating or hindering? *Journal of Sexual Aggression*, 20(3), 354-366. doi:10.1080/13552600.2013.820850

- Griffiths, C. T., Dandurand, Y. et Murdoch, D. (2007). The Social Reintegration of Offenders and Crime Prevention. National Crime Prevention Centre. Repéré 10 février 2017, à <http://curtgriffiths.com/pdfs/Social%20reintegration.pdf>
- Growns, B., Kinner, S. A., Conroy, E., Baldry, E. et Larney, S. (2018). A Systematic Review of Supported Accommodation Programs for People Released From. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(8), 2174-2194. doi:[10.1177/0306624X17714108](https://doi.org/10.1177/0306624X17714108)
- Gunnison, E. et Helfgott, J. B. (2011). Factors That Hinder Offender Reentry Success: A View From Community Corrections Officers. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(2), 287-304. doi:10.1177/0306624X09360661
- Hall, G. C. N. et Hirschman, R. (1992). Sexual Aggression against Children, Sexual Aggression against Children: A Conceptual Perspective of Etiology. *Criminal Justice and Behavior*, 19(1), 8-23. doi:10.1177/0093854892019001003
- Harris, D. A. (2014). Desistance From Sexual Offending: Findings From 21 Life History Narratives. *Journal of Interpersonal Violence*, 29(9), 1554-1578. doi:10.1177/0886260513511532
- Helfgott, J. (1997). Ex-offender Needs versus Community Opportunity in Seattle, Washington. *Federal Probation*, 61, 12-24.
- Hirschfield, P. J. et Piquero, A. R. (2010). Normalization and Legitimation: Modeling Stigmatizing Attitudes Toward Ex-Offenders. *Criminology*, 48(1), 27-55. doi:10.1111/j.1745-9125.2010.00179.x
- Hirschi, T. et Gottfredson, M. (1983). Age and the Explanation of Crime. *American Journal of Sociology*, 89(3), 552-584. doi:10.1086/227905
- Holzer, H. J., Raphael, S. et Stoll, M. A. (2004). How willing are employers to hire ex-offenders? *Focus*, 23(2), 40-43.
- Juvva, S. et Newhill, C. E. (2011). Rehabilitation Contexts: A Holistic Approach. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 21(2), 179-195. doi:10.1080/10911359.2010.525081
- Kazemian, L. (2007). Desistance From Crime: Theoretical, Empirical, Methodological, and Policy Considerations. *Journal of Contemporary Criminal Justice*, 23(1), 5-27. doi:10.1177/1043986206298940

- Kendall, S., Redshaw, S., Ward, S., Wayland, S. et Sullivan, E. (2018). Systematic review of qualitative evaluations of reentry programs addressing problematic drug use and mental health disorders amongst people transitioning from prison to communities. *Health & Justice*, 6, 4. doi:[10.1186/s40352-018-0063-8](https://doi.org/10.1186/s40352-018-0063-8)
- Kim, B., Benekos, P. J. et Merlo, A. V. (2016). Sex Offender Recidivism Revisited: Review of Recent Meta-analyses on the Effects of Sex Offender Treatment. *Trauma, Violence, & Abuse*, 17(1), 105-117. doi:[10.1177/1524838014566719](https://doi.org/10.1177/1524838014566719)
- Kruttschnitt, C., Uggen, C. et Shelton, K. (2000). Predictors of desistance among sex offenders: The interaction of formal and informal social controls. *Justice Quarterly*, 17(1), 61-87. doi:10.1080/07418820000094481
- Landreville, P. (2007). Grandeurs et misères de la politique pénale au Canada: du réformisme au populisme. *Criminologie*, 40(2), 19-51.
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). Turning Points in the Life Course: Why Change Matters to the Study of Crime. *Criminology*, 31, 301-326.
- LaVigne, N., Davies, E., Palmer, T. et Halberstadt, R. (2008). Release Planning for Successful Reentry : A Guide for Correctionals, Service Providers, and Community Groups. Urban Institute Justice Policy Center. Repéré à <https://pdfs.semanticscholar.org/f655/d05613375c90c10f785d0988d369e9229d65.pdf>
- Laws, D. R. et Ward, T. (2011). *Desistance from Sex Offending: Alternatives to Throwing Away the Keys*. New York : Guilford Press.
- Le Bossé, Y. (2008). L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il ? *Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien. Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), 137-149. doi:10.7202/019363ar
- Link, A. J. et Williams, D. J. (2017). Leisure Functioning and Offender Rehabilitation: A Correlational Exploration Into Factors Affecting Successful Reentry. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 61(2), 150-170. doi:10.1177/0306624X15600695
- Longhurst, R. (2003). Semi-structured interviews and focus groups. Dans N. Clifford, M. Cope, T. Gillespie et S. French (dir.), *Key methods in geography* (3e éd., p. 143-156).

- Lutze, F. E., Rosky, J. W. et Hamilton, Z. K. (2014). Homelessness and Reentry: A Multisite Outcome Evaluation of Washington State's Reentry Housing Program for High Risk Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 41(4), 471-491. doi:[10.1177/0093854813510164](https://doi.org/10.1177/0093854813510164)
- Maison de transition. (2011a). *Programme d'hébergement en CRC destiné à la clientèle volontaire*. Document inédit.
- Maison de transition. (2011b). *Programme spécialisé en délinquance sexuelle*. Document inédit.
- Maison de transition. (2012). *Programme court séjour : Programme de réinsertion sociale s'adressant aux personnes incarcérées dans le cadre d'une sentence de moins de 6 mois*. Document inédit.
- Maison de transition (2014). *Programme spécialisé en délinquance sexuelle*. Document inédit.
- Maison de transition. (2017a). *Accueil – maison de transition*. Repéré 14 février 2017 à <http://www.maison-xxxxxxxx.org/>
- Maison de transition. (2017b). *Rapport des résultats - Sondage de satisfaction de la clientèle*. Document inédit.
- Maison de transition. (2017c). *Rapport des résultats - Sondage de satisfaction de la clientèle*. Document inédit.
- Maison de transition. (2018). Programme xxxxxxxxxxx - Maison de transition. Repéré 13 février 2018, à <http://www.maison-xxxxxxxx.org/programme-xxxxxxxx>
- Maison de transition. (s.d.-a). *Guide de séjour*. Document inédit.
- Maison de transition. (s.d.-b). *Guide de séjour*. Document inédit.
- Maison de transition. (s.d.-c). *Programme xxxxxxxxxxx*. Document inédit.
- Mallik-Kane, K. et Visher, C. A. (2008). Health and Prisoner Reentry : How Physical, Mental, and Substance Abuse Conditions Shape the Process of Reintegration. Urban Institute Justice Policy Center. Repéré à https://www.prisonlegalnews.org/media/publications/ui_health_prisoner_reentry_2008.pdf
- Marshall, W. L. (1989). Intimacy, loneliness and sexual offenders. *Behaviour Research and Therapy*, 27(5), 491-504. doi:10.1016/0005-7967(89)90083-1

- Martinez, D. J. (2009). Former prisoners, their family members, and the transformative potential of support. Dans B. Veysey, J. Christian et D. J. Martinez (dir.), *How Offenders Transform Their Lives* (p. 56-71). USA : Willan Publishing.
- Maruna, S., Lebel, T. P., Naples, M. et Mitchell, N. (2009). Looking-glass identity transformation : Pygmalion and Golem in the rehabilitation process. Dans *How Offenders Transform Their Lives* (p. 30-51). USA : Willan Publishing.
- Maruna, S. (2001). *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington D.C. : American Psychological Associations.
- Maruna, S. (2012). Elements of Successful Desistance Signaling. *Criminology & Public Policy*, 11(1), 73-86. doi:10.1111/j.1745-9133.2012.00789.x
- Maruna, S., Lebel, T. P., Mitchell, N. et Naples, M. (2004). Pygmalion in the reintegration process: Desistance from crime through the looking glass. *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 271-281. doi:10.1080/10683160410001662762
- Maruna, S., Porter, L. et Carvalho, I. (2004). The Liverpool Desistance Study and Probation Practice: Opening the Dialogue. *Probation Journal*, 51(3), 221-232. doi:10.1177/0264550504045899
- Massoglia, M., Remster, B. et King, R. D. (2011). Stigma or Separation? Understanding the Incarceration-Divorce Relationship. *Social Forces*, 90(1), 133-155. doi:10.1093/sf/90.1.133
- Meisenhelder, T. (1977). An Exploratory Study of Exiting from Criminal Careers. *Criminology*, 15(3), 319-334. doi:10.1111/j.1745-9125.1977.tb00069.x
- Mellow, J. et Christian, J. (2008). Transitioning Offenders to the Community: A Content Analysis of Reentry Guides. *Journal of Offender Rehabilitation*, 47(4), 339-355. doi:10.1080/10509670801992111
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue française de sociologie*, 16(2), 229-247. doi:10.2307/3321036
- Miles, M. B., Huberman, A. M. et Saldaña, J. (2014). Fundamentals of qualitative data analysis. Dans M. B. Miles, A. M. Huberman et J. Saldaña (dir.), *Qualitative Data Analysis : A Methods Sourcebook* (3e éd., p. 69-104). Thousand Oaks.
- Ministère de la Justice. (2017). Code criminel. Repéré 18 avril 2018, à <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/page-193.html#h-273>

- Ministère de la Sécurité publique. (2010). Plan d'action gouvernemental 2010-2013 - La réinsertion sociale des personnes contrevenantes : une sécurité durable -. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/plan-2010-2013-reinsertion-sociale/en-ligne.html>
- Ministère de la Sécurité publique. (2014). Les services correctionnels du Québec - Document d'information. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf
- Morani, N. M., Wikoff, N., Linhorst, D. M. et Bratton, S. (2011). A Description of the Self-Identified Needs, Service Expenditures, and Social Outcomes of Participants of a Prisoner-Reentry Program. *The Prison Journal*, 91(3), 347-365. doi:10.1177/0032885511409896
- Morgan, D. L. (1993). Qualitative Content Analysis : A Guide to Paths Not Taken. *Qualitative Health Research*, 3(1), 112-121.
- Mucchielli, A. (2006). Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives, (3), 1-27.
- Muntingh, L. (2008). Prisoner re-entry in Cape Town—An exploratory study. Civil Society Prison Reform Initiative Research Paper, 14. Repéré à <http://cspri.org.za/publications/research-reports/Prisoner%20Re-Entry%20in%20Cape%20Town%20-%20An%20Exploratory%20Study.pdf>
- Ndrecka, M. (2014). *The impact of reentry programs on recidivism: A meta-analysis* (Thèse de doctorat, University of Cincinnati). Repéré à https://etd.ohiolink.edu/!etd.send_file?accession=ucin1407406587&disposition=inline
- Newton, D., Day, A., Giles, M., Wodak, J., Graffam, J. et Baldry, E. (2018). The Impact of Vocational Education and Training Programs on Recidivism: A Systematic Review of Current Experimental Evidence. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(1), 187-207. doi:[10.1177/0306624X16645083](https://doi.org/10.1177/0306624X16645083)
- Nhan, J., Bowen, K. et Polzer, K. (2017). The reentry labyrinth: The anatomy of a reentry services network. *Journal of Offender Rehabilitation*, 56(1), 1-19. doi:10.1080/10509674.2016.1257533

- Observatoire de la récidive et de la désistance. (2017). Rapport annuel de l'Observatoire de la récidive et de la désistance. Repéré à http://www.justice.gouv.fr/art_pix/rapport_ord_def_2017.pdf
- Ormston, R., Spencer, L., Barnard, M. et Snape, D. (2013). The foundations of qualitative research. Dans J. Ritchie, J. Lewis, C. M. Nicholls et R. Ormston (dir.), *Qualitative research practice : A guide for social science students and researchers*. (p. 1-26).
- Ouellet, F., Boivin, R., Leclerc, C. et Morselli, C. (2013). Friends with(out) benefits: co-offending and re-arrest. *Global Crime*, 14(2-3), 141-154. doi:10.1080/17440572.2013.787930
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Presses de l'Université Laval.
- Petersilia, J. (2003). *When Prisoners Come Home: Parole and Prisoner Reentry*. New York : Oxford University Press.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, Groulx, Laperrière, Mayer et A. Pires (dir.), *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Quirion, B. (2012). Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. *Déviance et Société*, 36(3), 339-355.
- Ritchie, J. et Ormston, R. (2013). The applications of qualitative methods to social research. Dans Jane Ritchie, J. Lewis, C. M. Nicholls et R. Ormston (dir.), *Qualitative research practice : Aguide for social science students and researchers* (p. 27-46).
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). Life-Course Desisters - Trajectories of Crime among Delinquent Boys followed to Age 70. *Criminology*, 41, 555-592.
- Sandelowski, M. (1995). Qualitative analysis: What it is and how to begin. *Research in Nursing & Health*, 18(4), 371-375. doi:10.1002/nur.4770180411
- Schmucker, M. et Lösel, F. (2015). The effects of sexual offender treatment on recidivism: an international meta-analysis of sound quality evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 11(4), 597-630. doi:[10.1007/s11292-015-9241-z](https://doi.org/10.1007/s11292-015-9241-z)
- Seiter, R. P. et Kadela, K. R. (2003). Prisoner Reentry: What Works, What Does Not, and What Is Promising. *NCCD News*, 49(3), 360-388. doi:10.1177/0011128703049003002

- Smith, S. et Ferguson, N. (2005). Getting Clean in a Drug Rehabilitation Program in Prison. *Journal of Offender Rehabilitation*, 42(1), 51-74. doi:10.1300/J076v42n01_03
- Statistique Canada. (2015). Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada 2013-2014. Repéré 9 février 2017, à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14226-fra.htm>
- STM. (2018). Carte OPUS. Société de transport de Montréal. Repéré 4 juillet 2018, à <http://www.stm.info/fr/infos/titres-et-tarifs/carte-opus-et-autres-supports/carte-opus>
- Tan, X. X., Chu, C. M. et Tan, G. (2016). Factors Contributing towards Stigmatisation of Offenders in Singapore. *Psychiatry, Psychology & Law*, 23(6), 956-969. doi:doi:10.1080/13218719.2016.1195329
- Travis, J. et Petersilia, J. (2001). Reentry Reconsidered: A New Look at an Old Question. *Crime & Delinquency*, 47(3), 291-313. doi:10.1177/0011128701047003001
- Travis, J., Solomon, A. L. et Waul, M. (2001). From Prison to Home: The Dimensions and Consequences of Prisoner Reentry. Urban Institute Justice Policy Center.
- Veysey, B., Christian, J. et Martinez, D. J. (2013). *How Offenders Transform Their Lives*. Routledge.
- Veysey, B., Martinez, D. J. et Christian, J. (2009). Identity transformation and offender change. Dans B. Veysey, J. Christian et D. J. Martinez (dir.), *How offenders transform their lives* (p. 1-11). USA : Willan Publishing.
- Visher, C. A., Lattimore, P. K., Barrick, K. et Tueller, S. (2017). Evaluating the Long-Term Effects of Prisoner Reentry Services on Recidivism: What Types of Services Matter? *Justice Quarterly*, 34(1), 136-165. doi:[10.1080/07418825.2015.1115539](https://doi.org/10.1080/07418825.2015.1115539)
- Visher, C. A. , LaVigne, N. et Travis, J. (2004). Returning Home : Understanding the Challenges of Prisoner Reentry. Urban Institute Justice Policy Center. Repéré à http://webarchive.urban.org/UploadedPDF/410974_ReturningHome_MD.pdf
- Visher, C. A. et Travis, J. (2003). TRANSITIONS FROM PRISON TO COMMUNITY: Understanding Individual Pathways. *Annual Review of Sociology*, 29, 89-113.
- Ward, T. et Hudson, S. M. (2000). A self-regulation model of relapse prevention. Dans Laws, D R., Hudson, S. M. et Ward, T. (dir.), *Remaking relapse prevention with sex offenders : A sourcebook* (p. 79-101). London. UK : Sage.

- Ward, T. et Keenan, T. (1999). Child Molesters' Implicit Theories. *Journal of Interpersonal Violence*, 14(8), 821-838. doi:10.1177/088626099014008003
- Ward, T. et Siegert, R. J. (2002). Toward a comprehensive theory of child sexual abuse: A theory knitting perspective. *Psychology, Crime & Law*, 8(4), 319-351. doi:10.1080/10683160208401823
- Ward, T. et Stewart, C. (2003). Criminogenic needs and human needs: A theoretical model. *Psychology, Crime & Law*, 9(2), 125-143. doi:10.1080/1068316031000116247
- Weiss, R. S. (1994). *Learning from Strangers: The Art and Method of Qualitative Interview Studies* (Free Press). New York.

Annexe 1A – Grille d’entretien semi-dirigé – résident

PRÉSENTATION DE L’INTERVIEWER

Bonjour, je m’appelle Marie-Ève Dubois, je suis étudiante à la maîtrise en criminologie à l’Université de Montréal et je fais une recherche sur les défis de la réinsertion sociale suite à une peine d’incarcération. Je m’intéresse également aux programmes et à l’aide obtenue depuis la sortie des centres de détention.

Au cours de l’entretien, j’aimerais que nous abordions les thèmes suivants : votre trajectoire/histoire de vie, votre expérience de réinsertion sociale à votre sortie de détention et les défis que vous avez dû, devez ou devrez surmonter depuis cette sortie, les programmes auxquels vous avez ou allez participer et votre suivi avec votre intervenant. En ayant ces thèmes en tête...

HISTOIRE DE VIE

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me parler de votre vie jusqu’au moment où vous avez été incarcéré ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Enfance : relations familiales, contexte socio-économique, école, expérience de victimisation, pairs... ○ Adolescence : relations familiales, école, occupation (travail, temps libres), pairs, expérience de victimisation, consommation, délits ... ○ Passage à l’âge adulte ○ Âge adulte : Parcours professionnel, réseau conventionnel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quels ont été les événements marquants de votre vie ? (exemple : mariage, divorce/séparation, décès d’une personne proche, naissance d’un enfant, premier emploi ...) • Comment avez-vous vécu ou interprété les différentes circonstances de vie auxquelles vous avez été confrontées (expérience subjective)?

TRAJECTOIRE CRIMINELLE

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me parler de votre trajectoire criminelle ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Âge au premier délit ? ○ Fréquence moyenne des crimes commis lors de la période où vous étiez criminellement actif ? ○ Habitude de co-délinquance ? ○ Type de délit commis ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il eu des pauses dans votre trajectoire criminelle ? Des périodes de désistement temporaire ? • Êtes-vous plutôt spécialisé dans un type de délit ?

EXPÉRIENCE AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me parler de votre expérience avec le système de justice? <ul style="list-style-type: none"> ○ de l’arrestation à la sortie de prison 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment avez-vous vécu a prison? • Avez-vous eu plusieurs contacts avec le système de justice? Première fois en détention? • Avez-vous participé à des programmes? Lesquels? Dans quel contexte? Participation volontaire?

EXPÉRIENCE DE RÉINSERTION SOCIALE - DÉFIS

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me parler de ce que vous avez vécu et vivez depuis votre sortie de prison ? <ul style="list-style-type: none"> ○ À quand date cette sortie ? ○ La vie au centre d'hébergement ○ Difficultés rencontrées : relations familiales? Travail? Accès aux programmes? Comblent les besoins de base? Transport? Stigmatisation ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que certains des défis rencontrés ont déjà été résolus ? Comment ? • Ces défis identifiés (à trouver un emploi, à maintenir des relations sociales) sont nouveaux suite à l'incarcération ? Ces difficultés étaient déjà présentes, mais ce sont amplifiées ?

AIDE REÇUE / PARTICIPATION À DES PROGRAMMES

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous me parler de l'aide que vous avez reçue depuis votre sortie de prison? <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi avec un intervenant : grandes lignes du plan d'intervention ○ Participation à des programmes : notamment en délinquance sexuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est-ce que cette aide vous est utile? • Les objectifs des programmes ou de votre suivi correspondent-ils aux défis que vous avez identifiés plus tôt?

CLOTÛRE

Questions principales
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'il y a d'autres points que nous n'avons pas abordés et qui vous semble être un élément important dans votre processus réinsertion sociale ? <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous autre chose à ajouter concernant votre histoire; votre parcours de réinsertion sociale et ses défis, votre participation à des programmes ou à un suivi, ou autres?

QUESTIONS DE CLARIFICATION

<ul style="list-style-type: none"> • Pouvez-vous m'en dire plus au sujet de ... ? • Pouvez-vous m'en dire davantage sur ... ? • Parlez-moi plus en détail de ... ? • Pouvez-vous me donner des exemples de ... ?
--

Annexe 1B – Grille d’entretien semi-dirigé – intervenant

PRÉSENTATION DE L’INTERVIEWER

Bonjour, je m’appelle Marie-Ève Dubois, je suis étudiante à la maîtrise en criminologie à l’Université de Montréal et je fais une recherche sur les défis de la réinsertion sociale suite à une peine d’incarcération. Je m’intéresse également aux programmes et à l’aide obtenue depuis la sortie des centres de détention.

Au cours de l’entretien, j’aimerais que nous abordions les thèmes suivants : votre perception des défis auxquels votre clientèle en sortie de détention fait face et vos lignes directrices d’intervention avec cette clientèle. En ayant ces thèmes en tête...

LES DÉFIS DE LA RÉINSERTION SOCIALE

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none">• Pouvez-vous me parler des défis auxquels votre clientèle fait face à leur sortie de prison?<ul style="list-style-type: none">○ Difficultés rencontrées : relations familiale? Travail? Accès aux programmes? Combler les besoins de base? Transport? Stigmatisation ?	<ul style="list-style-type: none">• Ces défis identifiés (à trouver un emploi, à maintenir des relations sociales) sont nouveaux suite à l’incarcération ? Ces difficultés étaient déjà présentes, mais ce sont amplifiées ?• Dans quelle mesure ces défis sont présents/ont un impact sur le processus de réinsertion sociale?

L’INTERVENTION

Question principale	Questions complémentaires
<ul style="list-style-type: none">• Pouvez-vous me parler de la manière dont vous vous orientez pour intervenir auprès de cette clientèle ?<ul style="list-style-type: none">○ Plan d’intervention○ Contraintes ?○ Ajustement en cours de route?○ Stratégies favorisées?	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce en lien direct avec les défis identifiés plus tôt?• Dans quelle mesure l’usager participe à l’élaboration de ce plan?• Pouvez-vous identifier des forces et des faiblesses dans l’intervention auprès de votre clientèle?

CLOTÛRE

Questions principales
<ul style="list-style-type: none">• Est-ce qu’il y a d’autres points que nous n’avons pas abordés et qui vous semble être un élément important dans le processus réinsertion sociale ? <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none">• Avez-vous autre chose à ajouter concernant les défis de la réinsertion sociale vécues par votre clientèle, votre intervention ou autres?

QUESTIONS DE CLARIFICATION

<ul style="list-style-type: none">• Pouvez-vous m’en dire plus au sujet de ... ?• Pouvez-vous m’en dire davantage sur ... ?• Parlez-moi plus en détail de ... ?• Pouvez-vous me donner des exemples de ... ?

Annexe 2A – Profil des participants

Tableau 2 : Profils des participants faisant partie de l'échantillon de résidents

Noms ^a	Âge	Nature de la dernière condamnation	Dernière sentence	Temps écoulé depuis la sortie de détention	Types de délits commis dans sa vie autodéclarés	Origine ethnique	État matrimonial	Nombre d' enfants	À l' emploi ?	Formation académique complétée
André	44	Typique	18 mois	2 ½ mois	Menaces de mort, voie de fait, introduction par effraction, bris de conditions, possession d'arme, méfait, voies de fait – agent de la paix, violence conjugale	CAN, blanc.	divorcé	1	oui	DES
Bernard	48	Typique	10 mois	3 mois	Vols, vente et trafic de stupéfiants, voies de fait, Possession en voie de trafic de stupéfiants, possession et utilisation d'une arme à feu	CAN, blanc.	célibataire	1	non	SEC2
Christian	41	Typique	14 mois	5 sem.	Vol, recel, introduction apr effraction, cambriolage, conduite dangereuse, contrefaçon, entrace à la justice, bris de condition, production de stupéfiants	CAN, blanc.	Conjoint de fait	2	oui	DES DEP
Daniel	29	Typique	9 mois	2 mois	Production et possession de stupéfiants	CAN, blanc	Conjoint de fait	3	non ^b	SEC3
Émile	54	Sexuelle	20 mois	3 mois	Possession et production de pornographie juvénile, téléchargements illégaux de musique, logiciels, séries TV	CAN, blanc	Marié	1	oui	DES DEP
Félix	47	Sexuelle	6 mois	1 mois	Agression sexuelle, contacts sexuels sur mineurs, conduite avec facultés affaiblies	CAN, blanc	Marié, séparé	2	non	BAC
Gérard	24	Sexuelle	15 mois	6 mois	Possession et distribution de pornographie juvénile	CAN, blanc	Marié	2	oui	DES
Hugues	42	Sexuelle	1 an	1 mois	Agression sexuelle, attouchements	CAN, blanc	Conjoint de fait	1	oui	SEC3
Julien	60	Typique	12 ans	5 mois	Homicide involontaire	CAN, blanc	Veuf	2	non	DES
Kévin	28	Typique	– ^c	10 mois	Invasion de domicile, possession d'arme à feu, séquestration, vols, recel, introduction par effraction, vol qualifié, fraude, vente et trafic de stupéfiants, conduite avec facultés affaiblies, voies de fait	CAN, noir	célibataire	0	oui	DES
Léo	35	Sexuelle	3 ½ ans	3 mois	Agression sexuelle, production et trafic de stupéfiants, négligence criminelle causant la mort	CAN, blanc	célibataire	1	oui	DES
Marc	53	Typique	42 mois	7 mois	Vol, recel, introduction par effraction, cambriolage, vol qualifié, fraude, vente et possession en voie de trafic de stupéfiants, conduite dangereuse, voies de fait, proxénétisme, gangstérisme, bris de condition, vol de véhicule	CAN, blanc	célibataire	1	non ^b	DES DEP
Nathan	62	Sexuelle	perpétuité	9 mois	Agression sexuelle, homicide, bris de condition, contacts sexuels sur mineurs	CAN, blanc	Veuf	0	non	DEC
Olivier	39	Sexuelle	38 mois	4 mois	Agression sexuelle, pronographie juvénile, bris de condition, vente de stupéfiants, menace d'incendie criminelle, voies de fait, menaces de mort	CAN, blanc	célibataire	1	non	DES
Pierre	33	Sexuelle	2 ans et 8 mois	2 sem.	Vols, introduction par effraction, fraude, conduite avec facultés affaibles, conduite dangereuse, voies de fait, violence conjugale, gangstérisme, méfait, voyeurisme, attouchements, incitation à des contacts sexuels	CAN, latino natif	Marié	4	non	SEC3
Quentin	68	Sexuelle	8 ans	4 ½ mois	Agression sexuelle, incitation à des contacts sexuels, bris de condition	CAN, blanc	célibataire	3	non	DEP

CAN : canadien

DES : diplôme d'études secondaires

DEP : diplôme d'études professionnelles

DEC : diplôme d'études collégiales

BAC : baccalauréat

^a Des prénoms fictifs sont utilisés pour préserver la confidentialité des participants.

^b Aux études, payé par Emploi Québec.

^c Information non-fournie par le participant.

* Tous les participants ont le français pour langue maternelle.

Annexe 2B – Profil des participants

Tableau 3 : Profils des participants faisant partie de l'échantillon d'intervenants

Noms ^a	Âge	Sexe	Poste occupé	Expérience à ce poste	Expérience avec une clientèle en	Formation	Langue maternelle	Origine ethnique	État matrimonial	Nombre d'enfants
Rosalie	25	F	Conseiller clinique	1 ½ an	2 ans	Technique d'intervention en délinquance, BAC criminologie	FR	CAN, blanc	Marié	0
Salomé	30	F	Conseiller clinique	1 an	2 ans	BAC psychologie, M.Sc. criminologie	portugais	Brésilienne, blanc	Marié	0
Yanick	24	M	Animateur clinique	2 mois	10 mois	Technique d'intervention en délinquance	FR	CAN, blanc	célibataire	0
William	26	M	Animateur clinique	1 an	2 ans	Technique d'intervention en délinquance	FR	CAN, blanc	Conjoint de fait	1
Vanessa	33	F	Conseiller clinique	3 ans	4 ans	BAC enseignement, BAC par cumul (toxicomanie, violence et société, criminologie)	Russe	Russe, blanc	Marié	1
Ingrid	24	F	Conseiller clinique	1 an	2 ans	BAC criminologie	FR	CAN, blanc	célibataire	0
Zoé	23	F	Animateur clinique	1 ½ an	2 ans	Technique d'intervention en délinquance	FR	CAN, blanc	célibataire	0
Tania	25	F	Conseiller et animateur clinique	2 mois	6 mois	BAC criminologie, Certificat victimologie	FR	CAN, blanc	célibataire	

FR : français

BAC : baccalauréat

CAN : canadien

^a Des prénoms fictifs sont utilisés pour préserver la confidentialité des participants.

Annexe 3A – Fiche résumé – résident

CODE

<i>Informations générales</i>	
Âge :	Formation académique :
Origine :	Situation actuelle :
Langue maternelle :	Dernière condamnation :
État matrimonial :	Dernière peine :
Enfants :	Sortie à :
** :	Temps depuis la sortie :
<i>Histoire de vie</i>	
<i>Enfance</i>	<i>Vie adulte</i>
<i>Famille</i> ¹⁹ :	<i>Relations conjugales</i> :
<i>Situation \$</i> :	<i>Travail</i> :
<i>École</i> :	<i>Santé mentale</i> :
<i>Adolescence</i>	<i>Famille</i> :
<i>Famille</i> :	<i>Réseau social</i> :
<i>Consommation</i> :	
<i>Trajectoire criminelle</i>	
1.	
2.	
3.	
4.	
Âge au premier délit :	
Fréquence :	
Co-délinquance :	
Type de délit commis :	

¹⁹ Des thématiques ont été ajoutées ou retirées en fonction de chaque cas.

<i>Expérience avec le système de justice</i>		
<i>Arrestation</i>	<i>Cour</i>	<i>Détention</i>
<i>Expérience de réinsertion sociale</i>		
<i>Difficultés identifiées sur autres individus :</i>	<i>Éléments de réussite</i>	
<i>Difficultés personnelles identifiées :</i> Maison de transition Personnel	Réinsertion Sociale	
<i>Aide et programmes</i>		
<i>Avant la détention</i>	<i>Après la détention</i>	<i>Maison de transition</i>

Annexe 3B – Fiche résumé – intervenant

CODE

<i>Informations générales</i>	
Âge :	Formation académique :
Origine :	Poste occupé à la Corporation :
Langue maternelle :	Depuis :
État matrimonial :	Autre(s) poste(s) à la Corporation :
Enfants :	Expérience en intervention RS :
<i>Les défis de la réinsertion sociale</i>	
<i>Maison de Transition</i>	
<i>Personnels</i>	
<i>Réinsertion sociale</i>	
<i>L'intervention</i>	
<i>Organisation de l'intervention :</i>	
<i>Forces :</i>	
<i>Faiblesses :</i>	

Annexe 4 – Tableau synthèse des distinctions

Tableau 4 : Synthèse des distinctions entre les différents sous-groupes étudiés

Sous-groupes		Défis		Notes	DS	DT	Notes
		FÉD	PRO				
Liés au retour à la liberté	Démarches à entreprendre	3	3	*Seulement FÉD pour achats de base.	2	4	
	Réintégration en communauté	3	1	*Davantage FÉD en raison de la longueur des peines?	2	2	
	Temps	0	2		1	1	
De nature structurelle	Argent	1	6	*séjour plus court, moins de temps pour s'organiser ?	3	4	
	Emploi	4	5	*enjeu de l'âge dans la recherche pour FÉD seulement.	7	2	*discrimination touche plus DS pour la recherche. (i) DS limités par conditions + jugement *commencer à travailler seulement pour les DT. * conserver : plus de DS (dévoilement).
	Études	2	1		2	1	* DS pour l'accès à une école.
	Logement	4	2	* Beaucoup de célibataires. * Lié à l'institutionnalisation?	2	4	(i) Plus difficile pour les DS avec conditions.
De nature relationnelle	Familiales	7	6	* Mensonge seulement pour le PRO.	9	4	* Plus de DS dans les conflits. * Plus de pédophiles pour interdits de contact + activités.
	Conjugales	7	2	* Lien entre peine et difficulté à maintenir relation ? * Lien entre célibat et défi lié au logement ?	6	3	* Juste DS pour le défi de poursuivre la relation.
	Amicales	4	3		5	2	* DS plus difficile pour faire des activités.
Liés à la stigmatisation	Médiatisation	1	1		2	0	
	Par les conditions	3	2		4	1	* Plus de DS avec l'étiquette prédateur.
	Par le contact avec les autres	2	4		5	1	* DS = intimidation et discrimination depuis le début des procédures. * Lourd stigma pour pédophile
Liés au développement personnel	Difficultés d'ordre personnel	7	7	*Difficulté d'accès aux programmes touche plus le PRO. (i) Encore des «craving» au PRO.	9	5	*Accès réduit aux programmes = enjeu particulier pour DS qui étire les peines. *Appât du gain seulement pour DT.
	Stress	3	6		4	5	(i) pire pour DS avec quantité de conditions, plus restrictives.
Liés à la vie en maison de transition	Encadrement	5	8	*Plus PRO sur les règlements. * Juste PRO sur la peur d'être remonté.	7	6	
	Cohabitation	2	5	* Surtout PRO pour les 2 défis.	4	3	
	Relation aux intervenants	2	1		1	2	

* Constats effectués suite aux analyses
(i) propos rapporté par les intervenants.

FÉD : clientèle fédérale
PRO : clientèle provinciale

DS : clientèle délinquante sexuelle
DT : clientèle délinquante typique

